

Extraits commentés d'écrits patristiques sur le baptême

Note préliminaire sur la mise en forme du texte dans le présent document

Les **mots en rouge** identifient les segments les plus pertinents pour nous renseigner sur la position théologique des auteurs des écrits concernés — **crédobaptisme** (baptême des croyants/professants) versus **pédobaptisme** (baptême des bébés), baptême par **immersion** versus baptême par **effusion** ou par **aspersion**, et s'il l'est comme antidote au **péché originel** au moyen de la **régénération baptismale**. Les **mots en bleu** identifient les segments les plus susceptibles d'exprimer une croyance en cette fausse doctrine de la **régénération baptismale**.

La numérotation des subdivisions internes des sources primaires vient pour l'essentiel des ouvrages de référence d'où les extraits ont été puisés. Cette numérotation y est normalement insérée à même les textes et est ici standardisée au moyen d'accolades. Les références aux versets bibliques, ici également standardisées avec des accolades, viennent pour la plupart des ouvrages de référence des sources où elles sont ajoutées par leurs éditeurs respectifs (directement dans le texte ou en note infrapaginale).

Note préliminaire sur la régénération baptismale dans la pensée patristique

La régénération étant l'acte souverain, immédiat et instantané par lequel le Saint-Esprit opère la nouvelle naissance de l'âme humaine¹, la **régénération baptismale** est la croyance erronée² que ce don surnaturel d'une nouvelle vie spirituelle au chrétien s'effectue presque invariablement à travers le baptême et au moment de celui-ci³. Cette conception du baptême en ferait le « moyen par lequel Dieu communique sa grâce du salut, dont le résultat est la **rémission des péchés**. En éveillant ou affermissant la foi, le baptême réalise[rait] une **purification régénératrice**⁴ ». Certes, il n'est pas toujours facile de déterminer avec certitude si tel ou tel passage précis d'un écrit théologique souscrit à cette croyance

¹ Robert Charles Sproul, *Que signifie “naître de nouveau”?*, Éditions La Rochelle, Trois-Rivières (Mauricie), 2022, p. 19-29 ; Collectif, *Bible d'étude de la foi réformée*, Éditions La Rochelle, 2024, note théologique “La nouvelle naissance”, p. 2010.

² La doctrine biblique est que le baptême contribue à la sanctification, pas la régénération : *Le baptême comme moyen de grâce dans la théologie réformée*, https://monarchomaque.org/wp-content/uploads/2025/10/bapteme_moyen_de_grace.pdf.

³ Charles Hodge, *Systematic Theology*, Vol. III : *Soteriology*, Eerdmans Publishing, Grand Rapids (Michigan), 1995, p. 591-611.

⁴ Paul Enns, *Introduction à la théologie*, Éditions Clé, Lyon (Rhône), 2009, p. 373.

ou pas. En effet, une phraséologie qui peut à première vue dénoter la régénération baptismale peut parfois ne pas véritablement attester cette doctrine. C'est le cas, par exemple, si elle ne fait qu'emprunter le langage figuratif du Nouveau Testament en la matière (Matthieu 3:11, Marc 1:4, Luc 3:3, Jean 3:5, Actes 2:38 et 22:16, Tite 3:5, 1 Pierre 3:21, et Marc 16:16 pour ceux qui croient en l'authenticité de cette variante textuelle). Il n'en demeure pas moins qu'une myriade de passages non-équivoques prouvent l'omniprésence de cette erreur doctrinale dès le milieu du II^{ème} siècle de l'Ère chrétienne. Ces attestations incalculables dépassent très largement celles reproduites dans la présente compilation sélective. Cette fausse croyance imprègne – hélas – l'ensemble de la production littéraire des Pères de l'Église antique sur le thème du baptême (hormis quelques très rares exceptions).

Cette doctrine basique & patristique de la régénération baptismale ne doit pas être confondue avec l'exacerbation catholique romaine de cette doctrine qui s'est imposée au Moyen Âge, connue par la locution *ex opere operato*, signifiant « de par l'action opérée » et exprimant l'idée que ce sacrement est efficace en vertu de sa simple exécution gestuelle (peu importe la présence ou l'absence de foi actuelle ou future chez les participants)⁵. Appliquer une telle définition papiste de la régénération baptismale au contexte patristique serait anachronique et donc inapproprié. Ainsi, l'on doit distinguer entre deux degrés de gravité de la régénération baptismale :

- ➔ Degré de gravité “basique” = La régénération survient au baptême moyennant l'action surnaturelle du Saint-Esprit et la foi salvifique du baptisé ;
- ➔ Degré de gravité “papiste” = La régénération est ± causée directement par le rituel du baptême, c'est-à-dire que le baptême contient & confère lui-même la grâce qu'il signifie.

Il existe un consensus patristique en faveur de la régénération baptismale “basique” dès le II^{ème} siècle : Toutes les sources affirment que pour que le baptême soit régénératif à salut, il faut que l'Esprit-Saint y agisse et que les baptisés aient une foi actuelle ou éventuelle. Ce n'est qu'au tournant du V^{ème} siècle qu'Augustin d'Hippone formule – pour valider sa théologie pédobaptiste – ce qui deviendra (dans le catholicisme scholastique puis tridentin) la régénération baptismale de gravité “papiste” pour les bébés, tout en maintenant celle de gravité “basique” pour les professants en âge de raison. Chez Augustin, le degré de régénération baptismale varie en fonction du baptisé, tandis que dans le catholicisme, tous les candidats baptismaux sont sujets à la même régénération baptismale (de gravité *ex opere operato*)⁶.

⁵ Robert Charles Sproul, *Nous sommes tous des théologiens : Une introduction à la théologie systématique*, Éditions La Rochelle, Trois-Rivières (Mauricie), 2022, p. 303-307 ; Jules-Marcel Nicole, *Précis de doctrine chrétienne*, Éditions de l'Institut biblique, Nogent-sur-Marne (Val-de-Marne), 1983, p. 267 ; Pierre-Charles Marcel, *L'Alliance de grâce : Parole, sacrements et baptême*, Éditions Kerygma, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 2000, p. 45 et 86-87 n. 59.

⁶ Louis Berkhof, *Systematic Theology : Expanded Edition*, Banner of Truth, Édimbourg (Lothian), 2021 (1958), p. 622-643.

Tableau-résumé des positions des écrits et personnages de la période patristique

Auteur, écrit ou personnage	Crédo- ou pédobaptiste ?	Pro-régénération baptismale ?
Didachè, c. 50-75	Crédobaptiste	Non
Clément de Rome, c. 95-98	Crédobaptiste	Non
Épître de Barnabé, c. 130-132	Crédobaptiste	Oui (mais cas incertain)
Berger d'Hermas, c. 142-154	Crédobaptiste	Oui
Justin de Naplouse, c. 155-160	Crédobaptiste	Oui
Irénée de Lyon, c. 180	Inconnu selon les sources	Oui (<i>Démonstrat. apostolique</i> , § 4)
Clément d'Alexandrie, c. 195-200	Crédobaptiste	Oui
Tertullien de Carthage, c. 203-211	Crédobaptiste (sauf urgence)	Oui
Épitaphes chrétiennes, c. 200-400	Crédobaptistes (sauf urgence)	Oui (on le sait par déduction)
Hippolyte de Rome, c. 217	Pédobaptiste	Oui
Didascalie des apôtres, c. 225	Crédobaptiste	Oui
Origène d'Alexandrie, c. 233-246	Pédobaptiste	Oui
Cyprien de Carthage, c. 253	Pédobaptiste	Oui
Canons du Synode d'Elvire, c. 306	Crédobaptistes	Oui
Constantin le Grand, c. 312-337	Crédobaptiste	Oui
Constance II, c. 317-361	Crédobaptiste	Oui
Athanase d'Alexandrie, c. 334-359	Crédobaptiste	Oui
Cyrille de Jérusalem, c. 348	Crédobaptiste	Oui
Pacien de Barcelone, c. 350	Crédobaptiste	Oui
Basile de Césarée, c. 363-378	Crédobaptiste	Oui
Flavius Valens, c. 364-366	Crédobaptiste (sauf urgence)	Oui (on le sait par déduction)
Valentinien I ^{er} , c. 371-375	Crédobaptiste	???
Grégoire de Nazianze, c. 378-381	Crédobaptiste (sauf urgence)	Oui
Théodore le Grand, c. 380	Crédobaptiste	Oui
Grégoire de Nysse, c. 381-387	Crédobaptiste	Oui
Ambroise de Milan, c. 380-391	Crédobaptiste	Oui
Sirice de Rome, c. 385	Pédobaptiste (atteste crédo-)	Oui
Jean Chrysostome, c. 388	Pédobaptiste	Oui
Théodore de Mopsueste, c. 388-392	Crédobaptiste	Oui (<i>Homél. catéchétiques</i> , § 14:9)
Augustin d'Hippone, c. 389-419	Pédobaptiste	Oui
Jérôme de Stridon, c. 415-417	Pédobaptiste	Oui
Cyrille d'Alexandrie, c. 425-428	Pédobaptiste (atteste crédo-)	Oui (<i>Comm. sur l'Év. de Jean</i> , § 3:5)

N.B. Dans le tableau-résumé ci-dessus, il n'y a pas de colonne indiquant les positions sur le mode d'administration du sacrement baptismal (par immersion versus par effusion/aspercion), parce que la

quasi-totalité des sources – pour autant qu’elles se prononcent sur ce point – soutiennent presque unanimement l’immersion. L’effusion ne s’y présente que comme la rare exception confirmant la règle. C’est ainsi qu’on doit qualifier la dispense d’eau vive dans la *Didachè* et les « baptêmes de cliniques » des catéchumènes malades chez Cyprien de Carthage (voir sa *Lettre 69 à Magnus*, § 11) ou chez Corneille de Rome (voir sa *Lettre à Fabius d’Antioche*, c. 252) ; il en va de même pour la combinaison de l’immersion et de l’effusion évoquée par Grégoire de Nysse (voir sa *Catéchèse de la foi*, § 35, c. 384).

Le baptême par effusion/aspersion comme mode « normal » d’administration du rite baptismal n’existait tout simplement pas dans l’Antiquité chrétienne. Une explication vraisemblable de la popularisation progressive de l’effusion/aspersion au Moyen Âge occidental est l’ajout d’une ou de plusieurs onction(s) d’huile sacralisée aux cérémonies de baptêmes dès l’Antiquité⁷. Ces aspersions théâtralisées d’huile pré-baptismales et/ou post-baptismales sur les baptisés ont certainement prédisposé les esprits aux aspersions d’eau. Si les baptisés doivent être lavés par de l’eau *et* par de l’huile lors d’une même cérémonie, n’est-il pas plus commode de procéder par la même méthode pour ces deux lavements quasi-simultanés ? Dès l’Antiquité tardive, on observe un glissement dans l’iconographie ecclésiale où l’effusion tend à se combiner à l’immersion partielle⁸. Mais cette dérive dans l’Église latine d’Occident fut très graduelle : L’effusion/aspersion ne s’y impose définitivement comme mode exclusif d’administration qu’au XIV^{ème} siècle⁹ (soit plus d’un millénaire après le début du processus) ! Quant aux Églises d’Orient (araméennes, grecques, coptes, arméniennes, slaves, etc.), l’immersion s’y est toujours maintenue, nonobstant leur basculement tardif au pédobaptisme.



⁷ Jean Daniélou, *Bible et liturgie : La théologie biblique des sacrements et des fêtes d’après les Pères de l’Église*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1951, p. 57-60 ; Marcel Metzger, *L’Église dans l’Empire romain – Le culte*, Vol. 2 : *Les célébrations*, Erzabtei Sankt Ottilien Verlag, Eresing (Haute-Bavière), 2021, p. 361 ss, etc. ; *Id.*, *Les Constitutions apostoliques*, Tome III : *Livres VII et VIII*, Éditions du Cerf, 1987, p. 101-105, § 7:42-44, c. 380 ; Michael Peppard, *The World’s Oldest Church : Bible, Art and Ritual at Dura-Europos [in] Syria*, Yale University Press, New Haven (Connecticut), 2016, p. 50-60 ; André Benoît et Charles Munier, *Le baptême dans l’Église ancienne (I^{er}-III^e siècles)*, Peter Lang, Berne (Suisse alémanique), 1994, p. XXXIX-XXXIII.

⁸ Voir la documentation sur les baptistères paléochrétiens ici : Tribonien Bracton, « Le baptême selon le Nouveau Testament : Des professants, et par immersion ! », *Le Monarchomaque*, <https://monarchomaque.org/2014/12/02/bapteme-nt/>. Ce glissement progressif est corroboré par Béatrice Caseau (dir.) et Lucia-Maria Orlandi (dir.), *Baptême et baptistères entre Antiquité tardive et Moyen Âge*, Silvana Editoriale, Milan (Lombardie), 2024, 360 p.

⁹ Laurence de Finance, « Catalogue des fonts baptismaux datés avec présentation typo-chronologique », *Centre pour la communication scientifique directe – HAL*, <https://hal.science/hal-03184391v1/document>, publié le 29 mars 2021, p. 6-7, etc.

1. La Didachè

Communautés chrétiennes helléniques de Syrie de l'Ouest, *Didachè (Doctrine des douze apôtres)*, § 7:1-4, 3^{ème} quart du 1^{er} siècle (traduction de Refoulé & Louvel basée le *Codex Hierosolymitanus* 54 conservé à la Bibliothèque du Patriarcat grec orthodoxe de Jérusalem et copié en 1056 d'un manuscrit grec du V^{ème} siècle) :

« {1} Pour ce qui est du baptême, donnez-le de la façon suivante : **après avoir enseigné** tout ce qui précède [c-à-d *Les Deux voies*, § 1 à 6], < baptisez au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit > {Mt 28:19} **dans de l'eau vive**.

{2} S'il n'y a pas d'eau vive, qu'on baptise dans une autre eau ; et à défaut d'eau froide, dans de l'eau chaude.

{3} Si tu n'as ni de l'une ni de l'autre, verse de l'eau sur la tête trois fois < au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit >.

{4} Qu'avant le baptême jeûnent le baptisant, le baptisé et d'autres personnes qui le pourraient ; du moins **ordonne au baptisé de jeûner** un jour ou deux auparavant. »

Source : François Refoulé et François Louvel, « La Didachè : Doctrine du Seigneur transmise aux nations par les douze apôtres », dans Dominique Bertrand (dir.), *Les écrits des Pères apostoliques : Texte intégral*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1990, p. 52-53.

La traduction d'Adalbert-Gautier Hamman (1957) est quasi-identique ; elle dit « eau courante » plutôt qu'« eau vive » (1^{ère} instance) : <http://www.migne.fr/textes/peres-eglise/36-ichtus-01-la-didache>. La traduction de Rordorf & Tuillier porte « eau courante » aux deux instances – ce qui signifie évidemment le baptême **par immersion et non par aspersion** : Willy Rordorf et André Tuilier, *La Doctrine des douze apôtres (Didachè)*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1978, p. 171-173 ainsi que p. 11-21 et 91-128 pour la datation et l'origine socio-géographique.

Commentaire(s)

« On peut être sûr en effet que le baptême a nécessité de bonne heure l'introduction d'une **catéchèse préparatoire à l'administration du sacrement** [baptismal]. C'est pourquoi la *Didachè* atteste certainement un usage de la primitive Église lorsqu'elle révèle que l'enseignement des *Deux voies* précédait le baptême dans la tradition liturgique. En fait, la **catéchèse prébaptismale** s'est imposée **dès les origines du christianisme**. Elle était d'autant plus indispensable que la

mission chrétienne s'adressait à des milieux païens qu'il fallait instruire dans une tradition religieuse nécessairement étrangère à leurs préoccupations philosophiques et morales. [I]l est certain que la nécessité d'une catéchèse prébaptismale a dû se faire sentir très tôt. »

Source : Willy Rordorf et André Tuilier, *La Doctrine des douze apôtres (Didachè)*, p. 31 et 35.



2. Clément de Rome

Clément de Rome, *Épître de Clément aux Corinthiens*, § 42:3-4, c. 95-98 (traduction d'Hippolyte Hemmer basée sur le *Codex Florinensis*, 1909) :

« Les apôtres, affermis par la Parole de Dieu, allèrent, avec l'assurance du Saint-Esprit, annoncer la bonne nouvelle, l'approche du Royaume de Dieu. Prêchant et baptisant ceux qui obéissaient à la volonté de Dieu à travers les villes et les campagnes, ils éprouvèrent dans le Saint-Esprit leurs prémices, et les instituèrent comme évêques et comme diacres des futurs croyants. »

Source : Hippolyte Hemmer, *Clément de Rome : Épître aux Corinthiens [et] Homélie du II^e siècle - Texte grec [et] traduction française*, Librairie Alphonse Picard & Fils, Paris (Île-de-Fr.), 1909, p. LVI-LVII et 86-89.



3. L'Épître de Barnabé

Pseudo-Barnabé (auteur anonyme hellénique non-juif au Levant), *Épître de Barnabé*, § 11:1 et 11:8-11, c. 125-150 (peut-être c. 130-132) (traduction de Suzanne-Dominique Eck, 1990) :

« {1} Recherchons maintenant si le Seigneur a pris soin de manifester à l'avance l'eau et la croix. Au sujet de l'eau, il est écrit, à l'adresse d'Israël, qu'ils ne recevraient pas le baptême qui procure la rémission des péchés, mais qu'ils essaieraient de se fabriquer à eux-mêmes leur salut. »

« {8} Remarquez comme il décrit à la fois la croix et l'eau. Voici en effet ce qu'il veut dire : Bienheureux ceux qui, ayant mis leur espérance dans la croix, sont descendus dans l'eau, car il indique la récompense par ces mots : [...] {10} Et qu'est-il dit encore : < Il y avait un fleuve coulant sur la droite, de ses berges s'élevaient des arbres féconds, celui qui mange de leur fruit vivra éternellement > {Éz. 47:2,

7, 12}. {11} Comprenons : nous **descendons dans l'eau**, remplis de péchés et de souillures, mais nous **en sortons**, chargés de fruits, avec dans notre cœur la **crainte** et, dans l'esprit, l'**espérance** en Jésus. »
Source : Suzanne-Dominique Eck, « Lettre de Barnabé », dans Dominique Bertrand (dir.), *Les écrits des Pères apostoliques*, p. 292-294.

La traduction faite par Hippolyte Hemmer en 1907 rend la phrase pertinente de § 11:1 de façon quasi-identique : « [C]'est à-dire : nous **descendons dans l'eau** remplis de péchés et de souillures ; mais nous **en sortons** chargés de fruits, ayant dans le cœur la **crainte** et dans l'esprit l'**espérance** en Jésus. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpg-1050/versions/epitre-de-barnabe/divisions/12>.

Idem pour la traduction faite par Pierre Prigent en 1971 : « Cela veut dire que nous **descendons dans l'eau** chargés de péchés et de souillures, mais nous **en remontons** pour porter des fruits dans notre cœur, ayant dans l'esprit la **crainte** et l'**espérance** en Jésus. »

Source : Pierre Prigent et Robert Kraft, *Épître de Barnabé*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1971, p. 167 ainsi que p. 20-28 et 190-191 pour l'origine socio-géographique et la datation ; sur ce dernier point voir aussi Uwe Swarat, « Pères apostoliques », *Grand Dictionnaire de la Bible*, Éditions Excelsis, Charols (Drôme), 2010, p. 110.

Commentaire(s)

« Les locutions < descendre dans l'eau > et < remonter > [hors de l'eau] étaient utilisées comme des termes techniques pour l'**immersion**. [...] Notez aussi que nous lisons que les candidats baptismaux < descendaient dans l'eau >. Il appert de cette affirmation concernant les candidats baptismaux qui **descendent dans l'eau** qu'ils le font de leur propre accord. [S'il s'agissait de plonger des bébés par la force dans une bassine – comme le faisaient des papistes occidentaux jusqu'au XIV^{ème} siècle et comme le font les pseudo-orthodoxes orientaux jusqu'à aujourd'hui – le vocabulaire employé serait différent. Soulignons de surcroît que ce texte patristique précise que les baptisés ont < la crainte et l'espérance en Jésus >, autrement dit la **foi = crédobaptisme**.] »

Source : Hendrick Stander et Johannes Louw, *Baptism in the Early Church*, Evangelical Press, Webster (New York), 2004, p. 37.



4. Le Berger d'Hermas

Hermas, *Le Berger*, § 31:1-7 (ou § 4:3:1-7), Rome, pendant le presbytéрат de Pie I^{er}, c. 142-154, (traduction de Robert Joly, 1968) :

« {1} < Seigneur, dis-je, J'ajouterai encore une question. — Parle, dit-il. — J'ai entendu certains docteurs dire qu'il n'y a pas d'autre **pénitence** [lire : **repentance**] que celle du jour où nous **descendîmes dans l'eau** et où nous **reçûmes le pardon de nos péchés antérieurs**. > {2} Il me dit : < Ce que tu as entendu est exact. Il en est ainsi. Celui qui a **reçu le pardon de ses péchés** [via sa régénération baptismale] ne devrait, en effet, plus pécher, mais demeurer en sainteté. {3} Mais puisqu'il te faut toutes les précisions, je t'indiquerai ceci aussi, sans donner prétexte de pécher à ceux qui croiront ou à ceux qui se mettent maintenant à croire au Seigneur, car les uns comme les autres n'ont pas à **faire pénitence** de leurs péchés : ils ont l'absolution de leurs péchés antérieurs [c-à-d ils sont baptisés]. {4} C'est donc uniquement pour ceux qui ont été appelés avant ces tout derniers jours que le Seigneur a institué une **pénitence**. Car le Seigneur connaît les cœurs, et sachant tout d'avance, il a connu la faiblesse des hommes et les multiples intrigues du diable, qui fera du tort aux serviteurs de Dieu et exercera contre eux sa malice. {5} Dans sa grande miséricorde, le Seigneur s'est ému pour sa créature et a institué cette **pénitence** et il m'a accordé de la diriger [?!]. {6} Mais je te le dis, reprit-il : si, après cet appel important et solennel, quelqu'un, séduit par le diable, commet un péché, il dispose d'**une seule pénitence** ; mais s'il pèche coup sur coup, même s'il se repente, la **pénitence** est inutile à un tel homme : il aura bien de la peine à jouir de la vie. > {7} Je lui dis : < Seigneur, je reviens à la vie après ces renseignements détaillés. Car je sais que si je n'ajoute plus à mes péchés, je serai sauvé. — Tu seras sauvé, dit-il, et tous ceux qui feront ainsi. > »

Source : Robert Joly, « Le Pasteur d'Hermas », dans Dominique Bertrand (dir.), *Les écrits des Pères apostoliques*, p. 373-374 ; pour la datation, voir le *Fragment de Muratori* traduit dans Daniel Marguerat, *Introduction au Nouveau Testament*, Éditions Labor & Fides, Genève (Romandie), 2008, p. 503-505.

Dans un autre chapitre du *Berger*, Hermas utilise la construction d'une tour comme métaphore illustrant l'édification de l'Église où des pierres représentent les chrétiens. Le protagoniste principal (nominalement Hermas) questionne le berger/pasteur (l'Ange de la Pénitence) à ce propos (§ 93:1-7) : « {1} Expliquez-moi encore, Seigneur, dis-je. — Que cherches-tu encore ? dit-il. — Pourquoi, Seigneur, dis-je, les pierres ont-elles dû monter du **fond de l'eau** pour être placées dans la construction de la tour, tout en portant ces esprits ? {2} — Il leur fallait **sortir de l'eau**, dit-il, pour **recevoir la vie** : elles ne pouvaient entrer dans le royaume de Dieu {Jn 3:5} autrement qu'en rejetant la mort qu'était leur vie

antérieure. {3} Ces morts reçurent donc eux aussi le sceau [= sacrement du baptême] du Fils de Dieu et entrèrent dans le royaume de Dieu {Jn 3:5}. Avant de porter le nom du Fils de Dieu, dit-il, l'homme est mort ; et lorsqu'il **reçoit le sceau**, il rejette la mort et **reçoit la vie**. {4} Et **le sceau, c'est l'eau** : ils **descendent** donc **dans l'eau** en étant morts et ils **en sortent** vivants. À eux aussi donc fut annoncé ce sceau et ils en usèrent pour entrer dans le royaume de Dieu {Jn 3:5}. {5} — Pourquoi, Seigneur, dis-je, les quarante pierres sont-elles montées aussi avec elles de l'abîme, tout en ayant déjà reçu le sceau ? — Parce que, dit-il, ces Apôtres et ces docteurs qui ont **prêché** le nom du Fils de Dieu, après être morts dans la vertu et la foi du Fils de Dieu, l'ont **prêché** aussi à ceux qui étaient morts avant eux et leur ont donné le sceau qu'ils annonçaient. {6} Avec eux donc, ils sont **descendus dans l'eau** et ensuite **en sont sortis**. Mais c'est vivants qu'ils sont **descendus** pour ensuite **remonter** vivants, alors que ceux qui étaient morts avant eux sont **descendus** morts et sont **remontés** vivants. {7} C'est grâce à eux que ces derniers ont **reçu la vie** et connu le nom du Fils de Dieu. C'est pourquoi ils sont **remontés** avec eux et ont été ajustés à la construction de la tour, y prenant place sans être taillés ; car ils étaient morts dans la justice et dans une grande pureté : il ne leur manquait que ce sceau. Tu as maintenant l'explication de ces faits. — Oui, Seigneur, dis-je. »

Source : Robert Joly, « Le Pasteur d'Hermas », p. 458-459.

La traduction d'Auguste Lelong (1912) énonce semblablement « pénitence que [...] nous avons faite le jour où nous sommes **descendus dans l'eau** et où nous avons **reçu le pardon de nos péchés** antérieurs » (§ 31:1, p. 162) ; « Ils **descendirent** donc avec eux **dans l'eau** et ils **en remontèrent** » (§ 93:6, p. 362) ; La traduction d'Antoine-Eugène Genoude (1837) énonce aussi « **descendre/descendu dans l'eau** » : https://theotex.org/perl/theotex_kpgsvg.pl?bk=lelong_hermas#top ; https://fr.wikisource.org/wiki/Les_Pères_de_l'Église/Tome_1/Auteurs_inconnus/Saint_Hermas.

Commentaire(s)

« Le principal but [de cette œuvre] est de donner des lignes directrices pratiques et éthiques à ceux ayant été baptisés afin qu'ils puissent vivre en pureté. Cela suggère déjà que les candidats baptismaux sont des gens pouvant accepter une responsabilité. [...] **Il est évident qu'Hermas restreint le baptême aux croyants.** [L]a prédication de la Bonne Nouvelle résulte dans le baptême (= sceau) de ceux qui l'acceptent. Donc cela signifie que les candidats baptismaux sont des personnes capables de répondre à l'Évangile. »

Source : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 39-41.



5. Justin de Naplouse

Justin de Naplouse, *Première apologie*, § 61:1-3, 9-10, 12-13 puis § 65:1, Rome, c. 153 (traduction de Louis Pautigny, 1904) :

« Nous vous exposerons maintenant comment, renouvelés par le Christ, nous nous consacrons à Dieu. Si nous omettions ce point dans notre exposition, nous paraîtrions être en faute. {2} **Ceux qui croient** à la vérité de nos enseignements et de notre doctrine **promettent** d'abord de vivre selon cette doctrine. Alors nous leur apprenons à **prier** et à **demander** à Dieu, dans le **jeûne**, la **rémission de leurs péchés**, et nous-mêmes, nous prions et nous jeûnons avec eux. {3} Ensuite, ils sont conduits par nous au **lieu où est l'eau**, et là, de la même manière que nous avons été **régénérés** nous-mêmes, ils sont **régénérés** à leur tour. Au nom de Dieu le père et le maître de toutes choses, et de Jésus-Christ, notre Sauveur, et du Saint-Esprit, ils sont alors lavés dans l'eau. [...] {9} Voici la doctrine que les apôtres nous ont transmise sur ce sujet. {10} [...] Pour que nous **obtenions la rémission de nos fautes** passées, on invoque dans l'eau sur **celui qui veut** être **régénéré** et qui se repent de ses péchés le nom de Dieu le père et le maître de l'univers. Cette dénomination seule est précisément celle que prononce le ministre qui conduit au **bain** celui qui doit être lavé. [...] {12} Cette ablution s'appelle illumination, parce que ceux qui reçoivent cette doctrine ont l'esprit illuminé. {13} Et aussi au nom de Jésus-Christ, qui fut crucifié sous Ponce-Pilate, et au nom de l'Esprit-Saint, qui prédit par les prophètes toute l'histoire de Jésus, est lavé celui qui est illuminé. [...] [...] {1} Quant à nous, après avoir **lavé celui qui croit** et **s'est adjoint à nous**, nous le conduisons dans le lieu où sont assemblés ceux que nous appelons nos frères. Nous faisons avec ferveur des prières communes pour nous, pour l'illuminé, pour tous les autres, en quelque lieu qu'ils soient, afin d'obtenir, avec la connaissance de la vérité, la grâce de pratiquer la vertu et de garder les commandements, et de mériter ainsi le salut éternel. »

Source : Louis Pautigny, *Justin : Apologies – Texte grec [et] traduction française*, Alphonse Picard & Fils Éditeurs, Paris (Île-de-Fr.), 1904, p. 128-132 et 139.

Justin de Naplouse, *Première apologie*, § 61:2-3, 10, 12-13, Rome, c. 153 (traduction de Charles Munier, 2006, basée sur le manuscrit *Parisinus Graecus 450* copié en 1364 et conservé à la BnF) :

« {2} Tous **ceux qui se laissent convaincre et croient** à la vérité de nos enseignements et de notre doctrine, et qui **assurent être capables** d'y conformer leur vie, **sont instruits** à prier et à demander à Dieu dans le jeûne la **rémission de leurs péchés** antérieurs, et nous-mêmes nous prions et nous jeûnons

avec eux. {3} Ensuite ils sont conduits par nous dans un **endroit où se trouve de l'eau** et, selon le mode de régénération dont nous avons nous-mêmes été **régénérés**, ils sont **régénérés** à leur tour : car c'est au nom du Dieu, Père et souverain de l'univers, de notre Sauveur Jésus Christ, et de l'Esprit Saint, qu'ils prennent alors un **bain dans cette eau**. [...] {10} On invoque, dans l'eau, en faveur de **celui qui a choisi** d'être **régénéré** et qui a fait **pénitence** de ses péchés, le nom de Dieu, le Père et souverain de l'univers, et c'est ce nom qui est invoqué par ceux qui conduisent au **bain** celui qui doit le prendre. [...] {12} Ce **bain** est appelé illumination, parce que ceux qui **reçoivent cet enseignement** ont l'esprit inondé de lumière. {13} Et celui qui est illuminé est lavé au nom de Jésus-Christ qui a été crucifié sous Ponce Pilate, et au nom de l'Esprit Saint qui, par la bouche des prophètes, a prédit tout ce qui concerne Jésus. »

Source : Charles Munier, *Justin : Apologie pour les chrétiens*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 2006, p. 288-293.

Justin de Naplouse, *Dialogue avec Tryphon le Juif*, § 13:1 et 14:1, c. 160 (traduction d'Antoine-Eugène Genoude, 1843) :

« Mais ce n'est pas à de semblables ablutions que vous renvoie Isaïe, pour vous purifier du meurtre ou d'autres crimes semblables ; toute l'eau de la mer ne serait pas capable de les effacer. Mais il annonçait déjà le seul **bain saluaire**, le seul véritable, celui de la **pénitence** [lire : repentance], ce **baptême qui purifie** non par le sang des boucs et des brebis, ou par le sacrifice d'une génisse, ou par une offrande de farine, mais **par la foi** au sang de celui qui est mort pour expier le péché. »

« **Si nous croyons**, c'est par ce **baptême de la pénitence** [lire : repentance] que Dieu lui-même a établi, comme le dit Isaïe, pour **effacer les péchés** des hommes et nous amener à sa connaissance ; et ce baptême dès longtemps prédit par Isaïe, et seul capable de **purifier le pécheur** qui **se repent**, nous publions qu'il est la seule source de la vie. Les citermes que vous vous êtes creusées ne peuvent contenir leurs eaux et vous deviennent inutiles. Quel avantage peut résulter pour vous d'un **baptême qui ne purifie que le corps** ? »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpg-1076/versions/dialogue-de-saint-justin-avec-le-juif-tryphon/divisions/14>.

Commentaire(s)

« Il n'y a pas de défense du baptême des bébés avant le III^{ème} siècle. En fait, chaque instruction [ou description] concernant le baptême soutient la conclusion que **le baptême des seuls croyants était la pratique normative au II^{ème} siècle**. [...] Justin dit que ceux qui sont illuminés dans leur compréhension sont ceux qui sont lavés par le baptême. Si Justin était un défenseur du

pédobaptisme, il aurait au moins permis que quelqu'un soit lavé puis, ensuite – à un moment ultérieur – illuminé. C'est ça l'argument des auteurs postérieurs qui défendent le baptême des bébés. Ils prétendent que le lavement précède l'éveil à la foi, et peut-être même qu'il l'aide à venir.

Pour Justin, cependant, **les candidats au baptême sont ceux qui ont déjà pris conscience de leur besoin de salut.** [...] Au II^{ème} siècle, donc, il n'y a pas de référence directe au baptême pour les enfants nourrissons des convertis ou des croyants. »

Source : Steven McKinion, « Believers' Baptism in the Patristic Writings », *Southeastern Theological Review* (Southeastern Baptist Theological Seminary), Vol. 14, N° 2, 2023, p. 79, 82 et 83.



6. Irénée de Lyon

Des activistes pédobaptistes (tels que le papiste Olivier Chavarin, le luthérien Joachim Jeremias et le presbytérien Maxime Georgel) invoquent le passage identifié ci-dessous par un soulignement ondulé pour faire accroire à leur lectorat qu'irénée prônait le baptême des bébés. Le remplacement de ce passage dans son contexte textuel permet de constater qu'irénée ne fait absolument rien de tel.

Voici donc ce texte *in extenso*. Irénée de Lyon, *Contre les hérésies*, § 2:22:4, c. 180 (traduction d'Adelin Rousseau, 1982) :

« Au surplus, s'il [= Jésus-Christ] n'avait que trente ans lorsqu'il vint au baptême, il avait l'âge parfait d'un maître lorsque, par la suite, il vint à Jérusalem, de telle sorte qu'il pouvait à bon droit s'entendre appeler maître par tous : car il n'était pas autre chose que ce qu'il paraissait, comme le disent les docètes, mais, ce qu'il était, il le paraissait aussi. Étant donc maître, il avait aussi l'âge d'un maître. Il n'a ni rejeté ni dépassé l'humaine condition et n'a pas aboli en sa personne la loi du genre humain, mais il a sanctifié tous les âges par la ressemblance que nous avons avec lui. C'est en effet tous les hommes qu'il est venu sauver par lui-même – tous les hommes, dis-je, qui par lui renaissent en Dieu : nouveau-nés, enfants, adolescents, jeunes hommes, hommes d'âge. C'est pourquoi il est passé par tous les âges de la vie : en se faisant nouveau-né parmi les nouveau-nés, il a sanctifié les nouveau-nés ; en se faisant enfant parmi les enfants, il a sanctifié ceux qui ont cet âge et est devenu en même temps pour eux un modèle de piété, de justice et de soumission ; en se faisant jeune homme parmi les jeunes hommes, il est devenu un modèle pour les jeunes hommes et les a sanctifiés pour le Seigneur. C'est de cette même manière qu'il s'est fait aussi homme d'âge parmi les hommes d'âge, afin d'être en tout point le Maître parfait, non

seulement quant à l'exposé de la vérité, mais aussi quant à l'âge, sanctifiant en même temps les hommes d'âge et devenant un modèle pour eux aussi. Finalement il est descendu jusque dans la mort, pour être le Premier-né d'entre les morts, celui qui a la primauté en tout {Col. 1:18}, l'Initiateur de la vie {Act. 3:15}, antérieur à tous les hommes et les précédant tous. »

Source : Adelin Rousseau, *Irénée de Lyon : Contre les hérésies – Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 2011, p. 217.

Commentaire(s)

« Dans *Contre les hérésies* (Livre 2), Irénée réfute les enseignements des valentiniens et des marcionites, des sectes [gnostiques pseudo-]chrétiennes en vogue à l'époque. [...] Selon ces hérétiques, les Éons [une sorte de déités inférieures] causèrent Jésus à devenir le Christ à son baptême. Ensuite, un groupe de douze Éons le causèrent à prêcher pendant uniquement une année après son baptême. Cet argument de ces hérétiques [en faveur de leur ésotérisme] est réfuté par Irénée dans *Contre les hérésies* [...] en référant à des traditions, [supposément] transmises par les apôtres, que Jésus prêcha jusqu'à l'âge de 50 ans. Irénée déclare que Jésus vécut même jusqu'au temps de l'Empereur Trajan [qui régna de l'an 98 à 117]. Cette exagération grossière est la manière dont Irénée contre-carre l'allégation d'une année par les hérétiques. Ce faisant, son intention était d'illustrer que Jésus a vécu à travers tous les âges [naturels] de l'homme, puisque **le point qu'il voulait défendre était que pendant son ministère terrestre, Jésus était le Christ de sa naissance jusqu'à sa mort**. Ainsi, dire qu'à travers lui [des élus de] tous les âges reçoivent son œuvre rédemptrice, c'est insister que Jésus fût le Christ du début jusqu'à la fin [de sa vie terrestre]. **Ce passage ne parle pas de l'âge auquel les gens étaient baptisés.** »

Source : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 53-55.



7. Clément d'Alexandrie

Clément d'Alexandrie, *Le Pédagogue*, § 1:6:26:1-2 puis § 1:6:29:5 à 1:6:30:2, c. 195-200 (traduction de Marguerite Harl *et al.*, 1960) :

« {26:1} [B]aptisés, nous sommes illuminés ; illuminés, nous sommes adoptés comme fils ; adoptés, nous sommes rendus parfaits ; devenus parfaits, nous recevons l'immortalité. [...] {26:2} Cette opération reçoit des noms multiples : grâce, illumination, perfection, **bain**. **Bain, par lequel nous sommes purifiés**

de nos péchés ; grâce, par laquelle les châtiments mérités pour nos péchés sont levés ; illumination, en laquelle nous contemplons la belle et sainte lumière du salut, c'est-à-dire en laquelle nous pénétrons du regard le divin ; perfection, car il ne manque rien. »

« {29:5} [N]os fautes sont effacées par l'unique remède propre à guérir : le baptême du Logos.

{30:1} Nous sommes entièrement lavés de nos fautes et, d'un seul coup, nous ne sommes plus mauvais. C'est là l'unique grâce de l'illumination (le baptême) : nous ne sommes plus les mêmes qu'avant le **bain baptismal**. Or, comme la connaissance survient en même temps que l'illumination et éclaire l'intelligence, c'est tout de suite que, sans avoir rien appris [l'auteur réfute ici le gnosticisme qui postule le salut *au moyen* de la connaissance (gnose) ésotérique], nous nous entendons appeler disciples : **l'instruction nous est survenue antérieurement**, on ne saurait dire à quel moment. {30:2} La **catéchèse amène progressivement à la foi** {Rom. 10:17} ; la foi, au moment du saint baptême, reçoit l'instruction de l'Esprit-Saint. Comme la foi est l'unique et universel moyen de salut de l'humanité, et que le Dieu juste et bon se communique également et de la même façon à tous {2 Pierre 1:20}, l'Apôtre a très clairement exposé cela. »

Source : Marguerite Harl *et al.*, *Clément d'Alexandrie : Le Pédagogue – Livre 1*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1960, p. 159 et 167.

La terminologie mal systématisée de Clément d'Alexandrie n'est pas optimale. Dans sa pensée, « le seul fait de croire et d'être régénéré est la **perfection** dans la Vie » (§ 1:6:27:2, p. 161), « la **foi**, en effet, est la perfection de l'enseignement » (§ 1:6:29:1, p. 165), « la **connaissance** se trouve dans l'illumination (du baptême) » (§ 1:6:29:3, p. 165), « la **connaissance** est l'illumination, qui dissipe l'ignorance et donne la faculté de bien voir » (§ 1:6:29:4, p. 165). Sa ferme croyance en la fausse doctrine de la régénération baptismale (§ 1:6:25:3 ss, p. 159, etc.) n'était pas susceptible de l'éclairer en matière de sotériologie. Au moins, Clément d'Alexandrie comprenait que les étapes successives de la rédemption (*l'ordo salutis*) n'opèrent pas toujours selon un ordre chronologique, mais parfois plutôt selon un ordre logique : l'Éternel « connaît donc ceux qu'il a appelés, et ceux qu'il a appelés, il les a sauvés : il les a, dans le même moment, appelés et sauvés. [...] Ce qu'il nous enseigne, c'est le salut éternel donné par le Sauveur éternel » (§ 1:6:27:2-3, p. 161, cf. Romains 8:29-30).

Bref, selon Clément d'Alexandrie, la « **foi** », la « **perfection** », la régénération, l'illumination, la connaissance et l'instruction sont toutes causales et/ou concomitantes et/ou consécutives au baptême, partiellement sinon totalement. N'en demeure pas moins que, pour cet auteur patristique, une partie de l'« **instruction** » survient nécessairement **avant** le baptême via un **enseignement catéchétique**

préparatoire. La théologie baptismale de Clément d'Alexandrie s'inscrit donc indéniablement dans un cadre crédobaptiste et non pédobaptiste ; cela se constate malgré le style lourd et ampoulé dans lequel il s'exprime : Les nourrissons ne sont pas des catéchumènes raisonnables.

Ce crédobaptisme sous-jacent dans la théologie de Clément d'Alexandrie se voit plus clairement dans la traduction du même extrait (*Le Pédagogue*, § 1:6:29:5 à 1:6:30:2) faite par Antoine-Eugène Genoude en 1839 :

« Le baptême, comme un remède souverain, guérit nos péchés ; oui, tous sans exception, et il en fait disparaître jusqu'à la moindre trace. Il arrive, par la grâce de la lumière qui se répand en nous, que nous ne sommes plus les mêmes qu'avant d'avoir reçu le baptême. Si la science nous apparaît en même temps que la lumière, si la lumière vient tout-à-coup illuminer notre esprit, si, de grossiers et ignorants que nous étions tout à l'heure, nous méritons en un instant d'être appelés disciples, est-ce là un effet de l'instruction que nous avons reçue ? Il serait difficile d'en marquer le temps. L'instruction que nous recevons par le sens de l'ouïe nous conduit à la foi. La foi nous est enseignée par le Saint-Esprit, en même temps que nous recevons le baptême. Que la foi, en effet, soit l'universel salut du genre humain, et que la justice et la bonté de Dieu se communiquent également à tous les hommes, l'apôtre saint Paul nous l'assure. »

Source : <https://remacle.org/bloodwolf/eglise/clementalexandrie/pedagogue1.htm>.



8. Tertullien de Carthage

Tertullien de Carthage, *Du baptême*, § 18, c. 206 ap. J.-C. (traduction d'Antoine-Eugène Genoude, 1852) :

« Du reste, ceux qui sont chargés de l'administration du baptême n'ignorent pas qu'il ne faut pas le conférer légèrement. [...] Au reste, toute demande peut tromper ou être trompée. Il est donc plus utile de différer le baptême d'après l'état, la disposition et l'âge de chacun, mais surtout par rapport aux enfants [paruuli] : pourquoi, en effet, exposer au péril ceux qui répondent pour eux ? La mort ne peut-elle pas les empêcher d'acquitter leurs promesses ? S'ils vivent, le mauvais naturel des enfants ne peut-il pas tromper leurs espérances [des parents et/ou des parrains] ? Il est bien vrai que notre Seigneur a dit : < Laissez-les venir à moi ! > Qu'ils viennent donc, mais quand ils seront plus âgés ; qu'ils viennent, mais quand ils auront étudié, et qu'il leur aura été enseigné pourquoi ils viennent ; qu'ils soient marqués

du sceau des chrétiens, mais quand ils auront pu connaître Jésus-Christ. Pourquoi l'**âge de l'innocence** court-il à la **rémission des péchés** ? On en use avec plus de précaution pour les choses du siècle : confierons-nous les trésors du ciel à qui nous ne confierions pas ceux de la terre ? Que les **enfants** apprennent donc à **demander le salut**, afin qu'il ne semble accordé qu'à **ceux qui le demandent**. [...] Si l'on comprenait bien quel est le fardeau du baptême, on craindrait plus de le recevoir que de le différer : la foi parfaite n'a rien à redouter pour le salut. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-8/versions/du-bapteme/divisions/19>.

Tertullien de Carthage, *Du baptême*, § 18, c. 206 ap. J.-C. (traduction de Mathieu Gaubère reproduite par Gervais Charpentier, 1844 ; la phrase encadrée de croissants de lunes est réintroduite sur la base du *Codex Trecensis 523* conservé à la Médiathèque de Troyes) :

« Du reste, ceux qui sont obligés par office d'administrer le baptême n'ignorent pas qu'il ne faut point le conférer sans de grandes précautions. [...] (Toute candidature au baptême peut décevoir et être déçue.) Au reste, eu égard à l'état, à la disposition et à l'âge, il est plus expédition de différer le baptême que de le donner d'abord surtout aux **petits enfants**; car pourquoi, s'il n'y a pas de nécessité pressante, exposer les **parrains** [*sponsores*] à un très-grand péril ? Ceux-ci peuvent mourir, par conséquent ils ne peuvent acquitter leurs promesses ; s'ils vivent, le mauvais naturel des **enfants** peut **tromper leurs espérances**. Il est vrai que notre Seigneur a dit au sujet des **enfants** : “Ne les empêchez pas de venir à moi.” Qu'ils viennent donc lorsqu'ils seront **plus avancés en âge** ; qu'ils viennent lorsqu'ils seront en état d'être instruits, afin qu'ils connaissent leurs engagements. Qu'ils commencent par savoir Jésus-Christ, avant que de devenir chrétiens. Pourquoi tant presser de recourir à la **rémission des péchés** un **âge encore innocent** ? Les hommes du siècle en usent avec plus de précaution ; ils n'osent confier l'administration des biens terrestres à des enfants auxquels cependant on se hâte de distribuer les biens du ciel. Que les **enfants** apprennent donc à **demander le salut**, afin qu'il paraisse qu'on n'accorde qu'à **ceux qui demandent**. [...] Si l'on comprend bien les obligations importantes que l'on contracte par le baptême, on craindra plus de le recevoir que de le différer. La foi parfaite n'a rien à craindre pour le salut. »

Sources : <https://www.tertullian.org/french/debaptismo.htm> ; <https://books.google.ca/books?id=XwlhAAAQAAJ&pg=142> ; Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, Éditions Migne, Paris (Île-de-Fr.), 1995, p. 29-30 et 51-53.

La clause « s'il n'y a pas de nécessité pressante » ci-dessus, qui dénote une concession au pédobaptisme balbutiant lorsqu'il est question de **baptême d'urgence**, est traduite par André Benoît et Charles Munier

« sauf nécessité extrême » dans *Le baptême dans l'Église ancienne (I^{er}-III^e siècles)*, Peter Lang, Berne (Suisse alémanique), 1994, p. 135.

Commentaire(s)

« Tertullien nous fournit le **premier traité sur le baptême** qui reflète l'enseignement en Afrique au cours du [début du] III^e siècle. »

Source : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 13.

« Comme bien des responsables ecclésiastiques de son temps, l'Africain se montre préoccupé de **n'admettre au baptême que des candidats sérieux et résolus**, faisant preuve d'une préparation suffisante et donnant toutes les preuves d'une persévérande courageuse. »

Source : Benoît et Munier, *Le baptême dans l'Église ancienne*, p. LXII-LXIII.

« C'est chez lui [c-à-d Tertullien] que nous trouvons la **première allusion** au baptême des enfants [c-à-d des bébés]. [...] Ce texte est la **première allusion** explicite à la pratique du baptême d'enfants dans toute la littérature chrétienne [...] La pratique du baptême des enfants [c-à-d des bébés] ne saurait être prouvée avec certitude avant l'époque de Tertullien. »

Source : Alfred Kuen, *Le baptême hier et aujourd'hui*, Éditions Emmaüs, St-Légier (Romandie), 1995, p. 197-198.

« La préoccupation principale de Tertullien est que **le baptême des bébés nie la pratique de l'Église, déjà clairement visible dans les documents du II^{ème} siècle**, d'un temps de préparation au baptême comprenant la repentance des péchés, le jeûne et la prière. Aucun de ces précurseurs nécessaires au baptême n'est possible pour les bébés. Chacun d'entre eux est cependant possible pour des jeunes enfants [ayant franchi l'âge de raison]. »

Source : Steven McKinion, « Believers' Baptism in the Patristic Writings », p. 86.

« Dans le traité *Du baptême* de Tertullien, [...] nous jetons un coup-d'œil sur les **premiers commencements du baptême des bébés** à Carthage et dans [la province d']Afrique. Vers 200 ap. J.-C. il y avait un mouvement dans cette zone qui désirait le baptême des bébés, un mouvement qui n'était manifestement pas très vieux [comme le démontrent les sources antérieures], car la polémique de Tertullien est dirigée contre quelque chose de *nouveau* ; mais il était si puissant que Tertullien a dû entrer en discussion ouverte lui. »

Source : Kurt Aland, *Did the Early Church Baptize Infants ?*, p. 69.

Une 3^{ème} traduction française complète (François Refoulé et Maurice Drouzy, *Tertullien : Traité du baptême*, Éditions du Cerf, 1952, 108 p.), contient cette précision sur les manuscrits de cette œuvre

primordiale : « Il n'y a qu'un seul manuscrit du *De baptismo* conservé aujourd'hui, le *Codex Trecensis*, manuscrit du XIII^e siècle, découvert en 1916 par dom Wilmart dans [l'ancienne] bibliothèque de l'abbaye de Clairvaux [aujourd'hui à Troyes]. Deux autres manuscrits sont néanmoins connus par des éditions du XVI^e siècle. L'*editio princeps* de 1545, publiée à Paris, reproduit un manuscrit probablement apparenté au *Codex Agobardinus* (Lat. 1622), du IX^e siècle, conservé à la BnF, qui ne contient pas le *De baptismo*. Une édition publiée à Bâle en 1550 s'appuie, selon son éditeur Gelenius, sur un *Codex Masburensis* (de Malmesbury) et contient des gloses marginales proches du *Codex Trecensis*. L'édition critique donnée par le présent volume prend comme base le texte du *Codex Trecensis*. »

Source : <https://sourceschretiennes.org/collection/SC-35>.

Tertullien de Carthage, *De l'âme*, § 39 et 41, c. 203 (traduction d'Antoine-Eugène Genoude, 1852) :

« D'ailleurs il se souvient de l'oracle du Seigneur : < Quiconque ne renaîtra point de l'eau et de l'esprit, ne pourra entrer dans le royaume de Dieu. > {Jean 3:5} »

« Ainsi, il y a des méchants et des hommes vertueux, quoique nous ayons tous une âme de semblable nature: ainsi se rencontre quelque bien dans les plus pervers, quelque mal dans les plus vertueux, parce que Dieu seul est sans péché, < et que le Christ est le seul homme sans péché >, attendu que le Christ est Dieu. [...] Voilà pourquoi il n'y a point d'âme sans souillures, parce qu'il n'y a point d'âme qui n'ait la semence du bien. Conséquemment, lorsqu'elle parvient à la foi, régénérée par l'eau et par une vertu supérieure dans cette seconde naissance, après qu'est arraché le voile de son ancienne corruption, elle contemple sa lumière dans tout son éclat. Elle est reçue aussi par l'Esprit Saint, de même que dans sa première naissance par l'esprit profane. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-17/versions/de-lame/divisions/40>.

Tertullien de Carthage, *Contre les spectacles*, § 4, c. 205 (traduction d'Antoine-Eugène Genoude, 1852) :

« Mais pour que l'on ne s'imagine pas que je cherche des subtilités, j'invoquerai l'autorité plus décisive de notre **sceau baptismal**. Lorsque, **descendus dans l'eau régénératrice**, nous avons fait **profession de la foi** chrétienne, en lui empruntant les paroles de sa loi, nous avons **déclaré par notre propre bouche** que nous renoncions au démon, à ses pompes et à ses anges. Or, où le démon, ses pompes et ses anges dominent-ils avec plus d'empire que dans l'idolâtrie ? »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-6/versions/contre-les-spectacles/divisions/5>.

Tertullien de Carthage, *De la couronne du soldat*, § 3:2, c. 211 (traduction d'Antoine-Eugène Genoude, 1852) :

« Pour commencer par le **baptême**, avant de **descendre dans l'eau**, sur le lieu, et un peu avant l'église, nous **jurons**, sous la main du pontife [c-à-d du presbyte = du pasteur], que nous **renonçons à Satan**, à ses pompes et à ses anges ; ensuite nous sommes **plongés trois fois**, répondant quelque chose de plus que le Seigneur n'a précisé dans son Évangile [sic]. Au sortir de là, nous goûtons pour la première fois la concorde du lait et du miel ; à dater de ce jour, nous nous **abstenons du bain quotidien toute la semaine** [ce qui est impensable pour un bébé !]. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-21/versions/de-la-couronne-du-soldat/divisions/4>.



9. Épitaphes chrétiennes des III^{ème} et IV^{ème} siècles

Dans les textes des épitaphes qui suivent, les **mots en mauve** fournissent les données chronologiques qui prouvent que les baptêmes de bébés ou d'enfants concernés étaient des **baptêmes d'urgence** s'inscrivant dans un arrière-plan initialement crédobaptiste et non des pédobaptêmes au sens strict (baptêmes à la naissance).

Épitaphe d'Aproniano, Catacombe de Priscille, Rome, III^{ème} siècle :

« Consacré au divin défunt¹⁰. Florentius fit (faire) ce monument pour son bien méritant fils Aproniano, qui vécu **un an, neuf mois et cinq jours**. Comme il était tendrement aimé par sa grand-mère et qu'elle voyait qu'il **allait mourir**, elle demanda à l'Église (de fait en sorte) qu'il pût quitter ce monde (en qualité de) croyant [c-à-d qu'il soit baptisé]. »

¹⁰ La locution latine est « *Dis Manibus Sacrum* », qui se traduit plus adéquatement par « Consacré à l'esprit du trépassé » : Robert Phillips, « *Mane* », *Oxford Classical Dictionary*, <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780199381135.013.3912>, publié le 7 mars 2016 ; Garrett Ryan, « *Roman Tombstones and Epitaphs* », *Told In Stone*, <https://youtu.be/Huy-gGZHW1s>, publié le 30 octobre 2024 ; Roger Pearse, « How to parse “*Dis Manibus*” syntactically ? – Answer », *Latin Language Stack Exchange*, <https://latin.stackexchange.com/a/15968>, publié le 9 mai 2021. Le propagandiste pédobaptiste Joachim Jeremias prétends que l'emploi de cette formule de dédicace coutumière dans l'épitaphe d'Aproniano signifie que son père Florentius n'était pas chrétien parce que le mot latin *manibus* référait à l'origine aux dieux mânes du monde souterrain, mais le sens de ce mot évolua dès le 1^{er} siècle av. J.-C. de façon à pouvoir simplement désigner l'âme d'un individu. De surcroit, il existe plusieurs autres épitaphes chrétiennes qui utilisèrent aussi cette expression solennelle « *Dis Manibus Sacrum* », à savoir celle de Covoideonus (inscription # 1366, venant des environs d'Aquilée) et celle d'Euphrosune (inscription # 1535, venant de Rome) : Everett Ferguson, « *Inscriptions and the Origin of Infant Baptism* », p. 40 et 42.

Épitaphe de Postumius, Catacombe de Gordien & Épimaque, Rome, début du IV^{ème} siècle :

« IXΘYC N[éophyte?] Postumius Eutencion, un croyant, qui obtint la sainte grâce [c-à-d fut baptisé] le jour avant son anniversaire à une heure très tardive, et mourut. Il vécut **six ans** et fut enseveli le onzième de juillet, le jour de Jupiter (jour) auquel il était né. Son âme est avec les saints, en paix. Felicissimus, Eutheria, et Festa sa grand-mère, pour leur digne fils Postumius. »

Épitaphe d'Irène, Catacombe de Priscille, Rome, III^{ème} siècle :

« Irène qui vécut avec ses parents **10 mois et 6 jours** reçut (la grâce) [c-à-d fut baptisée] le **7 avril** et rendit (son âme) le **15 avril**. »

Épitaphe de Julia Florentina, Catane (Sicile), c. 314 :

« Ses parents ont fait (faire) ce (monument) pour Julia Florentina, leur très chère et innocente enfant qui était devenue croyante [*fidelis* = baptisée]. Elle était née païenne le jour avant les nones de mars, avant l'aurore, alors que Zoïlus était censeur de la province. Elle vécut **dix-huit mois et vingt-deux jours** et devint une croyante [*fidelis* = baptisée] la huitième heure de la nuit, **presque poussant son dernier soupir**. Elle **survécut plus de quatre heures** de sorte qu'elle rentra dans le cours habituel des choses, et mourut à Hybla la première heure du 25 septembre ... »

Épitaphe de Marcianus, Catacombe de Calixte, Rome, c. 268 :

« Pastor, Titiana, la chère Marciana et la petite Chreste ont fait (faire) ce (monument) pour Marcianus, leur fils bien méritant, en notre Seigneur ¶ [= Christ]. Il vécut **12 ans, 2 mois et ... jours**. Il reçut la grâce le **20 septembre** alors que les consuls étaient Marinianus, et Paternus pour la seconde fois. Il rendit (l'âme) le **21 septembre**. Puisses-tu vivre parmi les saints, éternellement. [Marciana et Chreste seraient les sœurs cadettes de Marcianus.] »

Sources des cinq épitaphes ci-dessus : surtout Benoît et Munier, *Le baptême dans l'Église ancienne (I^{er}-III^e siècles)*, p. 257-259 ; avec quelques retouches basées sur Jean-Charles Didier, *Le baptême des enfants dans la tradition de l'Église*, Éditions Desclée de Brouwer, Tournai (Hainaut), 1959, p. 45-53.

Épitaphe de Tyche (une fillette), Catacombe de Priscille, Rome, III^{ème} siècle :

« [La] douce Tyche vécut **un an, 10 mois et 15 jours**. Reçut la grâce [c-à-d fut baptisée] le 8^{ème} jour avant les calendes ... et rendit (l'âme) **le même jour**. »

Épitaphe de Fortunia, Capoue (Italie du Sud), c. 371 :

« Ici repose Fortunia, qui vécut **plus ou moins quatre ans**. Les parents érigèrent ceci pour leur fille chérie. Elle obtint [la grâce] [c-à-d fut baptisée] le **25 juillet** ... et mourut le **27 juillet**. »

Épitaphe d'Antonia, inscription # 1529, Rome, III^{ème} ou IV^{ème} siècle :

« Pour la bien méritante Antonia Cyriaceti qui vécut **19 ans, deux mois et 26 jours**. [Elle] reçut [la grâce] de Dieu [c-à-d fut baptisée] et mourut vierge **le 4^{ème} jour**. Jules Bénédicte, son père, érigea ceci pour sa chère et incomparable fille. 20 novembre. »

Source des trois épitaphes ci-dessus : Everett Ferguson, « *Inscriptions and the Origin of Infant Baptism* », *Journal of Theological Studies* (Oxford University Press), Vol. 30, N° 1, avril 1979, p. 41-42, traduit de l'anglais au français par le compilateur du présent document.

Épitaphe de Bacio, Rome, III^{ème} ou IV^{ème} siècle :

« Ucilianus à Bacio Valerio, qui vécut **neuf ans, huit mois et vingt-deux jours** ; un catéchumène. »

Source des textes latin et anglais : Ingraham Kip, *The Catacombs of Rome as Illustrating the Church of the First Three Centuries*, Justus Starr Redfield, New York (N.Y.), 1854, p. 160. Notons que **cet enfant issu d'une famille chrétienne mourut sans avoir été baptisé** car il est qualifié de catéchumène plutôt que de néophyte.

Épitaphe de Zosime, inscription # 1487, Rome, Catacombe de Sainte-Agnès, III^{ème} ou IV^{ème} siècle :

« Croyant né de croyants, Zosime repose ici, ayant vécu **deux ans, un mois et vingt-cinq jours**. »

Source du texte grec : Louis Perret, *Catacombes de Rome : Architecture, peintures murales, etc.*, Vol. 6 : *Description des planches*, Gide et Baudry Éditeurs, Paris (Île-de-Fr.), 1855, p. 154.

Source du texte anglais : Irah Chase, *Infant Baptism an Invention of Men*, American Baptist Publication Society, Philadelphie (Pennsylvanie), 1863, p. 103-104. *Voir développement plus loin ci-dessous !*

Commentaire(s)

« Les inscriptions paléochrétiennes, dont le plus grand nombre provient des environs de Rome, fournissent quelques exemples de baptêmes d'enfants et de bébés au III^{ème} siècle. [...] Presque toutes les inscriptions paléochrétiennes sont des épitaphes. Un nombre considérable d'entre elles visent des tombes d'enfants. La vaste majorité ne donne aucune indication à savoir si

l'enfant fut baptisé ou non. [...] En fait, le mot < baptême > est rarement utilisé. L'idée est exprimée par < reçu la grâce >, < fait croyant > ou < néophyte >. [...]

Des enfants d'âges divers, de quelques mois à douze ans, sont décrits comme ayant reçu le baptême peu de temps avant leur mort. Il s'agit de cas de < baptêmes d'urgence > où les parents ne voulaient pas qu'ils meurent non-baptisés. Presque tous les cas de baptêmes de bébés ou d'enfants notés dans les inscriptions entrent dans cette catégorie. Les parents voulaient que l'on sache que leur enfant était mort baptisé. [D]ans les cas recensés, l'enfant n'a reçu le baptême qu'en raison de l'approche imminente de la mort, et **ces enfants** – au minimum – **n'ont pas été baptisés immédiatement ou brièvement après leur naissance**. L'implication semble être que **le baptême n'était pas administré de façon routinière durant la petite enfance**, et que seule la perspective de la mort fit en sorte qu'il fut administré lorsqu'il le fut.

La circonstance du baptême d'urgence peut fournir un indice sur l'origine véritable du baptême des bébés. La demande [du baptême des bébés] était renforcée par l'influence de Jean 3:5 : < Si quelqu'un ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut pas entrer dans le royaume des cieux > [...]. Une fois que cette déclaration fut détachée du cadre théologique global [c-à-d scripturaire] du baptême, elle serait un texte-preuve fort en faveur de la nécessité pour chaque individu de recevoir le baptême. [...] Une fois la pratique commencée, il était naturel d'étendre la précaution avant qu'il y ait maladie. Ainsi, le baptême des bébés s'est répandu. »

Source : Everett Ferguson, *Early Christians Speak : Faith and Life in the First Three Centuries*, chapitre 5 : *The Beginning of Infant Baptism*, Abilene Christian University Press, Abilene (Texas), 1999, p. 60-61.

« Il est digne d'intérêt que toutes les inscriptions qui mentionnent le temps du baptême le placent près du temps du décès. **La preuve explicite des inscriptions n'est pas un argument pour le baptême des bébés comme étant la pratique normale.** Plutôt, la preuve pointe vers la conclusion opposée. Les inscriptions ne racontent pas toute l'histoire, mais en ce qui les concerne, elles fournissent un argument qu'**aux III^{ème} et IV^{ème} siècles, le baptême des bébés était anormal**. Tous les exemples cités ci-dessus sont des exemples de < baptêmes d'urgence >. La mort était proche, et la personne reçut le baptême < sur son lit de mort >, pour ainsi dire. [N]ous devons écouter ce que dit la preuve historique. **Les nouveau-nés n'étaient pas routinièrement baptisés durant la période de nos inscriptions anciennes.** [...]

Puisque les inscriptions sont des épitaphes, le baptême doit avoir été considéré une préparation importante pour l'après-vie. Tel que l'indiquent les inscriptions, l'approche de la mort était

l'occasion du baptême. Plusieurs enfants devaient être morts non-baptisés, alors la pulsion de baptiser tôt après la naissance doit avoir été forte. Je suggère que *Jean 3:5* (cité par Origène) a servi de base biblique pour l'inquiétude chrétienne à propos des enfants dans l'après-vie. *Ce passage était le texte baptismal préféré au II^{ème} siècle.* [...] *Jean 3:5* est demeuré le texte-preuve pour le baptême des bébés dans la tradition catholique [romaine]. *Jean 3:5* pouvait être compris comme excluant du Ciel toute personne non-baptisée. La compréhension universelle du baptême pour la rémission des péchés [combinée] à la doctrine du péché originel [devint] la motivation théologique du baptême des bébés.

[Dans ce contexte,] la requête des parents (ou d'un grand-parent, comme ci-dessus) pour le baptême d'un enfant gravement malade aurait été difficile à refuser. Même un adversaire du baptême des bébés tel que Tertullien appert permettre le baptême d'urgence comme une pratique légitime [cf. la clause < s'il n'y a pas de nécessité pressante >, *Du baptême*, § 18:4]. *Tertullien intervient au stade où certains [parents] faisaient pression pour étendre cette mesure d'urgence à d'autres circonstances.* Il n'est pas rare que des procédures d'urgence deviennent des pratiques régulières. Je postule que c'est ce qui arriva ici. »

Source : Everett Ferguson, « *Inscriptions and the Origin of Infant Baptism* », p. 44-45.

« La pratique de tels < baptêmes de nécessité > était déjà reconnue par Tertullien, notre première attestation (littéraire ou de toute autre sorte) du baptême des bébés. Quand on se rappelle le taux de mortalité élevé des bébés dans le monde antique, c'est facile de comprendre comment une pratique d'urgence est éventuellement devenue une pratique normale. L'acquiescement primitif au baptême d'urgence des bébés pourrait rendre compte de l'absence de controverse [majeure] dans l'Église primitive concernant l'âge acceptable pour être baptisé. [...] Le fait est que *“nous ne pouvons pas donner le nom de qui que ce soit avant le IV^{ème} siècle qui fut baptisé étant bébé sans être dans une situation d'urgence”* [!!!]. Par exemple, le bébé garçon de Perpétue ne reçut pas le baptême avec elle en prison (*Martyre de Perpétue*, § 3) [à Carthage en l'an 203]. La liturgie et la théologie [patristiques] du baptême – de même que la pratique des familles chrétiennes dirigeantes – montrent qu'au IV^{ème} siècle [...], le baptême des bébés n'était pas encore la norme. Cette situation commença à changer pendant la fin du IV^{ème} siècle. »

Source : Everett Ferguson, *Baptism in the Early Church : History, Theology and Liturgy in the First Five Centuries*, Eerdmans Publishing, Grand Rapids (Michigan), 2009, p. 379, citant David Wright, *Infant Baptism in Historical Perspective : Collected Studies*, Paternoster Press, Bletchley (Buckinghamshire), 2007, p. 389 ss.

« Avant le III^{ème} siècle, on ne trouve dans les écrits patristiques aucune voix qui rejette le baptême des seuls croyants. Même si les inscriptions [c-à-d épitaphes] sont interprétées comme reflétant une pratique très ancienne du **baptême d'urgence**, ce qui est très certainement le cas, **cet accommodement ne constitue pas un rejet explicite d'une pratique normative du baptême des croyants.** »

Source : Steven McKinion, « Believers' Baptism in the Patristic Writings », p. 95.

Il existe, dans les épitaphes chrétiennes documentées, plusieurs cas d'enfants baptisés décédés mais dont les inscriptions ne permettent pas de connaître la date relative de baptême et incidemment la durée du délai entre le baptême et le décès (et donc de savoir s'il s'agit de véritable pédobaptisme ou de baptême d'urgence exceptionnels s'inscrivant dans un contexte normalement crédobaptiste). Voici les noms de certains des jeunes défunt concernés par cette situation : Aristo, Paulinus, Proiectus, Eugenia, Covoideonus, Flavius Aurelius, Domitien, Pisentus, Casiacinus, Achillia, Macaria, Aurelius Melitius, Lupantia, Severo, Romanus († 371), Flavia Jovina († 367) et Candide.

Sources : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 93-94 ; Everett Ferguson, « Inscriptions and the Origin of Infant Baptism », p. 40-44 ; Jean-Charles Didier, *Le baptême des enfants...*, p. 45-53 ; Irah Chase, *Infant Baptism an Invention of Men*, p. 106-107.

Parfois, les épitaphes ne permettent pas de savoir si les enfants défunt furent baptisés tout court. Dans cette catégorie, il y a **l'épitaphe de Zosime**, traduite précédemment. Aujourd'hui, des activistes pédobaptistes se saisissent de l'expression « croyant né de croyants » pour scander qu'il s'agit-là de la preuve que Zosime fut baptisé dès sa naissance suivant un paradigme pédobaptiste. Rien n'est moins sûr. Le langage employé dans cette épitaphe diffère de l'expression normalement utilisée pour décrire l'événement baptismal dans les épitaphes chrétiennes (« devenu croyant » ou « fait croyant »). Pire, dans le contexte de ces épitaphes, certaines expressions peuvent tantôt désigner des baptisés et tantôt désigner des non-baptisés ; c'est le cas de « serviteur de Christ » ou « serviteur de Dieu » (Jean-Charles Didier, *Le baptême des enfants...*, p. 51). Ainsi, l'épitaphe de Zosime ne nous renseigne aucunement sur la question à savoir s'il était baptisé ou non. Peut-être qu'il fut baptisé à sa naissance, peut-être qu'il fut baptisé d'urgence peu de temps avant son trépas, et peut-être qu'il ne fut pas du tout baptisé.

Il se trouve, enfin, de très rares cas *potentiels* d'épitaphes de pédobaptêmes post-conversion parentale :

- ⇒ Celle de **Flavie** (inscription # 1523, à Salone en Dalmatie, fin-IV^{ème} s.) qui fut baptisée à Pâques à l'âge de **3 ans et 5 mois** puis mourût à l'âge de **3 ans et 10 mois**. Peut-être qu'elle est née lorsque ses parents étaient païens puis qu'elle fut baptisée en même temps que ses parents fraîchement convertis trois ans et demi après sa naissance. Mais vu qu'à peine cinq mois séparent son baptême de son trépas, il est tout à fait possible qu'elle ait été en mauvaise santé depuis une demi-année et que ses parents aient profité de l'occasion de Pâques (où beaucoup de convertis étaient baptisés) pour faire baptiser leur fillette maladive. Il est très plausible que cette épitaphe doive être catégorisée comme étant un énième cas de baptême d'urgence.
- ⇒ Celle de **Maurus** (inscription # 1527, à Rome, non-datée) qui fut baptisé à « **2 ou 3** » ans puis mourut à « l'âge [de] **5 ans et 3 mois** ». Ici encore, l'état fragmentaire des données ne permettent pas de savoir s'il s'agit d'un pédobaptême post-conversion parentale ou d'un baptême d'urgence préventif effectué lorsque l'enfant avait ≈ 2 1/2 ans auquel il survécu ≈ 2 1/2 ans supplémentaires. Ce second scénario n'est certainement pas invraisemblable, le cas d'Augustin d'Hippone ayant failli y correspondre (« la mère de ma chair, appelait à la hâte mon initiation aux sacrements salutaires, où j'allais être lavé, en vous confessant [sic !], Seigneur Jésus, pour la rémission des péchés, quand soudain je me sentis soulagé. Ainsi fut différée ma purification », cf. *Confessions*, § 1:11:18, <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-251/versions/aug-conf-moreau/divisions/13>). Même le papiste pédobaptiste Jean-Charles Didier reconnaît qu'« [i]l est possible que Maurus ait été baptisé d'urgence à l'âge de deux ans (par un diacre?) » (*Le baptême des enfants...*, p. 48).

Il n'est donc pas *impossible* que certaines épitaphes chrétiennes de l'Antiquité fassent allusion à un bébé, un garçonnet ou une fillette ayant été le sujet involontaire d'un pédobaptême post-conversion parentale, mais il n'en existe aucune de répertoriée qui permette de l'affirmer avec *certitude*. Globalement, les épitaphes chrétiennes des III^{ème} et IV^{ème} siècles attestent que le crédobaptême demeurait une pratique normative parmi les chrétiens, et cela même dans les cités où des prosélytes du pédobaptême faisaient la promotion de leur doctrine novatrice.



10. Hippolyte de Rome

Hippolyte de Rome, *La tradition apostolique*, § 21, c. 217 (traduction de Bernard Botte, 1946, basée sur un manuscrit en copte sahidique copié en 1006 et des manuscrits en éthiopien guèze copiés des XV^{ème} aux XIX^{ème} siècles) :

« Au moment où le coq chante, on priera tout d'abord sur l'eau. Que ce soit de l'eau qui coule dans la fontaine ou qui coule d'en haut. Il en sera ainsi à moins qu'il n'y ait une nécessité. Mais s'il y a une nécessité permanente et urgente, on se servira de l'eau qu'on trouve. Ils se déshabilleront, et **on baptisera en premier lieu les enfants**. Tous **ceux qui peuvent parler pour eux-mêmes parleront**. Quant à **ceux qui ne le peuvent pas, leurs parents parleront pour eux, ou quelqu'un de leur famille**. On baptisera ensuite les hommes et enfin les femmes après qu'elles auront dénoué leurs cheveux et après avoir déposé les bijoux d'or qu'elles ont sur elles. Que personne ne prenne avec soi d'objet étranger (pour descendre) **dans l'eau**. [...] Et ainsi, chacun après s'être essuyé se rhabillera et ensuite ils entreront dans l'église. L'évêque en leur imposant la main dira l'invocation : "Seigneur Dieu, qui les a rendus dignes d'**obtenir la rémission des péchés par le bain de la régénération**, rends-les dignes d'être **remplis de l'Esprit-Saint** et envoie sur eux ta grâce, afin qu'ils te servent suivant ta volonté ; car à toi est la gloire, Père et Fils avec l'Esprit-Saint, dans la sainte Église, maintenant et dans les siècles des siècles. Amen." »

Source : Bernard Botte, *Hippolyte de Rome : La tradition apostolique d'après les anciennes versions*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1984, p. 81, 83, 87 et 89 (ainsi qu'Antoine Salles, *Trois antiques rituels du baptême*, Éditions du Cerf, 1958, p. 36-37 et 51-52, pour l'apport de la version éthiopienne).

Commentaire(s)

« Si l'on ne peut en déduire que tous les chrétiens [dans l'Église locale d'Hippolyte à Rome] faisaient baptiser leurs bébés, le document prouve clairement que certains bébés (trop jeunes pour répondre eux-mêmes) étaient baptisés. »

Source : Anthony Lane, « Did the Apostolic Church Baptise Babies ? », *Tyndale Bulletin*, Vol. 55, N° 1, 2004, p. 113.

« Que penser de la disposition [liturgique] d'Hippolyte pour les enfants qui ne peuvent pas parler pour eux-mêmes ? C'est possible que ce texte soit une interpolation plus tardive. Même s'il est original au III^{ème} siècle, il ne fait que confirmer que le baptême des bébés était autorisé dans le contexte [où se trouvait] Hippolyte, et rien de plus. »

Source : Steven McKinion, « Believers' Baptism in the Patristic Writings », p. 87.

« Avec égard à leur intention, les ordres ecclésiaux [c-à-d les codifications cultuelles/liturgiques] regardent vers le futur et non vers le passé. [C]e qui est très important pour le compositeur d'un ordre ecclésial, c'est toujours la nouveauté, sinon il n'aurait pas eu besoin de l'écrire. Semblablement, **c'est précisément lorsque le baptême des bébés**, en tant que coutume générale, **était** relativement **nouveau qu'il a requis un ancrage dans le rituel baptismal**, et cela il l'a obtenu avec l'ordre ecclésial d'Hippolyte. »

« L'Église antique, tant en Orient qu'en Occident, **attribuait à la < tradition apostolique > beaucoup de choses qui n'émergèrent en réalité qu'à une période plus tardive**, comme cela est bien connu de tout investigator de l'histoire de l'Église. »

« En particulier, cet enfant de parents chrétiens à Rome [cf. **l'épitaphe de Marcianus** datant de 268, *supra*] ne fut pas baptisé avant d'avoir plus de douze ans ! Cette inscription démolit la thèse que le baptême des bébés était [systématiquement] administré aux enfants chrétiens, et en même temps elle détruit l'idée que le baptême des bébés était obligatoire au III^{ème} siècle ; elle démontre de surcroît que **malgré l'évidence fournie par l'ordre ecclésial d'Hippolyte** et par Cyprien, **la coutume de baptiser de très petits enfants n'était pas suivie sans exception** en Italie à cette époque (de manière correspondante, la même chose a pu s'appliquer en Afrique et dans les autres provinces). [C]es inscriptions [funéraires] **ne nous permettent pas d'assumer que l'usage attesté par l'ordre ecclésial d'Hippolyte** et par Cyprien **était obligatoire pour toute l'Italie et toute l'Afrique** ; en effet elles **ne nous permettent même pas de présumer que la situation presupposée par l'ordre ecclésial d'Hippolyte était valide pour toute [la ville de] Rome**, puisque l'inscription de Marcianus vient de Rome. [Ce croisement des sources démontre] que le baptême des bébés était connu [...] mais que son observance n'était que partiellement suivie, et qu'à côté de cette pratique, le baptême à un âge plus tardif était assez usuel et demeurait répandu. »

Source : Kurt Aland, *Did the Early Church Baptize Infants ?*, Wipf & Stock Publishers, Eugene (Oregon), 2004, p. 51, 110 et 78-79.

« La coutume actuelle des < parrains > et des < marraines > témoigne contre le baptême des enfants [non-professants]. Pourquoi les parrains et les marraines doivent-ils répondre aux questions du baptiseur à la place de l'enfant ? Parce que les formulaires utilisés (le questionnaire baptismal d'Hippolyte par exemple) adressaient [originellement] ces questions à des adultes responsables et que la liturgie baptismale prévoyait une réponse de la part du baptisé. **Lorsqu'on a commencé à baptiser les enfants sitôt après leur naissance, on continua à utiliser le même formulaire mais on dut substituer au baptisé un parrain qui réponde à sa place.** »

Source : Alfred Kuen, *Le baptême hier et aujourd'hui*, p. 198.



11. Didascalie des apôtres

Presbyte anonyme hellénophone d'origine juive en Syrie du Nord, *Didascalie des apôtres*, § 5, 10, 20 et 26, 1^{ère} moitié du III^{ème} siècle (traduction de François Nau, 1902) :

« {5} Nous ne croyons pas qu'il convienne, mes frères, qu'un homme, après être **descendu dans l'eau** (avoir été baptisé) fasse encore les œuvres abominables et impures des païens impies, car il est clair et évident pour tout le monde que **quiconque fait le mal après son baptême est** déjà **condamné à la géhenne du feu.** »

« {10} Comme donc tu baptises le païen pour le recevoir ensuite, de même tu imposeras la main à celui-ci, tandis que chacun prierai pour lui, puis tu le feras entrer et l'associeras à l'Église ; il aura cette imposition des mains en place du baptême, car soit par l'imposition des mains, soit **par le baptême, on reçoit communication du Saint Esprit.** »

« {20} Les **péchés** sont encore **remis par le baptême**, à ceux qui arrivent de la gentilité et entrent dans la sainte Église de Dieu. [...] Si quelqu'un **croit et est baptisé**, ses **péchés antérieurs lui sont remis**, mais, après son baptême, quand bien même il ne commettrait plus de péché mortel et n'y participerait plus, ne ferait-il que regarder [avec convoitise] ou écouter ou parler, il serait encore exposé au péché. Si donc un homme quitte le monde par le martyre (enduré) pour le nom du Seigneur, bienheureux est-il ; car les péchés des frères qui quittent le monde par le martyre sont couverts. »

« {26} Qu'ils [= les chrétiens judaïsants] nous disent encore si, dans ces jours et à ces heures, ils continuent de prier et de recevoir l'eucharistie, ou de lire les livres (saints), qu'ils nous disent s'ils sont privés du Saint Esprit ; parce que, **par le baptême, ils ont reçu le Saint Esprit** qui est toujours avec ceux qui opèrent la justice et qui ne les quitte pas pour des flux naturels (pollutions) ou à cause des rapports conjugaux ; il demeure toujours avec ceux qui possèdent la justice et il les protège. [...]

Si tu n'as pas en toi le Saint Esprit, comment pratiqueras-tu la justice ? Car le Saint Esprit demeure toujours chez celui qui le possède ; s'il sort de quelqu'un, l'esprit impur s'attache à celui-ci, car lorsque l'esprit impur sort d'un homme, il va et parcourt les pays sans eau, c'est-à-dire les hommes qui ne **descendent pas dans l'eau** (qui ne se font pas baptiser) et, comme il ne trouve pas de repos, il dit : je retournerai à la première maison d'où je suis sorti ; s'il vient donc et la trouve libre, nettoyée [par les ablutions rituelles du judaïsme] et ornée, il sort et ramène avec lui sept autres esprits plus méchants

que lui, ils viennent et demeurent chez cet homme et la suite est pire que le commencement. [...] Celui donc qui est délivré, éloigné et détourné de l'esprit impur **par le baptême est rempli de l'Esprit Saint.** [...] Mais si quelqu'un, **après le baptême**, corrompt et souille une femme étrangère, ou bien a rapport avec une prostituée et qu'en la quittant, il se lave dans toutes les mers et dans tous les abîmes [= océans], et prenne des ablutions dans tous les fleuves, il **ne peut pas être purifié.** »

Source : François Nau, *La Didascalie : C'est-à-dire l'enseignement catholique des douze apôtres et des saints disciples de notre Sauveur*, Lethielleux Libraire-Éditeur, Paris (Île-de-Fr.), 1902, p. 25-26, 63, 110-111, 152-155 et 158.



12. Origène d'Alexandrie

Origène d'Alexandrie, *Homélies sur l'Évangile selon Luc*, § 14:5, c. 233-234, traduit du grec au latin par Jérôme de Stridon, c. 390 (traduction française d'Henri Crouzel *et al.*, 1962) :

« Je profite de l'occasion qui se présente pour traiter à nouveau une question sur laquelle fréquemment nos frères s'interrogent. Les **enfants sont baptisés** < pour la rémission des péchés > {Lc 3:3, Ac 2:38}. De quels péchés s'agit-il ? Quand ont-ils bien pu pécher ? Comment peut-on retenir pareil motif pour le baptême des enfants si on n'admet pas l'interprétation que nous venons de donner : < Personne n'est exempt de souillure, même si sa **vie sur la terre** n'a **duré qu'un seul jour** > {Job 14:4} ? C'est parce que les **souillures de la naissance** sont **enlevées par le mystère du baptême** qu'on **baptise aussi les enfants**, car, < si quelqu'un n'est pas né à nouveau de l'eau et de l'esprit, il ne peut pas entrer dans le Royaume des cieux > {Jn 3:5}. »

Source : Henri Crouzel, François Fournier et Pierre Périchon, *Origène : Homélies sur Saint Luc - Texte latin et fragments grecs*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1962, p. 223.

À noter que Benoît et Munier traduisent au singulier : « De quel **péché** s'agit-il ? » (p. 160).

Commentaire(s)

« Dans chacune des trois citations [cf. les deux autres ci-dessous], Origène argumente que même les enfants doivent être nettoyés du péché [de naissance] et sont conséquemment baptisés. Les académiciens qui citent [des portions de] ces passages pour prouver que le baptême des bébés était la pratique baptismale régulière au temps d'Origène s'abstiennent de dire à leurs lecteurs quelle était la motivation d'Origène dans ses références au baptême de

jeunes enfants. Le baptême pour la rémission des péchés [c-à-d l'hétérodoxie patristique de la régénération baptismale] dans les écrits d'Origène ne peut pas être mis en adéquation avec le baptême comme un signe de l'alliance [comme dans le pédobaptisme "réformé"], puisque l'argument d'Origène n'est pas principalement un plaidoyer pour le baptême des bébés en tant que rite [allianciel], mais un plaidoyer pour la rémission des péchés. »

Source : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 83.

Origène d'Alexandrie, *Homélies sur le Livre du Lévitique*, § 8:3:5, c. 238-244, retravaillé par Rufin d'Aquilée, c. 403-404 (traduction de Benoît et Munier, 1994) :

« Veut-on savoir ce que d'autres saints encore ont pensé de cette naissance [de Jérémie ou Job], qu'on écoute David : < Dans l'iniquité j'ai été conçu, dans le péché ma mère m'a enfanté. > {Ps 50:7} Il montre ainsi que toute âme qui naît dans la chair contracte une souillure < d'iniquité et de péché > ; et c'est pourquoi fut dite la parole déjà rappelée plus haut : < Personne n'est pur de souillure, sa vie fût-elle d'un jour. > {Job 14:4-5} On peut aussi ajouter qu'il faut chercher pour quelle raison, alors que le baptême de l'Église est donné pour la rémission des péchés, il est donné selon la pratique de l'Église même aux petits enfants ; puisque, assurément, s'il n'y avait rien chez les petits enfants qui dût relever de la rémission et de l'indulgence, la grâce du baptême paraîtrait superflue. »

Source : Benoît et Munier, *Le baptême dans l'Église ancienne*, p. 148-150.

Origène d'Alexandrie, *Homélies sur le Livre du Lévitique*, § 8:3:5 et 8:3:7, c. 238-244, retravaillé par Rufin d'Aquilée, c. 403-404 (traduction de Gary Wayne Barkley, 1990) :

« But if it pleases you to hear what other saints also might think about this birthday [of Jeremiah or Job], hear David speaking, "In iniquity I was conceived and in sins my mother brought me forth" {Ps 50:7}, showing that every soul which is born in flesh is polluted by the filth "of iniquity and sin" ; and for this reason we can say what we already have recalled above, "No one is pure from uncleanness even if his life is only one day long" {Job 14:4-5}. To these things can be added the reason why it is required, since the baptism of the Church is given for the forgiveness of sins, that, according to the observance of the Church, that baptism also be given to infants ; since, certainly, if there were nothing in infants that ought to pertain to forgiveness and indulgence, then the grace of baptism would appear superfluous. »

« This is the letter of the Law ; but you, seek that circumcision which the Apostle proclaims, that he commands us both to receive and to have. He says, "For we are the circumcision, we who serve God in spirit" {Phil 3:3}. But consider what is also said in the Psalms : "Sinners are alienated from the womb"

{Ps 57:4}. Consider if it does not say that about these who receive that circumcision with which the Apostle forbids us to be circumcised. And that time is when “**sinners are alienated from the womb**” since they are circumcised not in the spirit but in the flesh. For “those who are circumcised in the Law have been cut off from grace” {Gal 5:2-4}. »

Source : Gary Wayne Barkley, *Origen : Homilies on Leviticus – [Homilies] 1 to 16*, Catholic University of America Press, Washington (D.C.), 1990, p. 157-158.

Commentaire(s)

« The *Homilies on Leviticus* were [...] translated by Rufinus, who admitted to having changed the text by condensing the homilies and, at the same time, expanding some of the explanations. »

Source : <https://www.cuapress.org/9780813214320/homilies-on-leviticus-1-16/>.

« Au III^{ème} siècle, nous voyons clairement les débuts de la normalisation du pédobaptisme dans certaines parties de l’Église. [...] En d’autres termes, nous pouvons conclure qu’au III^{ème} siècle, un débat fait rage entre ceux qui désirent le baptême des bébés et ceux qui s’y opposent. [...] Les ardents défenseurs du baptême des bébés s’appuient principalement sur leur argument selon lequel le sacrement est nécessaire pour purifier les bébés de la tache du péché originel. Les preuves du III^{ème} siècle indiquent que **le baptême des bébés trouve son origine dans la pratique du baptême des bébés mortellement malades**, en raison de la croyance croissante que le baptême était nécessaire au salut de l’enfant. »

Source : Steven McKinion, « Believers’ Baptism in the Patristic Writings », p. 89.

Origène d’Alexandrie, *Commentaire sur l’Épître aux Romains*, § 5:9:11 (ici numéroté § 5:19), c. 246,

retravaillé par Rufin d’Aquilée, c. 406-407 (traduction de Benoît et Munier, 1994) :

« ... C'est pour cela que l'Église a reçu des apôtres [sic] l'usage traditionnel de **donner le baptême** même aux [petits] **enfants** [*paruulis*]. Ceux à qui ont été confiés les secrets des mystères divins, savaient, en effet, qu'en tous les hommes se trouvent des **souillures natives de péché**, qui doivent être **lavées par l'eau et l'Esprit** ; c'est à cause de (ces souillures) que le corps lui-même est appelé corps de péché, non pas – comme le pensent certaines de ceux qui allèguent la transmigration des âmes en des corps différents – pour les péchés que l'âme aurait commis alors qu'elle se trouvait en un autre corps, mais pour le fait même qu'elle s'est trouvée placée en un corps de péché, en un corps de mort et de bassesse et, comme l'a dit le Psalmiste, parce que : < Tu as abaissé notre âme dans la poussière ... > {Ps 44:25}. »

Source : Benoît et Munier, *Le baptême dans l’Église ancienne*, p. 169-170.

Origène d'Alexandrie, *Commentaire sur l'Épître aux Romains*, § 5:9:11, c. 246, retravaillé par Rufin d'Aquilée, c. 406-407 (traduction de Thomas Scheck, 2001) :

« Therefore our body is the body of sin, for it is not written that Adam knew his wife Eve and became the father of Cain until after the sin {Gn 4:1}. After all, even in the law it is commanded that sacrifices be offered for the child who was born : a pair of turtledoves or two young doves ; one of which was offered for sin and the other as a burnt offering {Lv 12:8}. **For which sin is this one dove offered ? Was a newly born child able to sin ?** And yet **it has a sin for which sacrifices are commanded** to be offered, and from which it is denied that anyone is pure, even if his life should be one day long {Jb 14:4-5 LXX}. It has to be believed, therefore, that concerning this David also said what we recorded above, “in sins my mother conceived me” {Ps 51:5}. For according to the historical narrative no sin of his mother is declared. **It is on this account as well that the Church has received the tradition from the apostles [sic] to give baptism even to little children.** For they to whom the secrets of the divine mysteries were committed [Paul, Apollos and Cephas] {1 Cor 4:1} were aware that in everyone was sin’s innate defilement, which needed to be **washed away through water** and the Spirit. »

Source : Thomas Scheck, *Origen : Commentary on the Epistle to the Romans – Books 1 to 5*, Catholic University of America Press, Washington (D.C.), 2001, p. 366-367.

Commentaire(s)

« Origen’s statement here is our **earliest witness** [!] to the belief that the Apostles themselves commanded the baptism of infants. »

Source : Scheck, p. 367, n. 508.

« Mais si la pratique du baptême des enfants reposait vraiment sur une tradition transmise par les apôtres et universellement reconnue comme telle par une observance très ancienne, **la polémique d'Origène avec toutes ses références détaillées au baptême des bébés aurait été superflue**. Il doit y avoir eu des cercles – pas marginaux et sans influence – dont les membres adhéraient à une opinion différente quant à la nécessité du baptême des bébés et qui, en conséquence, maintenaient une pratique différente en ce qu'ils s'abstenaient de baptiser les bébés. [...] **Les affirmations d'Origène s'expliquent uniquement par l'hypothèse selon laquelle cette < coutume de l'Église > en Palestine (et ailleurs) n'était pas encore très vieille.** Car c'est seulement avec ce présupposé que l'on peut expliquer que les voix contre le baptême des bébés étaient toujours si fortes qu'Origène devait entrer en discussion avec eux encore et encore. Un commencement de cette pratique vers la fin du II^{ème} siècle [ou au début du III^{ème}] laisse assez de temps avant 230-250 ap. J.-C. pour la formation d'un usage [pédobaptiste] ecclésial ferme tout

en expliquant pourquoi les arguments [crédobaptistes] contre celui-ci n'avaient pas encore été réduits au silence. »

Source : Kurt Aland, *Did the Early Church Baptize Infants ?*, p. 48-49.

Origène ne croyait pas dans la doctrine chrétienne classique du péché originel impliquant une faute et une culpabilité innées aux humains, remontant à Adam & Ève puis transmise de manière héréditaire à toute l'humanité. Il croyait en ce que nous pouvons appeler une doctrine de « **souillure native** »¹¹. Selon Origène, Adam & Ève avait bel et bien désobéi à Dieu dans le Jardin d'Éden, mais cette désobéissance ne serait pas transmise de façon génétique ou généalogique à leurs descendants. Il croyait plutôt en la préexistence des âmes humaines, lesquelles se seraient toutes individuellement rebellées contre Dieu dans leur état préincarné. Origène pensait que cette chute préexistentielle aurait pour conséquence l'incarnation des âmes dans un corps physique. La naissance des êtres humains dans un corps matériel impur les entacherait d'une **souillure native** qui les rendrait prédisposés au péché. Origène affirmait que cette souillure native des humains nécessite une purification par le baptême¹².

Ainsi, bien que cette notion de **souillure native** diffère de la compréhension biblique du péché originel, cette fausse croyance d'Origène tient la même place dans son faux raisonnement que le péché originel dans la pensée de tous les autres Pères de l'Église – tant crédobaptistes que pédobaptistes – qui voyaient la régénération baptismale comme un antidote au péché originel (et aux péchés individuels dans le cas des crédobaptistes s'inscrivant la foulée de Justin de Naplouse).



¹¹ Cf. Benoît et Munier, *Le baptême dans l'Église ancienne*, p. 148 concernant l'emploi de l'expression « souillure native » pour désigner ce point de l'anthropologie d'Origène.

¹² Marta Przyszychowska, *We Were All in Adam : The Unity of Mankind in Adam in the Teaching of the Church Fathers*, De Gruyter Poland, Varsovie (Mazovie), 2018, p. 59-78 ; Jean Laporte, « Models from Philo in Origen's Teaching on Original Sin », *Laval théologique et philosophique* (Université Laval), Vol. 44, N° 2, 1988, p. 191-203 ; Edward Moore, « Origen of Alexandria (185-254 C.E.) », *Internet Encyclopedia of Philosophy* (University of Tennessee), <https://iep.utm.edu/origen-of-alexandria>, consulté le 1^{er} septembre 2025 ; Gerald Bray, « Original Sin in Patristic Thought », *Churchman* (Church Society), Vol. 108, N° 1, 1994, p. 37-47.

13. Cyprien de Carthage

Cyprien de Carthage, *Lettre 64 à Fidus*, c. 253 (traduction de Jean-Baptiste Thibaut, 1869 ; révisée par Louis Bayard, 1925) (certaines éditions numérotent cet écrit comme étant la *Lettre 58* ; elle fait suite au synode pédobaptiste orchestré par Cyprien à Carthage plus tôt en l'an 253) :

« Pour ce qui regarde les **enfants**, vous disiez qu'on ne devait pas les **baptiser** le deuxième ou le troisième jour, mais qu'il fallait prendre modèle sur la loi antique de la circoncision, par conséquent ne pas baptiser et sanctifier le nouveau-né avant le huitième jour. Notre assemblée [synodale d'Afrique romaine ayant prétendument réuni 66 évêques¹³] en a pensé tout autrement. La façon d'agir que vous préconisiez n'a rallié aucun suffrage, et nous avons tous été d'avis qu'il ne fallait refuser à aucun homme arrivant à l'existence la **miséricorde** et la **grâce de Dieu**. Le Seigneur dit dans l'évangile : < Le fils de l'homme n'est pas venu pour perdre les âmes des hommes, mais pour les sauver > {Lc 9:56}. Autant donc qu'il est en nous, nous ne devons, si c'est possible, **perdre aucune âme**. Que manque-t-il, en effet, à celui que les Mains de Dieu ont formé dès le **sein de sa mère** ? À nos yeux, il semble que **ceux qui arrivent à l'existence** croissent avec les jours d'ici-bas. En réalité, ce qui est fait par Dieu est parfait, en raison de la majesté et de l'opération divine de l'auteur.

Bref, que tous, **tout petits enfants** ou personnes plus âgées, reçoivent également le don divin, c'est ce que la divine Écriture nous montre, quand elle nous représente Élisée s'étendant, en priant Dieu, sur **l'enfant** de la veuve qui était mort, tête contre tête, face contre face, en sorte que les membres du prophète allongé sur l'enfant correspondaient exactement à ses membres et les pieds de l'un aux pieds de l'autre {2 Rois 4:29-37}. Si on examine la chose d'après la nature et le corps humain, un **enfant** ne peut avoir les mêmes dimensions qu'un adulte ; de petits membres ne peuvent s'adapter exactement à de plus grands. Mais ce qui est exprimé là, c'est l'égalité divine et spirituelle, suivant laquelle tous les hommes sont de même taille et de même âge [?!] ; et il n'est possible d'établir des différences d'âge et de développement corporel qu'au regard de l'homme et non de Dieu : à moins qu'il ne faille dire que la **grâce** même, qui est **accordée aux baptisés**, est moindre ou plus grande suivant l'âge de ceux qui la reçoivent. Mais non. **L'Esprit Saint est donné** également à tous, non d'après une mesure proportionnelle, mais d'après une bonté et une bienveillance paternelle. Car Dieu ne fait pas plus exception d'âge que de personne, mais il est pour tous, dans la distribution de la grâce céleste, un Père qui partage également.

¹³ À titre de comparaison, le synode de l'Afrique romaine tenu à Carthage en 255 n'a réuni que 31 évêques : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 73, cf. Cyprien de Carthage, *Lettre 70*.

Mais vous ajoutez que le pied d'un **enfant** aux **premiers jours après sa naissance** n'est point pur, et que chacun redoute de le baisser : cela non plus ne doit point être un obstacle à ce qu'on lui **confère la grâce divine**. Il est écrit en effet : < Tout est pur à qui est pur > {Tite 1:15}. Et personne ne doit avoir horreur de ce que Dieu a daigné faire. L'**enfant** sans doute **est de naissance récente** ; il n'est point tel cependant que l'on doive, quand on lui donne la grâce et la paix, avoir horreur de le baisser, puisque chacun de nous, en baising cet **enfant**, doit penser, conformément à nos croyances, aux Mains de Dieu dont il vient de sortir, et que nous basons en quelque manière en cet **être humain récemment formé** et venu à la lumière, puisque nous embrassons l'œuvre de Dieu.

Quant à ce fait que la circoncision juive se faisait le huitième jour, c'était là un symbole et comme une esquisse, une figure, qui devait être accomplie à la Venue du Christ. Car, comme le huitième jour, c'est-à-dire le premier après le jour du sabbat, devait être celui où le Seigneur ressuscitait, nous rendrait la vie, et nous donnerait la circoncision spirituelle, ce huitième jour, c'est à-dire le premier après celui du sabbat, le jour du Seigneur, a précédé comme une image préfigurant l'avenir. Cette figure a cessé quand la vérité est venue, et nous a été donnée avec la circoncision spirituelle [= régénération].

C'est pourquoi, nous ne croyons pas qu'il faille empêcher personne de **recevoir la grâce** d'après la loi qui a été établie ; nous pensons que la circoncision spirituelle ne doit pas être empêchée par la circoncision charnelle, mais qu'il faut admettre tout homme à la **grâce du Christ**, puisque aussi bien Pierre dit dans les Actes des Apôtres : < Le Seigneur m'a dit qu'aucun homme ne devait être appelé souillé et impur > {Ac 10:28}. Au surplus, si l'homme, quand il s'agit d'**obtenir la grâce**, pouvait en être empêché par quelque chose, ce seraient surtout les adultes et les personnes âgées qui pourraient en être empêchés par des fautes graves. Eh bien, les plus grands coupables, après avoir péché gravement contre Dieu, lorsqu'ils arrivent à la foi, obtiennent la rémission de leurs fautes : personne n'est **privé du baptême et de la grâce**. À combien plus forte raison un **enfant** n'en doit-il pas être privé, qui, **étant né depuis peu de temps**, n'a commis aucune faute ; il a contracté seulement à sa première naissance, comme descendant d'Adam, le **virus mortel de l'antique contagion** ; il arrive d'autant plus facilement à obtenir la **rémission des péchés**, que les **péchés qu'on lui remet** ne sont pas les siens, mais ceux d'autrui.

Et voilà pourquoi, frère très cher, notre concile [ou plutôt notre synode provincial] a été d'avis que personne ne devait être **écarté** par nous **du baptême et de la grâce** de Dieu, qui est à tous miséricordieux, bienveillant et doux. C'est ce que l'on doit observer et mettre en pratique à l'égard de tous, mais surtout nous croyons qu'on doit l'observer à l'égard des **enfants**, qui ont par cela même plus de titres à notre Assistance et à la Miséricorde divine, que, **dès l'instant de leur naissance**, ils ne font autre chose que prier par leurs cris [sic] et leurs larmes. »

Source : Louis Bayard, *Saint Cyprien : Correspondance*, Tome 2, Société d'édition Les Belles Lettres, Paris (Île-de-Fr.), 1925, reproduit par Olivier Chavarin, « Le baptême des enfants dans le christianisme ancien », *Testimonia*, <https://testimonia.fr/le-bapteme-des-enfants-dans-le-christianisme-ancien/>.

Commentaires(s)

« Le fait qu'un synode doive se réunir pour décider de cette question montre que le pédobaptisme n'était pas universellement pratiqué. En fait, s'il n'y avait que quelques opposants, comme Tertullien, un synode [provincial] africain serait-il nécessaire ? »

Source : Steven McKinion, « Believers' Baptism in the Patristic Writings », p. 88.

« Sa proposition [de l'évêque africain Fidus] de sélectionner le huitième jour pour le baptême des nouveau-nés peut être vue comme une indication qu'en ce temps-là, dans l'Église africaine, il n'y avait pas d'unanimité absolue concernant les détails du baptême des bébés ; et cela fournit une indication supplémentaire que ce n'était pas une pratique léguée par les pères les plus anciens mais une pratique qui venait d'émerger dans un passé récent, nommément à la fin du II^{ème} siècle [ou au début du III^{ème}] [cela car si cette doctrine avait été enseignée et pratiquée par les apôtres, ce type d'interrogation novice n'aurait pas lieu d'être puisque les apôtres auraient nécessairement montré s'il fallait baptiser le deuxième ou le huitième jour]. »

Source : Kurt Aland, *Did the Early Church Baptize Infants ?*, p. 69.

« Notez que Cyprien argumente pour le baptême des bébés, mais pas en raison de l'alliance ou de la circoncision. En fait, il se dissocie du rite de circoncision en ordonnant à Fidus de ne pas retarder le baptême jusqu'au huitième jour. D'autre part, c'est aussi important de noter que Fidus préférait attendre non pas parce qu'il croyait que la circoncision était remplacée par le baptême, mais parce que les enfants étaient trop repoussants pendant les premiers jours après leur naissance pour leur donner le baiser de paix. Ainsi, l'appel de Fidus à la circoncision n'était pas basé sur un quelconque lien théologique supposé entre le baptême et la circoncision. Il utilisa simplement une forme d'argumentation qui était très populaire dans les temps anciens, appelée l'*analogie*. Les Pères de l'Église argumentaient, par exemple, sur la base de l'analogie, que le cycle de la lune prouve [ou illustre de manière allégorique] la résurrection de l'homme aux derniers jours. Mais ceci ne voulait pas dire qu'ils voyaient une quelconque connexion théologique entre la lune et la résurrection. Toutefois, cette analogie devint probablement le point de départ de l'[éventuelle] association entre le baptême des bébés et le rite de circoncision. On doit faire attention de ne pas conclure qu'il s'agissait-là [c-à-d de l'argument allianciel] d'une

doctrine généralement acceptée, car même au temps d'Augustin (4^{ème}/5^{ème} siècle), **la mise en relation du baptême des bébés avec la circoncision n'était aucunement un fait dogmatique, mais plutôt une analogie** qui fut [ensuite] graduellement développée en dogme formel. Au départ, la circoncision – comme dans l'argument de ~~Cyprien~~ Fidus ci-dessus – n'était appliquée qu'au temps [c-à-d au jour exact] du baptême (8^{ème} jour), ce que contesta Cyprien. [...] On ne doit pas oublier que la motivation de Cyprien pour le baptême des bébés diffère de la motivation offerte par les Églises [protestantes] qui professent le baptême des bébés depuis la Réformation. »

Source : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 108-109 et 116.

« Aussi le bienheureux Cyprien [...] tout en se faisant ainsi le puissant avocat de l'enfance [sic], il se garda de la déclarer exempte du **péché originel** ; parce que **nier ce péché, c'eût été anéantir la raison même du baptême** [des bébés], pour la réception duquel il plaiddait si bien [sic] leur cause. [...] Faut-il baptiser nos enfants aussi avant le huitième jour [accompli] ? Et personne ne se rallia à l'opinion négative ; pourquoi ? C'est qu'on [...] **regardait comme absolument certaine la perte des âmes**, quant au salut éternel, **si elles venaient à sortir de la vie présente sans avoir reçu ce sacrement** ; et toutefois, l'on avouait que les enfants tout nouvellement éclos du sein maternel avaient uniquement la tache du péché d'origine ; aussi, tout en déclarant que la rémission des péchés leur est plus facile, parce que ce sont des fautes d'autrui, elle ne leur était pas moins nécessaire. »

Source : Augustin d'Hippone (!), *Épître à Marcellin*, § 3:5, c. 412, <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-342/versions/du-merite-et-de-la-remission-des-peches-et-du-bapteme-des-petits-enfants/divisions/223>.



14. Canons du Synode d'Elvire

Synode d'Elvire, Sud-Est de l'Hispanie romaine, § 11, 37, 38, 42 et 45, c. 306 :

« {11} Si une **catéchumène** épouse un homme qui a répudié illégalement sa femme, le baptême sera remis à cinq ans plus tard, et elle ne **pourra être baptisée** avant ce temps **que dans le cas d'une maladie grave.** »

« {37} Les énergumènes peuvent être baptisés à l'article de la mort. S'ils ont été baptisés, ils peuvent prendre la communion. De tels gens ne doivent pas, par contre, allumer les lampes dans l'église [pendant le culte] public ; s'ils le font, la communion doit leur être refusée. »

« {38} Un chrétien baptisé qui n'a pas rejeté la foi ni commis de bigamie peut baptiser un catéchumène en danger de mort, s'il est en voyage en mer ou s'il n'y a pas d'église à proximité. Si la personne survit, elle se rendra auprès de l'évêque pour l'imposition des mains. »

« {42} Celui qui a une bonne réputation et qui voudra devenir chrétien devra être catéchumène pendant deux ans, puis il pourra être baptisé. S'il tombe gravement malade et demande la grâce du baptême, on peut la lui accorder avant le terme de deux ans. »

« {45} Un catéchumène qui s'est éloigné de l'Église pendant longtemps peut être baptisé si un membre du clergé soutient sa prétention [= volonté consciente] d'être chrétien, ou si quelques fidèles l'attestent, et s'il apparaît que la personne s'est réformée. »

Source : Charles-Joseph Héfél et al., *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, Tome 1, Adrien Le Clere et C^{ie} Libraires-Éditeurs, Paris (Île-de-Fr.), 1869, p. 140, 149-150 et 152-154. Aux endroits où Héfél paraphrase davantage qu'il traduit, j'ai supplié en utilisant cette traduction anglaise fournie par Kenneth Pennington, « The Council of Elvira », *Catholic University of America*, <https://web.archive.org/web/20160301065625/http://faculty.cua.edu/pennington/canon%20Law/ElviraCanons.htm>, archivé au 1^{er} mars 2016.

Au canon 38, Benoît et Munier traduisent « en cas de péril extrême » au lieu de « en danger de mort », confirmant que c'est bien des baptêmes d'urgences qui y sont envisagés (*Le baptême dans l'Église ancienne*, p. 251).

À noter qu'il n'est aucunement certain qu'il y ait eu un synode pan-ibérique à Elvire vers l'an 306, et encore moins qu'un tel synode ait adopté en bloc cette masse décousue de 81 (!) canons disciplinaires. Les plus récents manuscrits contenant différentes versions disparates de cette collection de canons datent du IX^{ème} siècle et remontent à des recensions du VII^{ème} siècle. Il est néanmoins avéré que les diverses composantes de cette collection ont leurs origines dans l'Hispanie romaine pré-wisigothique du IV^{ème} siècle¹⁴. Ces canons transmettent donc un témoignage important sur les pratiques baptismales (crédobaptême et baptême d'urgence motivé par la croyance en la régénération baptismale) pour cette période de l'Antiquité dans cette extrémité géographique de la Chrétienté méditerranéenne.

¹⁴ Miguel Lázaro Sánchez, « L'état actuel de la recherche sur le concile d'Elvire », *Revue des sciences religieuses* (Faculté de théologie catholique de Strasbourg), Vol. 82, N° 4, 2008, p. 517-546, <https://journals.openedition.org/rsr/413>.



15. Constantin le Grand (via Eusèbe de Césarée)

Récit du baptême de l'Empereur romain Constantin I^{er} en 337

« Il a un premier malaise, puis la maladie s'y ajoute. Il se rend ensuite aux thermes de sa ville [Constantinople], et de là à la cité qui tire son nom de sa mère [Hélénopolis]. Ayant là passé du temps dans la chapelle des martyrs, il adressait à Dieu des prières de supplication et des demandes. Mais lorsqu'il prenait conscience qu'il arrivait au terme de sa vie, *il pensait que c'était le moment de se purifier de ses fautes d'autrefois, en croyant que ces péchés qu'il avait commis comme un homme mortel seraient lavés de son âme par l'efficacité des paroles mystiques du baptême*. En considérant cela, il s'agenouillait sur le sol en suppliant Dieu, en se repentant dans le *martyrium* lui-même, où pour la première fois lui était accordée la prière avec imposition des mains. Étant parti de là, il arrive dans les faubourgs de la ville de Nicomédie, et ayant convoqué là les évêques, *il leur tint le discours suivant* : {62} < Voici le moment longtemps espéré pour *moi qui y aspire et le désire*. Il est temps pour nous de recevoir le *sceau qui confère l'immortalité* [= le baptême]. J'avais eu l'intention autrefois de le recevoir dans le Jourdain, là où l'on rapporte que le Sauveur a reçu ce bain comme un exemple pour nous ; mais Dieu, qui sait ce qui est bon pour nous, nous en a jugé digne ici et maintenant. Qu'il n'y ait donc pour nous aucune incertitude. Si le maître de la vie et de la mort veut que je vive de nouveau ici-bas, s'il a décidé que désormais je sois agrégé [formellement] au peuple de Dieu et que je participe avec tous aux prières de l'Église, je m'imposerai les règles de vie qui plaisent à Dieu. > »

Source : Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, § 4:61-62, reproduit dans Pierre Maraval, *La véritable histoire de Constantin : Textes réunis et commentés*, Société d'édition Les Belles Lettres, Paris (Île-de-Fr.), 2010, p. 175-176.

La suite du récit ne semble pas être accessible en français en ligne ; elle l'est en anglais :

« After he had thus spoken, the prelates performed the sacred ceremonies in the usual manner, and, having given him the necessary instructions, made him a partaker of the mystic ordinance. Thus was Constantine the first of all sovereigns who was *regenerated* and perfected in a church dedicated to the martyrs of Christ ; thus gifted with the Divine *seal of baptism*, he rejoiced in spirit, was renewed, and filled with heavenly light : his soul was gladdened by reason of the fervency of his faith, and astonished

at the manifestation of the power of God. At the conclusion of the ceremony he arrayed himself in shining imperial vestments, brilliant as the light {it was customary for neophytes to wear white garments, which they laid aside on the eighth day from their baptism}, and reclined on a couch of the purest white, refusing to clothe himself with the purple any more. {63} He then lifted his voice and poured forth a strain of thanksgiving to God ; after which he added these words. "Now I know that I am truly blessed : now I feel assured that I am **accounted worthy of immortality**, and am made a partaker of Divine light." He further expressed his compassion for the unhappy condition of those who were strangers to such blessings as he enjoyed : and when the tribunes and generals of his army appeared in his presence with lamentations and tears at the prospect of their bereavement, and with prayers that his days might yet be prolonged, he assured them in reply that **he was now in possession of true life** ; that none but himself could know the value of the blessings he had received ; so that he was anxious rather to hasten than to defer his departure to God. »

Source : Eusèbe de Césarée, *Vie de Constantin*, § 4:62-63, <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpg-3496-1/versions/the-life-of-the-blessed-emperor-constantine/divisions/265>.

Commentaire(s)

« L'Empereur Constantin était pleinement reconnu comme un chrétien par l'Église de son temps [dès l'an 312 au plus tard] malgré qu'il ne reçût pas le baptême et le repas du Seigneur avant d'être [figurativement] sur son lit de mort. Son fils Constance [né en 317] ne reçût lui aussi le baptême qu'immédiatement avant sa mort [en 361]. »

Source : Kurt Aland, *Did the Early Church Baptize Infants ?*, p. 44.



16. Athanase d'Alexandrie

Athanase d'Alexandrie (élu évêque d'Alexandrie en 328, † 373) :

« Quelque vertu qu'ait le baptême, il suppose une certaine disposition de celui qui le reçoit. Notre Sauveur n'a pas seulement commandé de baptiser ; mais il a dit : **enseignez et ensuite baptisez**, parce que la foi procède de l'enseignement, et **le baptême suit la foi**. »

Sources : Sébastien Fath, *Une autre manière d'être chrétien en France : Socio-histoire de l'implantation baptiste (1810-1950)*, Éditions Labor & Fides, Genève (Romandie), 2001, p. 489-490. Fath lui-même cite Anonyme, « Quelques paroles des Pères », *L'Écho de la Vérité*, N° 11, novembre 1880, p. 126, qui n'est pas

reproduit en ligne. Le compilateur du présent document n'est pas parvenu à identifier la source primaire d'où provient cette citation ni à retracer l'ouvrage de référence d'où elle fut transcrise, tant en français qu'en anglais, tant en ligne que dans l'anthologie d'Archibald Robertson, *Athanasius : Select Works and Letters*, collection de Philip Schaff (éd.) et Henry Wace (éd.), *Nicene and Post-Nicene Fathers – Second Series*, Vol. 4, Hendrickson Publishers, Peabody (Massachusetts), 2012 (1892), p. 94, 370-371, 441-443, 466, 470, 558 et 594. Cependant, d'autres sources vérifiables vont dans le même sens.

Athanase d'Alexandrie, *Lettre au titre perdu* (manuscrit N° 62 conservé à la John Rylands Library à Manchester et manuscrit N° 6007 conservé au British Museum à Londres) :

« Fuis l'embrasement des commodités de la chair, je veux dire les excès du vin dans les clubs de tavernes. Je ne dis pas de t'abstenir totalement – car c'est là une question d'individu, et c'est bien de conseiller individuellement de boire un peu de vin en cas de besoin {1 Tim. 5:23} – mais il ne faut pas que tu rendes le riche Esprit étranger à l'âme. Et cela, je ne le dis pas seulement pour celui qui a reçu la **lumière**, c'est-à-dire le **baptême**, mais je le recommande aussi à celui qui **va la recevoir**. En effet, de même que celui qui a reçu la lumière doit lui-même s'arranger pour se rendre digne de la lumière reçue, ainsi aussi **celui qui la recevra doit être digne de la lumière à recevoir** ; car qu'il craigne que, après (avoir reçu) la “science”, il ne soit trouvé indigne de la “science”, et jugé indigne de la pureté. Il est dit, en effet : < Étant dans l'incrédulité, j'ai agi par ignorance, mais la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ a abondé avec **la foi** et l'amour > {1 Tim. 1:13-14}. Mais toi, si tu pèches sciemment étant dans la foi, crains de te voir exclu de la grâce. Oui, **prépares-toi jour et nuit**. Quel homme devant recevoir le roi ne prépare pas sa maison en tous points ? Quel est celui, dont la maison est mal tenue et sale, qui recevra un roi à son arrivée ? »

Source : Louis-Théophile Lefort, *St Athanase : Lettres festales et pastorales en copte*, Imprimerie orientaliste Lucien Dubrecq, Louvain (Brabant), 1955, p. 105 (voir p. XXXI-XXXIII pour l'attribution).

Athanase d'Alexandrie, *Lettre festale VI*, c. 334 :

« Que ceux qui ont à être illuminés [c-à-d baptisés] soient **zélés dans leur préparation, jeûnant et priant**, afin qu'ils soient dignes de recevoir le don divin et d'être initiés dans les mystères de Christ. Car ce n'est pas rien d'approcher le saint font [baptismal] ; cela **requiert un cœur pur et une foi sincère**. »

Lettre festale X, c. 338 :

« Que les catéchumènes, ayant été **instruits dans la foi** de l'Église, s'avancent vers la **fontaine de la régénération**, afin qu'ils puissent recevoir la lumière de Christ et être comptés parmi les enfants de Dieu. Ainsi, par le **lavement de la renaissance**, ils sont rendus participants de la nature divine. »

Lettre festale XIII, c. 341 :

« Que ceux qui sont appelés à la sainte initiation se préparent avec diligence, **confessant la foi** au Père, au Fils et au Saint-Esprit, afin d'être unis au Christ dans le lavement du baptême. Car **c'est par ce sacrement que nous sommes purifiés** et **faits héritiers de la vie éternelle**. »

Source du texte copte : Louis-Théophile Lefort, *St Athanase : Lettres festales...*, p. 12-15, 20-23 et 25-28.

Source du texte anglais : David Brakke, *Athanasius and Asceticism*, Johns Hopkins University Press, Baltimore (Maryland), 1998, p. 327, 334 et 337. Traduit en français par le compilateur du présent document.

L'agent conversationnel **Grok** (en date du 04-05-2025) allègue qu'Athanase affirma ceci dans sa 1^{ère} *Lettre à Sérapion* (§ 1:28, c. 359) : « Car c'est par **l'Esprit** que nous sommes tous **baptisés** et que nous recevons la grâce de la **régénération**. » Grok semble traduire directement du grec (Jacques-Paul Migne, *Patrologia græca*, N° 26, p. 577 ss.).

Grok commente¹⁵ : « Cette phrase relie explicitement le baptême à la **réception de la grâce salvifique**, soulignant que le Saint-Esprit agit dans le sacrement pour renouveler les croyants. [...] Le baptême est présenté comme le moyen par lequel les croyants sont incorporés dans la vie divine et **reçoivent la grâce nécessaire au salut**. [...] Ce passage est l'un des rares dans les écrits d'Athanase où le baptême est directement mentionné comme un **mécanisme de salut**, en lien avec l'action du Saint-Esprit. [...]

Athanase souligne l'importance des sacrements pour le salut dans la *Première Lettre à Sérapion*, notamment dans les sections 28 et 30 [...] où il **relie explicitement le baptême** à la réception de la grâce divine et **à la régénération par l'Esprit**. Ces passages montrent que le baptême, en tant que sacrement, est essentiel [selon lui] pour incorporer les croyants dans la vie divine et leur assurer le salut. »

Je n'ai pas trouvé de correspondance exacte ou approximative (pour cette citation de § 1:28) dans Joseph Lebon, *Athanase d'Alexandrie : Lettres à Sérapion sur la divinité du Saint-Esprit*, Éditions du Cerf, 1947, p. 133-135. Cet évêque d'Alexandrie apparaît néanmoins souscrire à la régénération baptismale ailleurs dans cette œuvre – en § 1:22 (p. 123) puis en § 1:24 (p. 127) – où il invoque deux fois Tite 3:4-7.



¹⁵ Lien de partage : https://grok.com/share/bGVnYWN5_c3f55b68-4b82-4e0c-9844-3e360a8da05a, généré le 04-05-2025.

17. Cyrille de Jérusalem

Cyrille de Jérusalem, *Première catéchèse baptismale*, § 2 à 6, c. 348 (traduction de Jean Bouvet, 1962) :

« {2} Si quelqu'un est ici esclave du péché, qu'il soit immédiatement disposé **par la foi** pour la régénération libératrice de l'adoption filiale, qu'il **dépose** d'une part **le funeste esclavage du péché**, et acquière d'autre part le bienheureux esclavage du Seigneur, qu'il soit ainsi jugé digne d'avoir en héritage le royaume des cieux. [...] Acquérez **par la foi** les arrhes de l'Esprit Saint afin de pouvoir être reçus dans les demeures éternelles. **Venez vers le sceau mystique** pour devenir des familiers du Maître. **Agrégez-vous au troupeau saint** et raisonnable du Christ pour être un jour des élus de sa droite et recevoir en héritage la vie qui vous a été préparée. Car ceux qu'enveloppe encore la rugosité des péchés, ceux-là sont à la gauche pour ne s'être pas approchés de la grâce de Dieu donnée par le Christ à la suite de la **régénération du bain**. Je parle non pas de la régénération corporelle, mais de la **régénération spirituelle de l'âme**. Les corps sont en effet engendrés par des parents que l'on voit, tandis que les âmes sont régénérées par la foi. »

« {3} Comme en effet les agents recruteurs examinent l'âge et le corps des gens qu'ils recrutent, ainsi le Seigneur, appelant lui aussi les âmes, **examine leurs intentions**, et si l'une d'elles tient cachée de l'hypocrisie, il rejette l'homme comme impropre à un véritable service militaire ; mais s'il le trouve digne, il lui donne sur le champ sa grâce. [...] À ceux donc qui reçoivent ce **sceau spirituel et sauveur**, **l'intention personnelle est nécessaire** aussi ; comme en effet un calame à écrire ou encore un javelot a besoin de ce qui le meut, ainsi la grâce pour sa part a besoin des croyants. »

« {4} [...] Avant ce jour [de ton baptême] tu étais *Catéchumène*, tandis que maintenant tu seras appelé *Fidèle*. [...] »

« {5} C'est actuellement le temps de la confession. **Confesse tes fautes**, celles en paroles et celles par action, celles de la nuit et celles du jour. Confesse-les au temps favorable, et au jour du salut reçois le trésor céleste. Sois disponible pour les exorcismes, **fréquente les catéchèses** et souviens-toi de ce qui t'y est dit. Car on ne le dit pas uniquement pour que tu écoutes, mais pour que, **par la foi**, tu poses ton sceau sur ce qui t'y est dit. Débarrasse-toi de toute préoccupation humaine : car tu **cours pour ton âme**. Tu quittes entièrement ce qui est du monde ; ce que tu quittes est petit, grands sont au contraire les dons du Seigneur. Quitte le présent et **crois** en l'avenir. [...] Montre dans **l'ascèse** la vitalité de ton cœur. Purifie ce réceptacle pour recevoir une grâce plus abondante. Car la **rémission des péchés** est donnée également à tous, mais la **participation à l'Esprit Saint** est accordée à la mesure de la **foi de chacun**. Si

tu te donnes peu de mal, tu recueilles peu ; si tu travailles beaucoup, important sera ton salaire. Tu cours pour toi-même ; veille à ton intérêt. »

« {6} Combats pour ta propre âme, surtout en ces jours-ci. Nourris ton âme de lectures divines, car le Seigneur t'a préparé la table spirituelle. Dis-toi aussi d'après le Psalmiste : < Le Seigneur me fait paître et rien ne me manquera ; dans le lieu du pâturage, c'est là qu'il m'a fait habiter, au bord de l'eau reposante il m'a nourri, il a converti mon âme > {Ps 22:1-3}, afin que les anges s'unissent à ta joie, et que le Christ quant à lui, le sublime grand-prêtre, accueille votre intention puis vous offre tous à son Père. »

Source : Jean Bouvet, *Saint Cyrille de Jérusalem : Catéchèses baptismales et mystagogiques*, Éditions du Soleil Levant, Namur (Wallonie), 1962 ;

https://www.patristique.org/sites/patristique.org/IMG/pdf/cyrille_j_kt1.pdf.

Cyrille de Jérusalem, *Catéchèses mystagogiques*, § 2:4 et 2:6, c. 348 (traduction d'Auguste Piédagnel, 1966) :

« {2:4} Après cela vous avez été conduits par la main à la sainte piscine du divin baptême, comme le Christ de la croix au tombeau qui est devant vous. Et on a demandé à chacun s'il croyait au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Et vous avez confessé la confession salutaire, et vous avez été immersés trois fois dans l'eau, et puis vous avez émergé, signifiant là aussi symboliquement la sépulture de trois jours du Christ. De même, en effet, que notre Sauveur passa trois jours et trois nuits au cœur de la terre {Matt. 12:40}, de même vous aussi en la première émersion vous imitez le premier jour du Christ dans la terre, et en l'immersion la nuit ; car, comme celui qui est dans la nuit ne voit plus et qu'au contraire celui qui est dans le jour vit dans la lumière, ainsi dans l'immersion comme dans la nuit vous ne voyiez rien, mais dans l'émersion vous vous retrouviez comme dans le jour. Et dans un même moment vous mouriez et vous naissiez : cette eau salutaire fut et votre tombe et votre mère. Et ce que Salomon a dit d'un autre sujet peut sans doute s'adapter à vous ; dans ce passage il disait en effet : < Il est un temps pour mettre au monde, et un temps pour mourir > {Eccl. 3:2}. Mais pour vous ce fut l'inverse : il fut un temps pour mourir, et un temps pour naître. Un seul et même temps a produit ces deux événements, et avec votre mort a coïncidé votre naissance. »

« {2:6} Que personne donc n'estime que le baptême obtient seulement la grâce de la rémission des péchés, et de l'adoption de fils, comme le baptême de Jean qui ne procurait que la rémission des péchés. Mais pour nous, qui sommes exactement instruits, nous savons que s'il est purification des péchés et intermédiaire du don de l'Esprit Saint, il est aussi la réplique de la Passion du Christ. Et c'est pourquoi Paul à l'instant proclamait : *Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, c'est dans sa mort que nous avons été baptisés ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême* {Rom.

6:3-4}. Peut-être en effet s'exprimait-il ainsi à l'égard de certains, disposés à voir dans le baptême l'intermédiaire de la rémission des péchés et de l'adoption de fils, mais non pas la participation, en imitation, aux véritables souffrances du Christ. »

Source : Auguste Piédagnel *et al.*, *Cyrille de Jérusalem : Catéchèses mystagogiques*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1988, p. 111-113 et 115-117.

Commentaire(s)

« L'ouvrage *Lectures catéchetiques* [= *Catéchèses mystagogiques*] est un témoin important du rituel et de la doctrine du baptême au IV^{ème} siècle et est donc très pertinent pour notre étude. [...] Cette description du baptême ressemble aux comptes-rendus contemporains [...]. Elle prouve comment la célébration et la théologie du baptême des adultes [c-à-d des professants], telle que décrite ci-dessus, prévalait dans l'Église durant le IV^{ème} siècle. »

Source : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 121 et 124.



18. Pacien de Barcelone

Pacien de Barcelone, *Sermon sur le baptême*, § 1, 6 et 7, Catalogne, milieu du IV^{ème} siècle (traduction de Luc Mély révisée par Adalbert-Gautier Hamman, 1962) :

« {1} Je voudrais vous faire découvrir comment le baptême nous engendre à la vie et nous renouvelle. [...] {6} C'est ainsi que par ses prêtres le Christ engendre dans l'Église à la vie, comme le confirme l'apôtre : C'est moi qui vous ai engendrés dans le Christ Jésus {1 Cor 4:15}. C'est la semence du Christ, c'est-à-dire l'Esprit de Dieu qui produit, par les mains du prêtre, l'homme nouveau, conçu dans le sein de la mère et né de la fontaine baptismale, grâce à la foi. En effet, il ne semblera pas intégré à l'Église, celui qui ne croit pas, et il ne paraîtra pas né du Christ, celui qui n'a pas reçu son Esprit. Il nous faut donc croire en la possibilité de notre naissance (spirituelle). Philippe dit en effet : Si tu crois, tu peux être baptisé {Ac 8:37}. Il nous faut recevoir le Christ pour qu'il nous engendre, comme le dit l'apôtre Jean : À tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu {Jn 1:12}. Mais cela ne peut se faire sans le bain d'eau et le sacrement du chrême qu'administre l'évêque. Le bain d'eau, en effet, nous purifie de nos péchés. Le saint chrême répand en nous le Saint-Esprit. Ce double bienfait, nous l'obtenons par les gestes et les paroles de l'évêque. Ainsi, c'est tout l'homme qui renaît et se renouvelle

dans le Christ, afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle {Rm 6:4}. [...]

{7} Libérés de nos chaînes, lorsque par le sacrement du baptême nous **rallions le signe du Seigneur**, nous **renonçons au démon et à ses anges** que nous servions auparavant. [...] Donc mes très chers frères, nous ne sommes **lavés qu'une fois**, nous ne sommes **libérés qu'une fois** et ne nous sommes reçus qu'une fois dans le royaume de l'immortalité. C'est **une seule fois** qu'ils sont heureux ceux qui sont **absous de leurs péchés** et **acquittés de leurs fautes** {Ps 31:1}. »

Source : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 85-93.



19. Basile de Césarée-en-Cappadoce

Basile de Césarée, *Traité du Saint-Esprit*, § 28 et 35, c. 375 (traduction de Benoît Pruche, 1947) :

« {28} Si donc au baptême séparer l'Esprit du Père et du Fils est dangereux pour celui qui donne le baptême et nuisible à celui qui le reçoit, comment serait-il sage pour nous d'arracher l'Esprit au Père et au Fils ? En vérité, la **foi** et le **baptême**, ces **deux modes du salut**, sont **liés l'un à l'autre** et **indivisibles**, car si la foi reçoit du baptême sa perfection, **le baptême se fonde sur la foi** ; l'une et l'autre tiennent des mêmes noms leur perfection. Comme on croit dans le Père et le Fils et le Saint-Esprit, ainsi est-on baptisé dans le nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit : la **profession de foi** qui mène au salut **vient d'abord**, mais le baptême, **sceau de notre assentiment**, la suit de près. »

« {35} L'eau offre l'image de la mort en recevant le corps comme en un tombeau ; l'Esprit infuse la force vivifiante en **rénovant notre âme** de l'état de mort dans le péché à la vie de l'origine. [...] Aussi bien, s'il y a une grâce dans l'eau, ne vient-elle pas de la nature de l'eau, mais de la présence de l'Esprit. En effet, le baptême n'est pas la déposition de la crasse charnelle, mais la **demande faite à Dieu** d'une bonne conscience {1 Pierre 3:21}. »

Source : Benoît Pruche, *Basile de Césarée : Traité du Saint-Esprit*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1947, p. 157 et 170-171.

Commentaire(s)

« C'est pourquoi on doit **croire d'abord**, puis être marqué du **sceau baptismal ensuite**. Cf. [les] liturgies anciennes du baptême. »

Source : Pruche, p. 157, n. 5.

« L'exposé de Basile [de Césarée] sur la signification et la pratique du baptême reflète les **mêmes caractéristiques** que l'on trouve dans toutes les descriptions du **baptême des professants** faites par des Pères de l'Église primitive [des II^eme aux V^eme siècles]. »

Source : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 132.

Basile de Césarée, *Traité du Saint-Esprit*, § 28 et 35, c. 375 (traduction de David Anderson, 1980) :

« {28} The position of the baptizer who separates the Spirit from the Father and the Son is precarious indeed, since the baptism received from him is useless. How can we be safe if we tear the Spirit away from the Father and the Son ? **Faith** and **baptism** are two **inseparably united means of salvation**. Faith is perfected through baptism ; **the foundation of baptism is faith**, and both are fulfilled through the same names. First we believe in the Father, Son, and Holy Spirit ; then we are baptized in the name of the Father, the Son, and the Holy Spirit. The **profession of faith** leads us to salvation, and then **baptism follows, sealing our affirmation**. {35} [...] If there is any grace in the water, it does not come from the nature of the water, but from the Spirit's presence, since baptism is not a removal of dirt from the body, but an **appeal to God** for a clear conscience {1 Peter 3:21}. »

Source : David Anderson, *On the Holy Spirit : St. Basil the Great*, St. Vladimir's Seminary Press, Crestwood (New York), 1980, p. 49-50 et 59.

Basile de Césarée, *Homélie 13 alias Protreptique du saint baptême*, § 1, c. 363-378 (traduction française d'Adalbert-Gautier Hamman, 1962, corrigée par l'auteur du présent document via la traduction anglaise de Francis Kenrick, 1843) :

« Pour cette raison l'Église convoque depuis longtemps ses **catéchumènes** par une sublime proclamation, afin que ceux qu'elle a autrefois conçus, elle les mette au monde, et que, **après** les avoir nourris du lait de **l'enseignement de la catéchèse**, elle leur fasse goûter la nourriture solide de ses dogmes. Jean prêchait le **baptême de conversion**, et toute la Judée allait vers lui. [...] **Convertissez-vous**, et **que chacun de vous soit baptisé** au nom du Seigneur Jésus-Christ **pour la rémission des péchés**, et recevez la promesse du Saint-Esprit. [T]u hésites et du délibères, tu tergiverses ? **Instruct** depuis le plus bas âge, ne donnes-tu pas encore ton accord à la vérité ? [Cf. 2 Timothée 3:15 : < depuis ta plus tendre enfance, tu connais les Écrits Sacrés >, NBS.] Toi qui ne cesses d'**étudier**, n'est-tu pas encore parvenu à la **connaissance** ? Toi qui tâtes de la vie, explorateur jusqu'à la vieillesse, finiras-tu par devenir chrétien ? Finirons-nous par te reconnaître comme un des nôtres ? [...] Pourquoi crains-tu le joug comme une génisse qui ne l'a jamais porté ? Il est aisé, il est léger {Mt 6:28}, il n'accable point les épaules, il glorifie. Il ne blesse pas le cou, mais il l'orne ; **ce n'est pas un joug que l'on impose par la force : il faut l'assumer**

de bon cœur. [...] Viens t'atteler au joug du Christ, de peur que rejetant ce joug et ne vivant pas une vie libre, tu ne sois la proie facile des fauves. »

Sources : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 97-98 ;

<https://archive.org/details/treatiseonbaptis00basi/page/225/mode/1up>.

Commentaire(s)

« Dans l'*Homélie 13*, §1, Basile s'adresse à des personnes qui ont été < instruites > (κατηχούμενος) dans les Écritures depuis leur < petite enfance > (νηπίου), mais qui n'ont toujours pas été baptisées. [...] À la fin de la citation, il dit que le baptême doit être < assumé > (έπιζητεῖ), et non < mis par la force > (δεσμεῖται), ce qui implique le crédobaptisme. »

Source : Andrew Messmer, « Infant Dedication in the Early Church », *Journal of European Baptist Studies* (International Baptist Theological Study Centre), Vol. 22, N° 2, décembre 2022, p. 75-76.



20. Grégoire de Nazianze

Grégoire de Nazianze, *Oraison 40 alias Sermon sur le saint baptême*, § 17 et 26, c. 378-381 (traduction de Jean Charbonnier révisée par François Papillon, 1962) :

« {17} Jeune, use d'un tel secours pour résister à tes passions. Enrôle-toi dans l'armée de Dieu, emporte-le sur ce Goliath, par bataillon et par régiments. Tires ainsi parti de ton âge sans laisser ta jeunesse se racornir et mourir de l'imperfection de ta foi. [...] Quelle honte d'avoir passé l'âge des passions, en gardant encore, ou en paraissant en garder, les dérèglements par la manière dont on remet sans cesse à plus tard la purification baptismale ! Même des petits enfants, ne laissez pas à la malice le temps de s'[en] emparer ; sanctifiez-les quand ils sont encore des poupons, consacrez-les par l'Esprit, avant qu'ils n'aient fait leurs dents. Quelle pusillanimité et quel manque de foi de la part des mères que de redouter le caractère baptismal par la faiblesse de leur nature [des bébés] ! Avant même de l'avoir mis au monde, Anne voua Samuel à Dieu {1 Sam. 1:11} et, immédiatement après sa naissance [sic : dès qu'il fut sevré, cf. 1 Sam. 1:22-23], elle le lui consacra, elle l'éleva dès lors, revêtu d'un habit sacerdotal {1 Sam. 1:28 et 2:11, 18-19}, sans rien craindre des hommes, à cause de sa confiance en Dieu. »

« {26} Bien, dit-on, pour ceux qui demandent eux-mêmes le baptême, mais que dire des enfants encore en bas âge, incapables de se rendre compte du dommage où ils sont et de la grâce du sacrement. Les baptisera-t-on aussi ? Certainement en cas de danger pressant il vaut mieux les baptiser sans leur

consentement que de les laisser mourir sans qu'ils aient reçu le sceau de l'initiation. On est encore poussé à le dire par la pratique au huitième jour de la circoncision qui préfigurait le baptême [sic] et qu'on procurait ainsi à des enfants dépourvus de raison. De même aussi, l'onction sur les montants de la porte qui, malgré que ce fussent des choses inanimées, **protégeaient les premiers-nés** [Exode 12:13, 12:23 et 12:27]. Pour les autres enfants, voici mon avis : **attendre qu'à l'âge de trois ans**, un peu en deçà ou un peu au-delà, **ils soient capables de comprendre et d'exprimer sommairement les mystères** : en dépit de l'imperfection de leur intelligence, ils en reçoivent la marque, et leur corps, comme leur âme, se trouve sanctifiée par le grand sacrement de l'initiation. Il en est bien ainsi : ils commencent, en effet, à devoir rendre compte des actes qu'ils posent au moment précis où, en pleine possession de leur raison, ils sont arrivés à connaître complètement le Mystère, car ils ne sont pas responsables des fautes que l'ignorance de leur âge leur aurait fait commettre. Par ailleurs, il leur est de toute façon plus avantageux d'avoir le **rempart du baptême** pour les **préserver des périlleuses attaques** subites, qui fondent sur nous et dépassent nos forces. »

Source : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 127-128 et 139.



21. Grégoire de Nysse

Grégoire de Nysse, c. 360 :

« Toute eau est propre pour le baptême, **pourvu qu'elle soit accompagnée de la foi chez celui qui le reçoit.** »

Sources : Sébastien Fath, *Une autre manière d'être chrétien en France : Socio-histoire de l'implantation baptiste (1810-1950)*, p. 489-490. Fath lui-même cite Anonyme, « Quelques paroles des Pères », *L'Écho de la Vérité*, N° 11, novembre 1880, p. 126, qui n'est pas accessible en ligne. Malgré ses meilleurs efforts, le compilateur du présent document n'a pas réussi à identifier la source primaire d'où provient cette citation ni à retracer l'ouvrage de référence d'où elle aurait été transcrise, tant en ligne que dans l'anthologie de William Moore et Henry Wilson, *Gregory of Nyssa : Dogmatic Treatises*, collection de Philip Schaff (éd.) et Henry Wace (éd.), *Nicene and Post-Nicene Fathers – Second Series*, Vol. 5, Hendrickson Publishers, Peabody (Massachusetts), 2012 (1893), p. 507, 553, 560, etc. Elle appartient toutefois authentique ; le segment « every water is suitable to be used for baptism » (minimum) est reproduit dans Piet Hein Hupsch, *The Glory of the Spirit in Gregory of Nyssa's Adversus Macedonianos*,

Brill, 2020, 408 p. Quoi qu'il en soit, le crédobaptisme est évident dans la théologie baptismale de ce père cappadocien, comme le démontrent les écrits compilés ci-dessous.

Grégoire de Nysse, *Catéchèse de la foi*, § 33 à 39, c. 381-387 (traduction d'Annette Maignan, 1978, retouchée par Guillaume Bady) :

« L'eau de la nouvelle naissance

{33} Donc, quand ils [= les adversaires de l'orthodoxie trinitaire] entendent ces propos et d'autres du même genre, et qu'on commence par les instruire de la forme du baptême, en leur disant qu'une prière à Dieu, l'invocation de la grâce céleste, l'eau et la foi sont les moyens par lesquels s'accomplit le mystère de la régénération, ils restent incrédules, ils ne voient que le dehors et, selon eux, l'acte accompli ne s'accorde pas avec la promesse divine. Comment en effet, disent-ils, une prière et l'invocation de la puissance divine que l'on fait sur l'eau deviennent-elles une source de vie pour les initiés ?

Comment l'eau régénère

Les incrédules, si toutefois ils n'opposent pas une résistance excessive, une simple réponse suffit pour les amener à accepter la doctrine. [...] Si l'on nous interroge sur la régénération effectuée par l'eau [...] Qu'y a-t-il de commun, disent-ils, entre l'eau et la vie ? [...] Nous affirmons qu'il n'y a rien d'extraordinaire si la présence de la puissance divine fait passer à l'incorruptibilité l'être qui a pris naissance dans la nature corruptible. »

« Nécessité du baptême

{35} [...] Je l'affirme, l'homme ne peut ressusciter sans avoir été régénéré par le baptême. En disant cela, je n'ai pas en vue la reconstitution et la restauration du composé humain ; de toute façon, la nature doit s'y acheminer sous l'impulsion de ses propres lois, selon le plan de sa structure, qu'elle reçoive la grâce du baptême ou qu'elle reste exclue de cette initiation. Je veux parler ici de la restauration qui amène à l'état bienheureux, divin, qui supprime toute souffrance. [...] Quant à ceux dont les passions se sont invétérées et qui n'ont eu recours à aucun moyen d'effacer la souillure, ni eau du sacrement, ni invocation de la puissance divine, ni repentir qui les aurait amendés, de toute nécessité ceux-là doivent recevoir eux aussi la place qui correspond à leur conduite. [Notez que Grégoire de Nysse associe ici le baptême à la repentance, ce qui sous-entend le crédobaptisme.] »

{36} [...] Or, le propre de l'activité divine est d'opérer le salut de ceux qui en ont besoin. Ce salut se réalise par la purification effectuée dans l'eau. Celui qui a été purifié participera à l'état de pureté, et la pureté véritable, c'est Dieu. Vous voyez comme la chose est simple en son principe, et facile à réaliser : la foi et

l'eau, la première laissée au pouvoir de notre volonté, l'autre un aliment commun. Mais le bien produit est considérable : par là nous entrons dans la famille de Dieu. »

« **La foi**

{38} Il ne manque, je crois, à notre exposé, aucune des questions qui concernent le mystère chrétien, si ce n'est la question de **la foi**. [...] Seule, en effet, cette forme de génération [baptismale] a le pouvoir de **choisir ce qu'elle veut** être et d'être ce qu'elle choisit. [**Ci-dessus comme ci-dessous, Grégoire de Nysse lie le baptême à une décision motivée par une foi personnelle, ce qui implique le crédobaptisme.**] »

{39} Dans les autres naissances, les êtres doivent leur existence à l'impulsion de leurs parents ; la naissance spirituelle [simultanée au baptême] dépend de la **volonté de celui qui naît**. Dans ce dernier cas, le danger est de se tromper sur son intérêt, puisque le **choix est libre**. Il est donc bon, je l'affirme, que celui qui est **responsable** de sa propre naissance, commence par **réfléchir** pour savoir quel père il lui importe d'avoir, de qui il lui vaut mieux tenir sa nature ; car nous l'avons dit, dans cette sorte de naissance, on **choisit librement** ses géniteurs. [...]

L'effet de l'acte accompli dépend des dispositions intérieures de **celui qui s'approche du sacrement** ; s'il **reconnaît** le caractère incrémenté de **la Sainte Trinité**, il entre dans la vie ferme et immuable, tandis que s'il se fait de la Trinité une idée fausse et voit en elle la nature créée, il renaît à l'existence changeante, en proie à l'altération. »

Sources : Annette Maignan et Guillaume Bady, *Grégoire de Nysse : Catéchèse de la foi*, Éditions Migne, Paris (Île-de-Fr.), 1978, p. 86-101, ainsi que Raymond Winling, *Grégoire de Nysse : Discours catéchetique*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 2000, p. 125-130 pour la datation.

Grégoire de Nysse, *Homélie de l'Épiphanie*, aucune numérotation, c. 383 (traduction d'Adalbert-Gautier Hamman, 1962) :

« **Que signifie le baptême ?**

Le temps [de l'année] est donc revenu qui nous remet en mémoire les saints mystères qui purifient l'homme et qui lavent l'âme et le corps de toute faute grave et nous rendent la beauté première que l'artiste divin nous avait donnée en nous créant. Pour cette raison, vous qui avez gouté les richesses de la foi, vous vous êtes réunis ici comme le peuple consacré. [...] **Le baptême est donc purification des péchés, rémission des dettes, source de renouvellement et d'une nouvelle naissance.** Cette naissance est de l'ordre de l'esprit qui échappe aux sens. Non point, comme l'imaginait grossièrement le juif Nicodème, que le vieillard redevienne enfant, que les rides et les cheveux gris reprennent la fraîcheur de la jeunesse ou que l'homme rentre dans le sein de sa mère {Jean 3:4}, mais celui qui a vieilli sous le poids d'une vie de péché, retrouve par une grâce royale l'innocence de l'enfant. »

« L'eau et l'Esprit

Ce bienfait nous vient non par l'eau, car il est plus grand que la création entière, mais par le commandement de Dieu et la [descente de l'Esprit](#) qui viennent spirituellement nous apporter la liberté. L'eau sert à signifier la purification. Nous avons l'habitude de laver nos corps de toute souillure ou salissure au moyen de l'eau, nous l'employons donc à cette action sacrée afin d'exprimer sensiblement la beauté intérieure. Plus profondément encore, nous allons analyser le sens de ce [bain](#) et puissant à la source de l'Écriture : À moins de naître de l'eau et de l'Esprit, exige-t-elle, il n'est pas possible d'entrer dans le royaume de Dieu {Jean 3:5}.

Pourquoi les deux ? Pourquoi l'Esprit ne suffit-il pas pour que le baptême soit complet ? L'homme est complet et non point simple, comme nous le savons [c-à-d qu'il a à la fois un corps et une âme]. À la nature mixte de l'homme, et non point simple, correspondent les remèdes pour [sa guérison](#) : pour le corps qui est visible, l'eau, qui tombe sous le sens ; pour l'âme qui échappe aux sens, [l'Esprit](#) qui ne se voit pas, que la foi appelle, et qui [vient dans le mystère](#) [c-à-d qui vient à travers le baptême !].

Ne méprise donc pas le [bain sacré](#), et que l'usage quotidien de l'eau ne te fasse pas sous-estimer son prix. Ce qu'il opère est grand, et ses effets sont merveilleux. [...] Nous pouvons donc en déduire que l'eau, qui n'est que de l'eau, [renouvelle l'homme](#) dans une [naissance nouvelle](#), une fois qu'elle est investie de la bénédiction de la grâce. Si quelqu'un me rétorque et m'interroge pour savoir comment l'eau et son initiation [c-à-d le baptême] [accomplissent la naissance nouvelle](#), je lui répondrai simplement : explique-moi la naissance selon la chair et je t'exposerai ce qui opère la [naissance selon l'esprit](#). Tu trouveras peut-être une explication en disant : la semence est à l'origine de l'homme. Accepte donc également notre explication : [l'eau qui a été bénie purifie et illumine.](#) »

« Pourquoi trois immersions

Mieux vaut ne pas scruter ce qui dépasse l'homme, mais rechercher plutôt ce que nous pouvons saisir. [Pourquoi l'eau purifie-t-elle ? Pourquoi trois immersions ?](#) [...] Quel est le commandement du Seigneur ? Baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit {Matthieu 28:19}. Pourquoi au nom du Père ? Parce qu'il est le principe de toute chose. Pourquoi au nom du Fils ? Parce qu'il est l'ouvrier de la Création. Pourquoi au nom du Saint-Esprit ? Parce qu'il est l'achèvement de toute chose. »

Source : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 162-167.



22. Ambroise de Milan

Ambroise de Milan, *Des Sacrements*, § 1:15 puis 2:20 et 2:24, c. 380-391 (traduction de Bernard Botte, 1961) :

« {1:15} Qu'est-ce que cela [la guérison de Naaman le Syrien dans l'eau du Jourdain en 2 Rois 5] signifie donc ? Tu as vu de l'eau. Cependant toute eau ne guérit pas, mais **l'eau qui a la grâce du Christ guérit**. Il y a une différence entre l'élément et la sanctification, entre l'acte et l'efficacité. L'acte s'accomplit avec de l'eau, mais l'efficacité vient de l'Esprit-Saint. **L'eau ne guérit pas si l'Esprit-Saint n'est descendu** et n'a consacré cette eau. »¹⁶

« {2:20} On t'a demandé : < Crois-tu en Dieu le Père tout-puissant ? > Tu as répondu : < **Je crois** >, et tu as été **baigné**, c'est-à-dire enseveli. Une seconde fois on t'a demandé : « Crois-tu en notre Seigneur Jésus-Christ et en sa croix ? > Tu as répondu : < **Je crois** >, et tu as été **baigné**, et par là tu as été enseveli avec le Christ ? Car celui qui est enseveli avec le Christ ressuscite avec le Christ. On t'a demandé une troisième fois : < Crois-tu aussi en l'Esprit-Saint ? > Tu as répondu : < **Je crois** >, et tu as été **baigné** une troisième fois, afin que ta **triple confession** détruisît les chutes répétées du passé. »

« {2:24} Tu as donc été **baigné**, tu t'es approché de l'évêque. Que t'a-t-il dit ? < Dieu le Père tout-puissant, a-t-il dit, qui t'a fait **renaître de l'eau et de l'Esprit** et qui t'a **pardonné tes péchés**, t'oint lui-même dans la vie éternelle. > Vois où tu as été oint : dans la vie éternelle, dit-il. Ne préfère pas cette vie-ci à celle-là. > Source : Bernard Botte, *Ambroise de Milan : Des Sacrements – Des Mystères – Explication du Symbole*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1961, p. 85, 87 et 89.

Ambroise de Milan, *Des Mystères*, § 11, 17, 19 et 20, c. 387-391 (traduction de Bernard Botte, 1961) :

« {11} C'est l'eau où la **chair est plongée** pour **effacer tout péché** de la chair. »

« {17} Cependant, sur le conseil et à l'instigation de ses serviteurs, il [= Naaman le Syrien, cf. 2 Rois 5] accepta et se **bagna**. Et **purifié à l'instant**, il comprit que la purification de chacun n'était **pas le fait de l'eau, mais de la grâce**. »

« {19} Je vois de l'eau que je voyais tous les jours : elles peuvent me purifier, ces eaux dans lesquelles je suis souvent descendu sans être jamais purifié ? Apprends par là que **l'eau ne purifie pas sans l'Esprit**. »

¹⁶ Jean Daniélou traduit quant à lui : « Tu as vu l'eau. Mais toute eau ne guérit pas, mais **l'eau qui a la grâce du Christ guérit**. Autre chose est l'élément, autre la consécration ; autre chose est l'instrument, autre l'opération. L'eau est l'instrument, mais c'est l'Esprit-Saint qui agit. **L'eau ne guérit pas, si l'Esprit ne descend pas** et ne consacre pas cette eau. » Cf. « Le symbolisme des rites baptismaux », *Dieu vivant : Perspectives religieuses et philosophiques* (Éditions du Seuil), N° 1, 1945, p. 35.

« {20} C'est pour cela aussi que tu as lu que trois témoins au baptême ne font qu'un : l'eau, le sang et l'Esprit {1 Jean 5:7-8}. Car si tu en retires un, il n'y a plus de sacrement du baptême. Qu'est, en effet, l'eau sans la croix du Christ, sinon un élément ordinaire sans aucune utilité pour le sacrement ? Et de même, sans eau il n'y a pas de mystère de la régénération. < À moins en effet d'être né de nouveau de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu > {Jean 3:5}. Le catéchumène croit, lui aussi, en la croix du Seigneur Jésus dont il est marqué ; mais s'il n'a pas été baptisé au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il ne peut recevoir la rémission de ses péchés ni puiser le don de la grâce spirituelle. »

Source : Bernard Botte, *Ambroise de Milan : Des Sacrements – Des Mystères – Explication du Symbole*, p. 69, 161, 165 et 167.

Ambroise de Milan, *Sur Abraham*, § 2:11:78-84, c. 382-383 (traduction de Françoise & Jean-Claude Gaven, 1999) :

« {78} Appelé à la perfection, Abraham reçoit la promesse de la perfection : < Tout mâle chez vous sera circoncis, soyez circoncis en votre chair > {Genèse 17:10} ; mais la circoncision parfaite est spirituelle. L'Écriture l'enseigne quand elle dit : < Vous circoncirez la dureté de votre cœur > {Deutéronome 10:16}. [...] C'est donc la **circoncision intelligible du cœur** et la circoncision sensible qui sont commandées : la première dans sa réalité, la deuxième comme signe.¹⁷ La circoncision est double puisqu'on recherche l'ascèse de l'âme et du corps. [...] Mais voici une interprétation plus profonde : l'esprit purifié et circoncis, délivré de la volupté et des pensées superflues, fait revenir l'âme à la chasteté, l'emplit de satisfactions pures et la rend capable de fécondité spirituelle. »

« {79} La loi ordonne de circoncire l'enfant au huitième jour {Genèse 17:12}, précepte bien sûr mystique, puisque c'est le jour de la résurrection ; c'est en effet le dimanche qu'est ressuscité le Seigneur Jésus. Si donc le jour de la résurrection nous trouve circoncis et **débarrassés** du superflu **de nos fautes, lavés de toute souillure, purifié des vices** du corps, si on meurt purifié, on ressuscitera purifié. **Circoncis-toi** donc non pas dans la chair mais dans les vices charnels, circoncis non seulement ton serviteur, né dans ta maison, mais aussi celui que tu as acheté {Genèse 17:13}.

À reprendre les éléments un par un, sont nés à la maison les mouvements naturels [?], achetés, ceux acquis par la raison et l'enseignement.¹⁸ Les uns et les autres, comme de jeunes pousses [au sens

¹⁷ Theodosia Tomkinson traduit quant à elle cette phrase ainsi : « Therefore, **circumcision of the heart** is to be understood, and perceptible circumcision **of the flesh** is enjoined : the one in truth, the other as a sign. » (*Saint Ambrose of Milan : On Abraham*, Center for Traditionalist Orthodox Studies, Etna (Californie), 2000, p. 96.)

¹⁸ Theodosia Tomkinson traduit de manière moins équivoque : « If ye refer to details, **home-born slaves are natural passions**, those bought for a price are acquired by reasoning and instruction. » (*Saint Ambrose of Milan : On Abraham*, CTOS, p. 96.)

figuratif], on besoin d'être débarrassés de leur luxuriance, pour ne pas se développer comme des sarments stériles et faire de l'ombre aux branches fécondes. [...]

Le sens du mystère est en effet transparent. Les gens **nés dans la maison** sont les Juifs et ceux qui ont été achetés sont les nations croyantes puisque l'Église a été rachetée au prix du sang du Christ. Donc Juif comme Grec, **quiconque a la foi doit se circoncire** du péché pour être sauvé. L'indigène comme l'étranger, le juste comme le pécheur, doivent être circoncis par la **rémission des péchés** pour en arrêter les méfaits, car **personne ne montera au royaume des cieux sinon par le sacrement du baptême**. Une justice antérieure sera inutile si à la fin de la vie on abandonne la justice. [...] »

« {80} Nous pensons donc que ces vérités, dans la simplicité de leur expression, sont aisément compréhensibles. [...] **Ensevelissons-nous** avec lui dans la ressemblance avec sa mort, pour mériter de partager sa résurrection. Que notre vieil homme soit en même temps attaché avec lui à la croix pour détruire le corps du péché. »

« {81} La loi a soin opportunément d'ordonner la circoncision des mâles dès les premiers vagissements de l'enfance, même ceux nés dans la maison {Genèse 17:10-13} : **dès l'enfance le péché, dès l'enfance la circoncision**. Aucun moment ne doit être exempt de la protection car aucun n'est exempt de faute. L'enfant doit être éloigné du péché pour ne pas être souillé par le contact de l'idolâtrie, ni s'accoutumer à adorer une idole, si à donner un baiser à une image, ni profaner la maison de son père, ni attenter à la piété. De plus, pour que personne ne s'enfle à se croire juste, à un âge plus avancé Abraham reçoit l'ordre de se faire circoncire. Donc ni vieillard converti, ni **enfant de la maison** n'est excepté, parce que tout âge est exposé au péché et se doit de recevoir le sacrement [de la circoncision du cœur]. »

« {83} [Plusieurs] sont troublés par le passage suivant où le Seigneur a dit : < Le mâle qui n'aura pas été circoncis, celui qui n'aura pas circoncis la chair de son prépuce, le huitième jour, cette âme-là périra [sic] à l'écart de sa famille, puisqu'elle a rompu mon alliance > {Genèse 17:14}. On juge grave que la négligence des parents puisse porter préjudice à un enfant de huit jours au point de voir périr son âme. [...] On estime injuste que la faute du coupable entraîne le châtiment de l'innocent, de punir l'innocent avec le coupable, d'infliger égalité de peine pour des responsabilités inégales. [...] »

« {84} Mais il me semble évident qu'il est clairement question de **l'esprit de chacun**. [L'esprit incirconcis est susceptible d'être] emporté par **sa vigueur sexuelle et sa virilité**. Voilà pourquoi tout esprit qui n'aura pas été circoncis contre les excès du corps et purifié par une offrande solennelle pour se dépouiller des vices des passions, périra. Ce n'est pas la chair, est-il dit, qui périra, ce n'est pas l'homme, mais l'âme qui périra parce qu'elle aurait pu être sauvée par sa purification : mais dépourvue de protection, rendue plus faible par la souillure d'un **cœur incirconcis**, elle n'a pas pu préserver le salut promis à son espèce. [...] »

Quittant donc sa condition durable et innocente, le pécheur est mené à un état temporaire et coupable : il doit attribuer à **l'enfance de son esprit** son **imprudence** et son **intempérance** ou sa négligence à chercher la rémission de ses péchés. < À mois de renaître de l'eau et de l'Esprit Saint, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu > {Jean 3:5}. Personne n'est excepté, ni **l'enfant**, ni la victime de quelque empêchement.¹⁹ Les enfants peuvent bien connaître la mystérieuse exemption de peine, j'ignore s'ils auront la gloire du Royaume. »

Source : Françoise Gaven *et al.*, *Ambroise de Milan : [Sur] Abraham*, Éditions Migne, Paris (Île-de-Fr.), 1999, p. 183-188.

Maints zélateurs modernes du pédobaptisme – tels que le papiste Olivier Chavarin, le luthérien Joachim Jeremias et le presbytérien Maxime Georgel – plaident qu'Ambroise de Milan faisait l'apologie du pédobaptisme dans quelques-uns des extraits de son œuvre *Sur Abraham* cités ci-dessus. C'est sortir ces passages hors de leur contexte. Pour commencer, cette œuvre est d'abord et avant tout un commentaire biblique sur Genèse 12:27 à 18:16. Ensuite, Ambroise s'inspire fortement du commentaire de l'exégète juif Philon d'Alexandrie (c. -20-45) intitulé *Questions sur la Genèse*. À l'instar de Philon, Ambroise fait une lecture très allégorique (mais qui se veut chrétienne) du texte scripturaire. Enfin, dans le cadre de cet allégorisme, Ambroise réinterprète l'enfance comme signifiant l'immaturité spirituelle du croyant (peu importe son âge) puis la circoncision physique comme pointant vers la repentance, la régénération (via le baptême par immersion) et la persévérance des saints. **Nulle part dans ces sections de commentaire Ambroise ne décrit ni ne prône le baptême des bébés**, mais il insiste plutôt sur la circoncision du cœur (Romains 2:28-29 ; Colossiens 2:11-13) de croyants en âge de raison. Ailleurs dans ce commentaire, Ambroise enseigne que le catéchuménat précède le baptême (§ 1:7:59) et que pleurer ses péchés est un prérequis au baptême (§ 1:9:87). Et comme nous l'avons vu précédemment, la liturgie baptismale de cet évêque de Milan presupposait le baptême des professants (*Des Sacrements*, § 2:20). Eu égard à ces circonstances, il est raisonnable de conclure que **ce Père de l'Église était crédobaptiste**.



¹⁹ Traduction de Theodosia Tomkinson : « [T]he sinner who should attribute to the **infancy of his mind** that he was **heedless and immoderate** and did not obtain the remission of sins. [...] Surely, He [= Jesus in John 3:5] exempts none [from the requirement of remission of sins], not the **infant**, not one hindered by any necessity » (*Saint Ambrose of Milan : On Abraham*, CTOS, p. 100).

23. Sirice de Rome

Patriarche Sirice de Rome, *Lettre à l'évêque Himérius de Tarragone*, 10 février 385, § 2 (traduction de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre) :

« Sans vouloir cependant amoindrir le respect sacré qui s'attache à Pâques, nous [= Sirice] prescrivons d'administrer sans délai le baptême aux enfants qui, du fait de leur âge, ne peuvent pas encore parler, ou aux personnes qui se trouvent dans une nécessité quelconque de recevoir le saint baptême, de peur qu'il ne s'ensuive un détriment pour nos âmes si, par suite de notre refus de la *fontaine du salut* à ceux qui le désiraient, certains *mourants* venaient à *perdre le Royaume et la vie*. Quiconque de même se trouve menacé d'un naufrage, d'une invasion ennemie, ou de quelque maladie mortelle, qu'il soit admis, aussitôt qu'il le demande, au *bénéfice de la régénération* sollicitée. L'erreur jusqu'ici dans ce domaine doit suffire ; à présent que tous les prêtres s'en tiennent à la règle susdite, s'ils ne veulent pas être arrachés à la solidité du roc apostolique sur lequel le Christ a construit toute l'Église. »

Source : <https://laportelatine.org/formation/magistere/lettre-directa-ad-decessorem-a-leveque-himere-385-sirice>.

Patriarche Sirice de Rome, *Lettre à l'évêque Himérius de Tarragone*, 10 février 385, § 8 (traduction du compilateur du présent document) :

« Quiconque ayant été voué au service de l'Église dès la petite enfance *doit être baptisé avant les années de la puberté* et joindre le ministère des lecteurs. »

Source : David Wright *et al.*, *Baptism, the New Testament and the Church*, Sheffield Academic Press, Sheffield (Yorkshire), 1999, p. 374-375.

Commentaire(s)

« Leur implication dans l'Église depuis la < petite enfance > (*infantia*) signifie que leurs parents étaient chrétiens au moment de leur naissance (ou qu'ils le sont devenus peu de temps après) [et donc que *le catéchuménat juvénile précédait le baptême survenant après l'âge de raison*]. Cela s'accorde certainement avec le contexte du IV^{ème} siècle dans lequel cette lettre fut écrite. »

Source : Andrew Messmer, « Infant Dedication in the Early Church », p. 66-67.



24. Jean Chrysostome

Jean Chrysostome, *Sermon aux néophytes*, § 1 et 4, Antioche, Pâques 388, (traduction d'Adalbert-Gautier Hamman, 1962) :

« {1} Dieu soit loué ! lui qui opère ces merveilles. Vois-tu combien multiple est la grâce du baptême ? Certains n'y voient que la **rémission des péchés**, alors que nous avons pu aligner dix dons d'honneur. Pour cette raison **nous baptisons** également **les enfants en bas âge**, quand même ils n'ont point de péchés [personnels], pour qu'ils **reçoivent la sainteté, la justice**, la filiation, l'héritage, la fraternité du Christ, **pour qu'ils deviennent** membres et **demeure de l'Esprit-Saint**. [...] {4} L'acte d'accusation a perdu force de loi. Soyons donc vigilants, pour ne pas contracter une nouvelle dette. Il n'existe pas une deuxième croix, il n'existe pas **une seconde rémission par un second baptême**. Il existe bien une rémission des péchés, mais non pas une **nouvelle naissance [post-]baptismale**. Soyons donc vigilants et prudents. »

Sources : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 213-214 et 219-220, ainsi qu'Antoine Wenger, *Jean Chrysostome : Huit catéchèses baptismales inédites*, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1957, p. 22-23, 40 et 64-65 pour la datation.

Wenger traduit similairement la 3^{ème} phrase de § 1 (qu'il numérote § 6) comme suit : « C'est pour cette raison que **nous baptisons** même **les petits enfants**, bien qu'ils n'aient pas de péchés, **pour que leur soit ajouté la justice**, la filiation, l'héritage, **la grâce** d'être frères et membres du Christ, et de **devenir la demeure du Saint-Esprit** » (p. 154).



25. Théodore de Mopsueste

Théodore de Mopsueste, *Homélies catéchétiques*, § 12:1 et 12:28, Antioche, c. 388-392 (traduction de Tonneau & Devreesse, 1949, retouchée par Marcel Metzger, basée sur le manuscrit *Mingana syr. 561* conservé dans la Selly Oak Library à Birmingham) :

« {12:1} Puisque le temps du mystère (*raza*) est arrivé, et que vous allez, avec la grâce de Dieu, recevoir participation au **saint baptême**, il faut désormais, et l'ordre l'exige, dire devant vous la vertu du mystère

et des (cérémonies) qui s'y accomplissent, et pourquoi se fait chacune d'elle, afin qu'**ayant appris** quelle est la cause de toutes, vous **receviez avec grande charité** ce qui aura lieu. »

« {12:28} C'est tout cela que nous obtenons en accédant au mystère, auquel nous nous présentons **après** la **récitation du Credo**, et dont il faut dire les raisons de ce qui **précède le mystère**. »

Sources : Raymond Tonneau et Robert Devreesse : *Les Homélie catéchétiques de Théodore de Mopsueste*, Biblioteca Apostolica Vaticana, Rome (Latium), 1961, p. 325 et 367, reproduit avec modifications par Marcel Metzger, *L'Église dans l'Empire romain - Le culte*, Vol. 2, p. 422.

Théodore de Mopsueste, *Homélies catéchétiques*, § 12:0, 13:0 et 14:0, Antioche, c. 388-392 (traduction de Tonneau & Devereesse, 1949) :

« {12:Préambule} Celui donc qui **désire accéder** au don du saint baptême, qu'il se présente à l'Église de Dieu. Il sera reçu par celui qui est préposé à cela, selon l'usage établi que soient inscrits ceux qui accèdent au baptême. Il s'informera de **ses mœurs**. Cet office est rempli, pour ceux qui sont baptisés, par celui qu'on appelle < garant >. Or celui qui est préposé à cela inscrit dans le livre de l'Église et joint dans le livre à ton nom celui aussi, soit du témoin, soit du < guide > de cette ville ou de cette < discipline >. Est absolument requis l'usage (des services) de ceux qu'on nomme < exorcistes >. Il faut, quand on plaide le procès, qu'en silence se tienne debout celui qui porte l'accusation. Or tu te tiens les mains étendues, dans l'attitude de **celui qui prie**, et tu gardes le regard abaissé. Pour cette raison, tu te dépouilles de ton habit extérieur et te tiens pieds nus. **Tu te tiens debout** sur des tissus de poil. Ces jours-là tu reçois ordre de **t'occuper l'esprit avec les paroles du Credo**. »

« {13:Préambule} De nouveau, vous vous **tenez debout** sur les cilices [= tissus de poil], pieds nus, ayant enlevé votre vêtement extérieur, et les mains étendues vers Dieu, comme dans l'**attitude de la prière**. Et d'abord sur les genoux : vous vous agenouillez, mais tout le reste du corps droit. Or tu dis : Je renonce à Satan, à tous ses anges, à toutes ses œuvres, à tout son service, à toute sa vanité et à tout son égarement séculier ; et **je m'engage par vœu, je crois et je suis baptisé** [!] au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint. Ton genou étant posé à terre, mais le reste du corps droit, tu regardes au ciel et étends les mains dans l'attitude de la prière. Et le pontife [= prêtre], portant des vêtements de lin légers et resplendissants, te signe au front avec l'huile d'onction et dit : Est signé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint. Ton garant, se tenant derrière toi, étends une étole de lin sur ta tête, te relève et te fait tenir droit. »

« {14:Préambule} Tu t'avances donc au saint baptême, et d'abord tu dépouilles tout ton vêtement ; comme il faut, tu es oint tout entier de l'huile d'onction. Le pontife commence en disant : Est oint Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint. Tu **descends** dès lors **dans l'eau** sanctifiée par la

bénédiction du pontife. Le pontife debout approche la main, la pose sur ta tête et dit : < Est baptisé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint > ; et il porte le même ornement que précédemment. Or le (pontife) pose la main sur ta tête et dit : < Au nom du Père > ; et en même temps qu'il parle, il te fait **enfoncer dans l'eau**. S'il était permis de parler alors, tu dirais : Amen. Toi donc, tu **t'immerges** et relèves la tête, tandis que le pontife de nouveau dit : < Et du Fils > ; et de la même manière, de la main il te dispose à **t'immerger**. Et toi tu relèves la tête. Mais de nouveau le pontife dit : < Et de l'Esprit-Saint > ; et de la même manière, de la main il te pousse et **t'immerge**. Quand donc tu es **remonté** de là, tu revêts un vêtement tout entier resplendissant. Le pontife s'avance, sur le front il te signe et dit : < Est signé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint >. »

Sources : Tonneau et Devreesse : *Les Homélie catéchétiques de Théodore de Mopsueste*, p. 321-323, 367-369 et 401-403, reproduit par Marcel Metzger, *L'Église dans l'Empire romain - Le culte*, Vol. 2, p. 423-424. Une autre traduction existe : Muriel Debié *et al.*, *Théodore de Mopsueste : Homélie catéchétiques*, Éditions Migne, Paris (Île-de-Fr.), 1996, 324 p.

Commentaire(s)

« Il y a 16 catéchèses [de Théodore de Mopsueste] et les numéros 12 à 14 nous donnent une image très intéressante de la liturgie baptismale telle qu'elle était pratiquée vers la fin du IV^{ème} siècle. [...] Notez que Théodore dit que **le mode de vie du candidat au baptême doit être examiné avant qu'il ne soit accepté pour le baptême**. [...] La description que fait Théodore de l'administration du baptême correspond largement au compte rendu donné par d'autres Pères de l'Église du IV^{ème} siècle [c-à-d au **crédobaptême par immersion**]. »

Source : Stander et Louw, *Baptism in the Early Church*, p. 169-171.



26. Augustin d'Hippone

Augustin d'Hippone, *Du baptême contre les donatistes*, § 4:23-24 (numéroté § 4:31-32 dans certaines sources), c. 400 (traduction de François-David Burleraux, 1870) :

« {23} [...] De même quand cette application corporelle du sacrement [baptismal] est faite à quelqu'un, supposé que par une cause involontaire la piété intérieure lui soit réellement impossible [car c'est un bébé], le salut n'en est pas moins pour lui une bienfaisante réalité. En effet, telle est la croyance générale

de l'Église universelle [sic : Augustin reconnaît tacitement l'existence de crédobaptistes à son époque, cf. sa *Lettre 98 à l'évêque Boniface*, § 7] relativement au **baptême des enfants** ; à cet âge ils ne peuvent **ni croire** de cœur pour la justice, **ni confesser** de bouche pour le salut ; à cet égard ils sont dans une position pire que celle du larron [gracié] ; bien plus, il ne leur arrive que trop souvent, par leurs cris et leurs larmes, de troubler la célébration du sacrement qui leur est conféré, et cependant il n'est personne parmi les chrétiens qui ose douter de la validité de leur baptême [sic !]. »

« {24} [...] De plus, pour se rendre compte de l'efficacité du **baptême des enfants**, il suffit de se rappeler la **circconcision** de la chair, prescrite au peuple juif et imposée à Abraham lui-même, quoiqu'il eût déjà reçu le bienfait de la justification. De même, avant de recevoir le baptême, Corneille n'était-il pas déjà orné des dons de l'Esprit-Saint ? Cependant l'Apôtre nous dit en parlant d'Abraham lui-même : < Il reçut la marque de la **circconcision**, le sceau de la justice de la foi >, lui qui avait cru par le cœur, et à qui la foi fut imputée à justice {Rom. 4:11-13}. Pourquoi donc cet ordre qui lui est intimé de **circoncire** désormais le huitième jour tout enfant mâle {Gen. 17:9-14}, puisqu'il était **impossible que cet enfant crût par le cœur**, et que sa foi lui fût imputée à justice ? N'est-ce point une preuve évidente que par lui-même ce sacrement était doué d'une puissante efficacité ? Un ange nous en donne la preuve dans la personne du fils de Moïse ; en effet, avant que ce fils eût été **circoncis**, et pendant que sa mère le portait dans ses bras, Moïse se vit **menacé** par le Seigneur de lui ôter la vie ; Séphora **circoncit aussitôt l'enfant**, et Moïse **fut épargné** {Exode 4:24}. De même donc qu'Abraham jouissait déjà de la justice de la foi, avant de recevoir la circoncision, qui fut pour lui comme le sceau de cette justice de la foi ; de même Corneille reçut d'abord la sanctification spirituelle dans le don du Saint-Esprit, et ensuite le **sacrement de régénération** dans le **bain du baptême**. Au contraire, Isaac, circoncis le huitième jour après sa naissance, reçut d'abord le sceau de la justice de la foi ; et comme dans la suite il imita la foi de son père, la justice dont il avait reçu le sceau dans son enfance alla se développant sans cesse dans son cœur. Il en est de même pour nos **enfants baptisés** ; ils reçoivent d'abord le **sacrement de la régénération** ; et, pourvu qu'ils conservent la piété chrétienne, il s'opère en eux par la suite une véritable transformation, dont le signe mystérieux a été appliqué sur leur corps. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-332/versions/du-bapteme-contre-les-donatistes/divisions/188>.

Augustin d'Hippone, *Lettre 98 à l'évêque Boniface*, § 2, 5, 6 et 10, c. 408 (traduction de François Poujoulat *et al.*, 1962) :

« {2} Or, la **régénération** par la volonté d'autrui au profit de l'**enfant qu'on présente** est uniquement l'œuvre de l'Esprit qui est le principe de cette **régénération**. Car il n'est pas écrit qu'il faut renaître de la

volonté des parents ou par la foi de ceux qui présentent [le bébé] au baptême ou de ceux qui sont les ministres, mais par l'eau et l'Esprit-Saint [Jn 3:5]. C'est pourquoi l'homme, né du seul Adam, est **régénéré** dans le Christ seul **par l'eau** – signe extérieur de la grâce – **et par l'Esprit**, qui la produit intérieurement en brisant les liens du péché et en réconciliant avec Dieu ce qu'il y a de bon dans notre nature. L'action divine de l'**Esprit régénérateur** est donc commune aux parents qui présentent et à l'**enfant qui est présenté** et **qui renaît**. C'est cette société qui dans un seul et même Esprit rend profitable à l'enfant la volonté des parents. »

« {5} Certains **présentent des enfants au baptême**, non point pour leur procurer la **régénération spirituelle**, mais dans l'espoir de leur faire par-là conserver ou recouvrer la santé [physique] ; ne vous en inquiétez pas ; ce n'est pas ce défaut d'intention religieuse de leur part qui peut empêcher la **régénération** ; car on prononce les paroles sans lesquelles l'enfant ne serait pas baptisé. [...] Ceux qui portent les enfants dans leurs bras (bien qu'ils coopèrent aussi au baptême s'ils sont bons chrétiens) ont pourtant un rôle moins actif à jouer que la société universelle des saints et des fidèles qui [...] les aide [...] à **recevoir le Saint-Esprit**. C'est donc là l'ouvrage de toute l'**Église, notre Mère**, qui est l'assemblée des saints ; l'**Église toute entière nous enfante** tous et chacun en particulier. »

« {6} Ne pensez pas, je vous prie, que le **lien du péché originel** ne puisse être rompu sans la **présentation par les parents de leurs enfants à la réception de la grâce du Christ** [c-à-d au baptême]. Vous dites, en effet, que < la **faute** leur ayant été transmise par les parents, c'est la foi des parents qui doit les justifier >. Or, vous voyez que plusieurs ne sont pas présentés par les parents, mais par des étrangers, quels qu'ils soient. Il arrive aussi que des fils d'esclaves soient présentés par les maîtres [!], que des **enfants** soient baptisés après la mort de leurs parents par les premiers venus, qui, dans leur **pitié**, leur rendent **miséricordieusement** ce **service**. Parfois encore, de cruels parents abandonnent leurs **enfants** à qui voudra les nourrir ; des **vierges consacrées** qui ont renoncé pour toujours à la maternité recueillent les **petits délaissés** et les présentent au **baptême**. »

« {10} C'est pourquoi un enfant [ou plutôt un bébé], sans qu'il puisse avoir encore une foi résidant dans sa volonté, devient cependant fidèle par le sacrement même de la foi [?!]. On dit de lui qu'il est fidèle comme on répond qu'il croit, non pas par une affirmation de l'intelligence, mais par la réception du sacrement. Quand devenu adulte il commencera à savoir, il ne recevra pas le baptême une seconde fois, mais il le comprendra et s'unira à la vérité par sa propre volonté. **Tant qu'il ne sera pas capable de cette volonté personnelle, le sacrement suffira pour le défendre** contre les puissances ennemis ; et **telle en est la vertu que, si un enfant baptisé meurt avant l'âge de raison, il sera délivré**, par la grâce du Christ et la charité de l'**Église**, de la condamnation entrée dans le monde à cause de la faute d'un seul homme. »

Source : Adalbert-Gautier Hamman, *Le baptême d'après les Pères de l'Église*, p. 284, 287-288 et 291.

Augustin d'Hippone, *Épître à Marcellin alias Du mérite et de la rémission des péchés et du baptême des petits enfants*, § 1:16 à 1:19 puis § 1:23, c. 412 (traduction de Louis Collery, 1869) :

« {1:16} Par suite, on peut affirmer avec vérité que les **petits enfants** qui meurent sans baptême seront placés dans la plus douce de toutes les **damnations** ; mais c'est adopter et propager une grosse erreur que de publier qu'ils ne seront point **damnés** ; car l'Apôtre dit : < Pour un seul péché il y a un jugement de condamnation > ; et il ajoute bientôt après : < Par la faute d'un seul tous les hommes tombent sous la condamnation >. Ainsi encore, après qu'**Adam eut péché** en désobéissant à Dieu, alors aussitôt son corps, déjà mortel et animal avant sa chute, perdit aussi une grâce [...]

Mais, de plus, un homme quelconque a-t-il reçu sa naissance charnelle après cette désobéissance de la chair, et sous l'empire de cette loi de péché et de mort ? Il aura **besoin**, par suite, de **recevoir une nouvelle naissance toute spirituelle**, non-seulement pour arriver au royaume de Dieu, mais même simplement pour être **délivré de la damnation** encourue par le péché. Ainsi, quand l'homme naît dans la chair, il est atteint tout à la fois et du **péché** et de la mort **du premier Adam** ; mais aussi, quand il **renaît dans le baptême**, il a part à la justice et à la **vie éternelle du second Adam** auquel il est uni. »

« {1:17} Aussi faut-il s'épargner de trop grands efforts, quand il s'agit de réfuter ceux qui prétendent que le **baptême** est donné aux **petits enfants** pour leur **remettre les fautes** contractées par eux-mêmes en cette vie, et non pas celle **qu'ils ont héritée d'Adam**. »

« {1:18} D'autres adversaires émettent une opinion plus séduisante, ce semble, et plus digne d'être examiné et discutée. Ils disent que si l'on **baptise les petits enfants au sortir du sein maternel**, ce n'est pas pour la **rémission du péché**, mais pour leur donner la naissance spirituelle qui leur manque ; [...] Or, le salut éternel des **petits enfants** eux-mêmes est-il possible sans cette **régénération par le baptême** ? Qui oserait l'affirmer, comme si Jésus-Christ n'était pas mort pour eux ? Si la maladie du **péché d'origine** ne les a aucunement blessés, pourquoi la pieuse frayeuse de leurs **parents** s'empresse-t-elle d'accourir au médecin Jésus et de les apporter pour recevoir ce sacrement du salut éternel ? Pourquoi ne dit-on pas à ces **parents** dans l'Église même : Enlevez d'ici ces **petits innocents** ; les personnes saines n'ont pas besoin de médecin, mais bien les malades ; »

« {1:19} Voudrait-on s'imaginer qu'il faut apporter les **petits enfants au baptême** par la raison que, sans être aucunement pécheurs, ils ne sont pas, non plus, du nombre des justes ? [...] Loin de nous une telle pensée ! Au contraire [...] comme ils ne sont entachés encore d'aucun péché de leur vie personnelle, c'est seulement la **maladie originelle** que **guérit en eux** la grâce de celui qui les **sauve par le bain de la régénération**. »

« {1:23} Ceux mêmes qui n'ont **aucun péché personnel à raison de leur âge**, ont contracté déjà ce **péché originel**, ils sont ainsi par nature enfants de colère ; [...] Car, qui oserait dire que Jésus-Christ ne soit pas le Sauveur et le Rédempteur des **enfants** ? Et de quoi les sauve-t-il, s'il ne trouve en eux aucune maladie de **péché originel** ? Comment les rachète-t-il, s'ils n'ont pas été vendus au péché, rien que par leur naissance du premier homme ? N'allons donc pas, à notre fantaisie, promettre aux **enfants aucune sorte de salut éternel en dehors du baptême** de Jésus-Christ ; la divine Écriture, qui ne fait point semblable promesse, doit être préférée à tout esprit humain. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-342/versions/du-merite-et-de-la-remission-des-peches-et-du-bapteme-des-petits-enfants/divisions/2>.

Augustin d'Hippone, *Épître à Marcellin alias Du mérite et de la rémission des péchés et du baptême des petits enfants*, § 2:1 et 2:4, c. 412 (traduction de Louis Collery, 1869) :

« {2:1} Notre premier livre, cher Marcellin, me paraît avoir suffisamment traité la question du **baptême des petits enfants**. **On le leur donne**, avons-nous dit, **pour qu'ils arrivent** non-seulement au royaume de Dieu, mais plus simplement et d'abord **au salut** même et **à la vie éternelle**, parce qu'il est impossible à qui que ce soit d'acquérir ces deux derniers biens eux-mêmes en dehors du royaume de Dieu et sans l'union intime avec Jésus-Christ notre Sauveur : c'est en cette union seule qu'il nous a rachetés par son sang. »

« {2:4} Aussi bien, la **concupiscence** est-elle comme une **loi de péché** qui persévere dans notre corps de mort. Elle **naît avec les petits enfants**. **Sont-ils baptisés ?** **Elle disparaît** comme tache et reste pour le combat, sans poursuivre, comme un titre de condamnation, celui qui meurt avant la lutte. **Ne sont-ils pas baptisés ?** Elle les enchaîne comme des coupables, et les traîne à la **damnation** en qualité d'enfants de colère, **quand bien même ils mourraient en bas âge**. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-342/versions/du-merite-et-de-la-remission-des-peches-et-du-bapteme-des-petits-enfants/divisions/112>.

Augustin d'Hippone, *Épître à Marcellin alias Du mérite et de la rémission des péchés et du baptême des petits enfants*, § 3:2, 3:4 et 3:12-13, c. 412 (traduction de Louis Collery, 1869) :

« {3:2} Alors, qu'ils [= les pélagiens] nous disent à leur tour quel avantage la justice de Jésus-Christ procure aux **petits enfants baptisés** ? [E]ux-mêmes sont forcés de compter au nombre des croyants les **petits enfants** dès qu'ils sont baptisés ; eux-mêmes doivent se soumettre ici à l'autorité partout reconnue de la sainte Église [sic : Augustin reconnaît l'existence de crédobaptistes à son époque, cf. § 3:8], qui ne regarde pas comme indignes du nom de fidèles ces **petits néophytes** auxquels, selon eux, la justice de

Jésus-Christ ne pourrait pas servir, s'ils n'avaient pas la foi ! Mais, cette foi, comment l'ont-ils ? Par transmission, évidemment, par ceux qui leur procurent la **seconde naissance**, par l'esprit de justice qui inspire à ceux-ci de **répondre pour eux**. Donc aussi, et de la même manière, par transmission, par les auteurs de leur première naissance, par la chair de péché, il leur arrive une tache dont leur vie personnelle n'a pu se souiller par elle-même. Ainsi, comme **l'esprit de vie en fait des fidèles régénérés** en Jésus-Christ, de même le corps de mort les avait engendrés pécheurs en Adam. [...]

On nous fait remarquer, et l'on a raison, que la justice de Jésus-Christ ne peut servir qu'à des croyants, et en même temps l'on avoue qu'elle sert toutefois aux **petits enfants**. Sans doute ; mais il suit de là nécessairement qu'il vous faut placer ces **petits baptisés** au nombre même des croyants [sic], comme aussi, logiquement, s'ils ne sont **pas baptisés**, ils se trouveront parmi les non-croyants, et par suite ils n'auront **pas la vie** [...] ils seront condamnés, puisque < celui qui croira et sera baptisé sera sauvé, et celui qui ne croira pas sera condamné > {Marc 16:16}. »

{3:4} « Le **baptême** n'ayant pas d'autre effet, pour les **petits enfants**, que de les incorporer à l'Église, c'est-à-dire de les associer au corps de Jésus-Christ et à ses membres, il est donc manifeste que **si ce sacrement ne leur est pas conféré, ils appartiennent à la damnation** ; or, ils ne pourraient être damnés s'ils n'avaient certainement aucun péché ; et comme leur âge n'a pu contracter de fautes qui leur soient personnelles, une vérité nous reste seule [...] c'est que les **petits enfants** contractent en naissant le **péché originel**. [...] Ces oracles et d'autres, que j'omets de citer, resplendissent de toute la divine lumière et s'imposent avec toute la certitude de l'autorité divine ; et par eux, que proclame la vérité même, sans la moindre équivoque possible ? C'est que non seulement les **petits enfants** non baptisés **ne peuvent entrer dans le royaume de Dieu**, mais que même ils **ne peuvent posséder la vie éternelle**, séparés qu'ils sont du corps de Jésus-Christ, puisque pour les y incorporer, il faut les imprégner des eaux du sacrement de baptême. Qu'atteste encore la vérité, sans ombre de doute et d'hésitation ? C'est que, si des mains pieuses apportent ces **petits enfants** à Jésus [= les baptisent], c'est-à-dire au Christ Sauveur et médecin, **un seul motif** détermine cet empressement : c'est de les faire **guérir de la peste du péché**, en leur appliquant le **remède du sacrement** de Jésus. »

« {3:12} Quelle que soit la sanctification dont il s'agit ici [en 1 Corinthiens 7:14], elle n'avait pas le pouvoir de faire des chrétiens ni de **remettre les péchés** sans les sacrements qui, seuls, par la loi du Christ et de l'Église, peuvent produire des fidèles. Non : ni les époux infidèles, malgré leur union si intime avec des conjoints si Saints et si fidèles qu'on les suppose, ne sont pour cela purifiés de l'iniquité qui sépare du royaume de Dieu et entraîne à la damnation ; ni les **petits enfants**, malgré leur naissance de parents si saints et si fidèles qu'on le voudra, ne sont **absous de la tache** du **péché originel**, à moins qu'ils n'aient

été eux-mêmes baptisés en Jésus-Christ. C'est surtout leur cause que nous devons plaider, avec d'autant plus de zèle qu'ils peuvent moins la défendre eux-mêmes. »

« {3:13} Mais si c'est pour nous une loi de porter **secours aux orphelins**, combien plutôt devons-nous prendre courageusement en main la cause des **petits enfants** ? Hélas ! jusque sous la puissance de leurs parents ils resteraient plus délaissés et plus malheureux que les orphelins mêmes ; car on leur **refuserait la grâce** de Jésus-Christ alors qu'ils ne peuvent l'implorer encore par eux-mêmes. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-342/versions/du-merite-et-de-la-remission-des-peches-et-du-bapteme-des-petits-enfants/divisions/208>.

Augustin d'Hippone, *Sermon 176*, § 2, c. 412 (traduction de Louis Villette, 1967) :

« Que dire des **petits enfants**, s'ils sont **affectés par Adam** ? Ils sont portés à l'Église, et s'ils **ne peuvent y courir par eux-mêmes**, ils courent du moins par les **pieds des autres**, **afin d'être guéris**. **L'Église mère** **leur prête les pieds des autres** pour qu'ils viennent, le **coeur des autres** pour qu'ils croient [sic], la **langue des autres** pour qu'ils confessent la foi [sic], **afin qu'ils soient sauvés** par la **confession d'autrui** en leur faveur, comme ils ont été accablés par le péché d'autrui dans leur faiblesse. »

Source : Louis Villette, « Le baptême des enfants : Dossier et interprétation », *La Maison-Dieu – Revue d'études liturgiques et sacramentelles* (Conférence des évêques de France), N° 89, 1967, p. 39-40.

Augustin d'Hippone, *Lettre 192 à Mercator*, § 3 & 4, c. 418 (traduction de François Poujoulat, 1864) :

« {3} Ceux que nous nous efforçons de faire rentrer dans la voie ne se sont pas peu rapprochés de la vérité dans la question du **baptême des enfants**, lorsqu'ils ont avoué que les **nouveau-nés** croient dans la **personne des chrétiens qui les présentent au baptême**. D'après ce que vous m'écrivez, ils disent que les enfants ne croient pas à la **rémission des péchés** comme s'opérant en eux, puisqu'ils les supposent sans péché ; mais, que recevant le **baptême par lequel les péchés s'effacent**, ces enfants croient que la rémission qui ne se produit pas en eux se produit dans les autres, et lorsque les novateurs disent que ces mêmes enfants ne croient pas d'une manière mais qu'ils croient d'une autre, ils ne nient pas qu'ils croient. [...]

Ainsi, les enfants qui deviennent croyants [sic] par **ceux qui les présentent au baptême**, deviennent incrédules par ceux qui ne pensent pas devoir les présenter, estimant que le baptême ne leur servirait de rien. Par conséquent, si, en **croyant par la foi d'autrui** [sic], ils ont la vie éternelle, en ne croyant pas par l'incrédulité d'autrui, ils **ne verront pas la vie**, mais la **colère de Dieu demeure sur eux**. L'Écriture ne dit pas que la colère arrive sur eux, mais qu'elle y < demeure > ; parce qu'elle se trouvait en eux **dès l'origine**. »

« {4} [...] Si nos adversaires nous accordent que les enfants croient, nous ne leur appliquerons pas seulement cette sentence : < Celui qui n'aura pas été **régénéré par l'eau** et l'Esprit n'entrera pas dans le royaume des cieux > {Jean 3:5}, mais nous leur appliquerons encore ces autres paroles qui sont également du divin Maître : < Celui qui croira et sera **baptisé sera sauvé** ; celui qui ne croira pas sera condamné > {Marc 16:16}. Puisqu'ils avouent que les enfants baptisés croient, ils ne peuvent pas mettre en doute que ceux qui ne croient pas soient condamnés ; et dès lors qu'ils osent dire encore, s'ils le peuvent, que Dieu condamne avec justice des enfants sans **souillure originelle** et qui ne sont point atteints par la **contagion du péché** ! »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-262-2/versions/lettres-de-saint-augustin/divisions/1870>.

Augustin d'Hippone, *Traité 80 sur l'Évangile selon Jean*, § 3, c. 419 (traduction de Louis Villette, 1967) :
« D'où vient à l'eau une telle puissance qu'elle touche le corps et **purifie le cœur**, sinon par l'action de la Parole, non parce qu'elle est dite mais parce qu'elle est crue [par les baptisants]. Dans cette Parole, autre chose est le son qui passe, autre chose est la **vertu qui demeure**. Car c'est cette Parole de foi que nous prêchons, dit l'Apôtre. (...) Cette Parole de foi à une telle valeur dans l'Église de Dieu, que par celui qui croit, qui offre, qui bénit, qui ondoie, elle **purifie l'enfant même tout petit**, bien qu'il soit encore incapable de croire [!] pour la justice et de confesser [!] la foi pour le salut. »

Source : Louis Villette, « Le baptême des enfants : Dossier et interprétation », p. 41.

Augustin d'Hippone, *De l'âme et de son origine*, § 2:17, c. 419-420 (traduction de François-David Burleraux, 1869) :

« Les conciles et le siège apostolique ont justement condamné les pélagiens parce qu'ils soutenaient qu'en dehors du royaume des cieux les **enfants morts sans baptême** jouissent du repos et du salut. Ces nouveaux hérétiques n'auraient pas émis cette erreur, s'ils n'avaient pas nié l'existence du **péché originel**, dont la rémission ne pourrait s'opérer que par le **sacrement de baptême**. Or, voici un auteur [Vincent Victor, un écrivain romain actif en Maurétanie césarienne (actuelle Algérie) au début du IV^{ème} siècle] qui soutient, comme catholique, l'existence du péché originel dans les enfants, et qui cependant soutient que ces enfants peuvent être justifiés sans le baptême, les envoie miséricordieusement en paradis après leur mort, et après la résurrection les introduit plus miséricordieusement encore dans le royaume des cieux. [...] Que la vérité redise donc dans la personne du Verbe incarné : < Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit il n'entrera pas dans le royaume des cieux ! > {Jean 3:5}. Pour nous montrer que celui qui n'a pas repris naissance dans le bain de la foi chrétienne n'a pas à espérer la **rémission du péché originel**, l'apôtre s'écrie : < Par le péché d'un seul tous les hommes ont été

condamnés > {Rom. 5:18}. Contre cette condamnation le Sauveur proclame qu'il n'y a qu'**un seul remède pour le salut** : < Celui qui croira et **sera baptisé sera sauvé**, mais celui qui ne croira pas sera condamné > {Marc 16:16}. **Le mystère de cette foi s'accomplit dans les enfants par la réponse que font pour eux ceux qui les tiennent sur les fonts du baptême** [!], car **sans l'accomplissement de ce mystère tous subiraient la condamnation** attirée sur toute l'humanité par un seul homme. Et cependant, malgré des oracles aussi manifestes, voici que, s'inspirant d'une vanité sans entrailles, plutôt que [d'une croyance] miséricordieuse, votre docteur s'écrie : Non-seulement les **enfants** ne sont pas condamnés, quoiqu'ils n'aient été **plongés** dans aucun **bain** de la foi chrétienne pour y trouver la **rémission de leur péché originel**, mais aussitôt après leur mort ils jouissent temporairement de la félicité du paradis, et après la résurrection ils goûteront tous les délices du royaume des cieux. Se peut-il une doctrine plus manifestement opposée aux principes les plus fondamentaux de la foi catholique ? >

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-345/versions/de-lame-et-de-son-origine/divisions/55>.

Augustin d'Hippone, *Réfutation de deux lettres des pélagiens*, § 1:22-23, c. 420-421 (traduction de Jean-Baptiste Raulx, 1869) :

« {22} < Nous confessons >, disent-ils [les pélagiens dirigés par Julien à Rome], < que la grâce de Jésus-Christ est nécessaire à tous, a aux grands et aux petits, et **nous anathématisons ceux qui soutiennent qu'un enfant né d'un père et d'une mère chrétiens ne doit pas être baptisé** >. Nous savons fort bien que le sens que vous donnez à ces paroles n'est pas celui de saint Paul, mais celui de l'hérétique Pélage. Oui, sans doute, vous prêchez la **nécessité du baptême pour les enfants**, mais uniquement comme moyen, non pas de recevoir la **rémission des péchés**, mais d'entrer dans le royaume des cieux. En dehors du royaume de Dieu vous leur attribuez un séjour de salut et de vie éternelle, lors même qu'ils seraient morts sans baptême. Vous ne tenez donc aucun compte de ces paroles : < Celui qui croira et **sera baptisé, sera sauvé**, mais celui qui ne croira pas, sera condamné > {Marc 16:16}. Voilà pourquoi dans la véritable Église du Sauveur les **enfants** sont censés **faire leur profession de foi par la bouche de leurs parrain et marraine** [!], comme c'est par leur père et leur mère que leur a été transmis le péché dont ils reçoivent la **rémission dans le baptême**. [...] D'un autre côté, si, forcés par l'évidence évangélique, vous vous sentez réduits à avouer que **les enfants qui viennent à mourir ne peuvent avoir ni le salut ni la vie éternelle, à moins qu'ils ne soient baptisés** ; cherchez ce qui peut contraindre les enfants morts sans baptême à subir le supplice de la seconde mort, selon la sentence de Celui qui ne damne jamais qui que ce soit qu'il ne l'ait mérité ; cherchez, dis-je, et vous trouverez pour unique cause celle que vous repousserez de toutes vos forces, le **péché originel**.

{23} < Nous ordonnons également >, dit-il [le pélagien Julien à Rome], < ceux qui soutiennent que le baptême n'efface pas tous les péchés, car nous savons qu'une **purification complète** est produite par nos mystères >. Ce langage est aussi le nôtre ; mais nous disons ce que vous ne dites pas, à savoir que **par le baptême les enfants sont délivrés des liens de la première naissance et d'un malheureux héritage**. Voilà pourquoi vous devez vous regarder comme séparés du sein de l'Église, au même titre que tous les autres hérétiques, car ce que vous, niez, l'Église l'enseigne de toute antiquité [sic]. »

Source : <https://bkv.unifr.ch/fr/works/cpl-346/versions/refutation-de-deux-lettres-des-pelagiens/divisions/64>.

Commentaire(s)

« Le conflit entre Augustin et Pélage a fait rage lorsque ce dernier s'est mis à enseigner que l'homme n'était pas entaché par le péché originel et qu'il était donc libre de choisir le bien. Augustin [...] enseignait que le baptême était incontournable pour laver les péchés commis auparavant. La **régénération par le baptême** et le **baptême des enfants** [c-à-d des bébés] ont [ensuite] rapidement fait partie des enseignements [quasi-unanimes] de l'Église. »

« Augustin [...] enseignait que le péché originel et ceux commis avant le baptême étaient lavés grâce à ce rite. **C'est la raison pour laquelle il était favorable au baptême des enfants** [ou plutôt des bébés]. »

Source : Paul Enns, *Introduction à la théologie*, p. 430 et 452.

« N'est-ce pas par la foi d'un autre que l'enfant est sauvé du péché d'un autre ? On aurait pu chercher dans la **foi des parents** le fondement de futilité du baptême, mais **Augustin rejeta cette explication**, qui pouvait rendre labile [= sujet à faillir] le salut de l'enfant dont les parents sont instables dans la foi. Le baptême vaut plutôt par la foi de la **communauté entière** et, plus précisément, par la vie de la **société des fidèles**, c'est-à-dire de la communauté animée de l'Esprit grâce à la foi et à la charité ; le baptisé est noué à elle par les liens de l'Esprit. »

Source : Jean Giblet *et al.*, *Le baptême : Entrée dans l'existence chrétienne*, Presses universitaires Saint-Louis-Bruxelles, Bruxelles (Brabant), 1983, p. 73-90, par. 31.

« À partir du II^{ème} siècle, la conception du baptême changea graduellement. L'idée que le sacrement fonctionne plus ou moins **magiquement** gagna toujours plus de terrain. Même Augustin promouvait cette vision dans une certaine mesure, bien qu'il considérait que la foi et la repentance étaient des conditions nécessaires au baptême dans le cas des adultes. **Dans le cas des bébés**, toutefois, il semble avoir assumé que les **sacrements étaient efficaces ex opere**

operato [comme dans le catholicisme romain !]. Il maintenait que les enfants qui meurent sans être baptisés sont perdus, et que dans le cas de ceux qui sont baptisés, *la foi de l'Église, représentée par les parrains* [!], peut être acceptée comme étant celle de l'enfant. De surcroît, il soutenait que dans tous les cas, le baptême imprime sur l'enfant un caractère indélébile en vertu duquel il appartient de droit à Christ et son Église. »

Source : Louis Berkhof, *The History of Christian Doctrines*, Banner of Truth, Édimbourg (Lothian), 1969, p. 248.



27. Jérôme de Stridon

Jérôme de Stridon, *Dialogues contre les pélagiens*, § 3:18-19, c. 415-417 (traduction de Jean-François Bareille, 1878) (c'est une discussion fictive entre un hérétique, Critobule, et un catholique, Atticus) :
« {18} [Critobule :] Dites-moi, je vous prie, et c'est ma dernière question : **Pourquoi baptise-t-on les enfants qui viennent de naître ?**

[Atticus :] **Afin que les péchés leur soient remis dans le baptême.**

[Critobule :] Quels péchés ont-ils donc commis ? Délie-t-on celui qui n'est pas lié ?

[Atticus :] C'est moi que vous interrogez ? C'est la trompette évangélique, le Docteur des nations, le vase d'or qui resplendit dans tout l'univers qui va répondre : < La mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même dans ceux qui ne péchèrent pas, à la similitude de la prévarication d'Adam, qui est la figure de l'avenir. > {Rom. 5:14, mal traduit vers la fin}. — Il dit, objecterez-vous, qu'il y en a qui ne péchèrent pas. — Entendez qu'ils ne commirent pas le **péché qu'Adam commit** en désobéissant, dans le paradis, au commandement de Dieu. Enfin, tous les hommes sont liés au péché ou à cause de notre premier père Adam, ou en leur propre nom. **Celui qui vient de naître est débarrassé par le baptême du lien originel.** Celui qui a l'âge de raison est délivré par le sang de Jésus-Christ et du péché originel et des siens propres.

Et n'allez pas croire que j'exprime là un sentiment d'hérétique [sic : Jérôme/Atticus exprime assurément ici un sentiment d'hétérodoxe !] : le bienheureux martyr **Cyprien**, dont vous vous vantez d'être l'émule dans l'interprétation des témoignages de l'Écriture, dans la lettre qu'il écrit à l'évêque Fidus pour recommander le **baptême des petits enfants**, s'exprime ainsi :

< Si même aux plus grands coupables et à ceux qui offensent Dieu depuis bien longtemps, lorsqu'ils reviennent ensuite à la foi, la **rémission des péchés** est accordée, et si personne n'est exclu du baptême

et de la grâce, combien plus ne doit-on pas en exclure **l'enfant qui, venant de naître**, n'a commis aucun péché, si ce n'est que, né d'Adam selon la chair, il a contracté, par son origine, la souillure contagieuse de la mort antique ? Il a droit à recevoir d'autant plus la **rémission des péchés**, que ce ne sont point ses propres **péchés qui lui sont remis**, mais la faute d'autrui. C'est pourquoi, très-cher frère, l'avis de notre assemblée a été que nous ne devons exclure personne du baptême et de la grâce de Dieu, qui est miséricordieux, clément et plein de sollicitude pour tous. Il faut observer et maintenir cette règle à l'égard de tous, et surtout y être fidèle, croyez-le, à l'égard des **enfants récemment venus au monde**, qui sont d'autant plus dignes de notre **secours pour obtenir la miséricorde divine**, que gémissant et pleurant dès qu'ils sont hors du sein maternel, tout ce qu'ils font est une prière [!]. >

{19} Un saint homme, l'éloquent évêque Augustin, avait dédié naguères à Marcellin, qui fut ensuite, malgré son innocence, mis à mort par les hérétiques, sous le prétexte de complicité avec le rebelle Héraclien [usurpateur romain, † 413], deux livres sur la nécessité de **baptiser les enfants**, qui sont dirigés contre votre hérésie, quand vous prétendez que le baptême est donné aux enfants, non pour la **rémission des péchés**, mais pour leur ouvrir l'entrée du royaume des cieux, selon ce qui est écrit dans l'Évangile : < Nul ne peut entrer dans le royaume des cieux, à moins d'avoir été régénéré par l'eau et l'Esprit saint. > {Jean 3:5} [...]

Je m'arrêterai donc à cet argument, pour conclure : Ou vous devez publier un nouveau symbole, d'après lequel vous **baptiserez les enfants** pour le royaume des cieux, après le Père et le Fils et le Saint-Esprit ; ou bien, si vous n'admettez qu'un seul **baptême pour les enfants** et pour les autres âges, convenez qu'on **baptise aussi les enfants pour la rémission des péchés**, à la suite de la prévarication d'Adam. Si la rémission des péchés étrangers vous paraît injuste, comme inutile à celui qui n'a point péché, passez au camp de votre préféré (Origène), qui avance que les fautes passées et anciennes sont effacées dans le baptême ; vous êtes à sa remorque pour tant d'autres doctrines, que vous pouvez également suivre son erreur en ce cas [sic : le pédobaptisme est justement une erreur d'Origène !]. »

Source : Jean-François Bareille, *Œuvres complètes de saint Jérôme*, Tome 3, Louis Vivès Libraire-Éditeur, Paris (Île-de-Fr.), 1878, p. 261-262. Lorsque le baptisé est un professant, Jérôme de Stridon attache aussi le baptême à la régénération baptismale (cf. même œuvre, § 3:15, p. 258-259).



28. Cyrille d'Alexandrie

Cyrille d'Alexandrie, *Commentaire sur l'Évangile selon Jean*, § 11:26, c. 425-428 :

« [When a newborn infant is brought to church] **either** to receive the chrism of the **catechumenate** [via imposition of hands] or the (chrism) at the consummation of **holy baptism**, the one who brings the child says “amen” on its behalf. »

Source : David Maxwell *et al.*, *Ancient Christian Texts – Cyril of Alexandria : Commentary on John*, Vol. 1, IVP Academic, Downers Grove (Illinois), 2013, p. 88.

Commentaire(s)

« Cyrille discute de **deux possibilités pour les bébés nés de parents chrétiens**. Bien qu'il ne soit pas clair si, avec la deuxième option, Cyrille dise que les parents qui présentent leurs enfants au baptême le font en vue d'un baptême de bébé [régulier/normatif] ou d'un baptême d'urgence [exceptionnel], **la première option suppose que ce ne sont pas tous les parents qui présentent leurs bébés au baptême**, quel qu'il soit. »

Source : Andrew Messmer, « *Infant Dedication in the Early Church* », p. 67.

Un extrait plus substantiel de ce passage — qui est un commentaire sur la profession de foi de Marthe de Béthanie précédant la résurrection de Lazare en Jean 11:25-27 — est traduit en français par l'agent conversationnel **Grok** depuis la traduction anglaise de Thomas Randell parue en 1885 :

« Néanmoins, il est nécessaire de savoir que nous faisons la confession de notre foi à Dieu, bien que nous soyons interrogés par des hommes, je veux dire ceux dont le lot est de servir dans les choses sacrées, quand nous disons le “Je crois” à la réception du Saint Baptême. [...] Et nous devons observer que, comme Lazare gisait mort, en quelque sorte **au nom de celui-ci, l'assentiment à la foi est demandé à la femme** {c-à-d Marthe}, **afin que le type en cela aussi ait force dans les Églises** ; car quand un nouveau-né est apporté, soit pour recevoir le chrême du catéchuménat, soit celui de l'état complet [chrétien] au Saint Baptême, la personne qui l'apporte répète à voix haute l’“Amen” en son nom. Et **au nom de ceux qui sont assaillis par une extrême maladie**, et **qui pour cette raison vont être baptisés**, certaines personnes font la renonciation [à Satan] **et la déclaration d'attachement** [au Christ], par un acte de charité prêtant pour ainsi dire leurs voix à ceux qui sont handicapés par la maladie : une chose que nous voyons avoir été faite dans le cas de Lazare et de sa sœur [sic]. »

Lien de partage : https://grok.com/share/bGVnYWN5_3f00647a-d8c6-4926-9273-f1346d0d8129.

Source du texte anglais : Thomas Randell, *Commentary on the Gospel According to S. John by S. Cyril Archbishop of Alexandria*, Vol. 2, Walter Smith, Londres (G.-B.), 1885, p. 119-120.

Tel qu'il appert de cet extrait plus volumineux, il est clair que Cyrille d'Alexandrie réfléchit à l'intérieur de la mentalité pédobaptiste patristique où la foi d'un chrétien quelconque peut se substituer par magie à la foi inexistante d'un autre individu quelconque. On peut donc raisonnablement catégoriser Cyrille de pédobaptiste. Toutefois, à l'instar de Sirice de Rome, la même figure patristique dont les écrits nous informent qu'il était pédobaptiste nous apprend aussi que ce pédobaptisme ne faisait pas l'unanimité.



Aux III^{ème} et IV^{ème} siècles, on recense une **multitude d'enfants nés de parents chrétiens n'ayant pas été baptisés à leur naissance** (pédobaptême) mais plutôt lorsqu'ils étaient consciens de la sacralité de ce rituel et consentants à y participer (crédobaptême) :

- Novatien de Rome fut baptisé à l'âge adulte vers 230-240 ;
- Basile de Césarée-en-Cappadoce fut baptisé à 27 ans en 356 ;
- Grégoire de Nazianze fut baptisé à 29 ans en 358 ;
- Jean Chrysostome fut baptisé vers 18-20 ans vers 363-365 ;
- Jérôme de Stridon fut baptisé à 19 ans en 366 ;
- Rufin d'Aquilée fut baptisé à 25 ans en 370 ;
- Ambroise de Milan fut baptisé à 34 ans en 374 ;
- Satyr de Milan fut baptisé vers 35-39 ans entre 375 et 378 ;
- Théodose le Grand fut baptisé à 33 ans en 380 ;
- Augustin d'Hippone fut baptisé à 33 ans en 387 ;
- Paulin de Nôle fut baptisé à 36 ans en 389.

Sources : Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, § 6:43:13 ; Augustin, *Confessions*, § 1:11:18 ; Kuen, *Le baptême hier et aujourd'hui*, p. 199 ; Messmer, « Infant Dedication in the Early Church », p. 63 ; Hamman, *Dictionnaire des Pères de l'Église*, Éditions Desclée de Brouwer, Paris (Île-de-Fr.), 1977, p. 154, 172-173, 230 et 232 ; Angelo di Berardino (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du christianisme ancien*, Tome 2, Éditions du Cerf, Paris (Île-de-Fr.), 1990, p. 1777-1778, 1954-1955 et 2248 ; Norskov Olsen, « How the Doctrine of Baptism Changed », *Ministry* (GCSDA), juillet 1978, p. 14 ; <https://www.encyclopedia.com/religion/encyclopedias-almanacs-transcripts-and-maps/satyrus-milan-st>.

« En 392, l'empereur [chrétien] **Valentinien II** [fils du nicéen Valentinien I^{er} et de l'arienne Justine], **âgé de dix-sept ans** [ou de vingt-et-un ans], est assassiné ; saint Ambroise eut la charité d'affirmer à ses sœurs [Justa et Grata] que, bien que **non baptisé**, il pouvait aller au Paradis. À cette époque coexistait déjà, à côté du baptême des adultes, celui des nouveau-nés ; [...] l'empereur **Théodose**, **issu d'une famille chrétienne**, fut **baptisé à l'âge de trente-trois ans** [en 380] pour cause de grave maladie. »

Sources : Paul Veyne, *Quand notre monde est devenu chrétien (312-394)*, Éditions Albin Michel, Paris (Île-de-Fr.), 2007, p. 95-97 ; <https://sourceschretiennes.org/collection/SC-630> ; <https://ehne.fr/fr/node/22437>.



« **Baptêmes de cinq à quinze ans.** — Adéodat, fils naturel de saint Augustin, fut baptisé à quinze ans [en même temps que son père à Milan en 387] ; le fils de l'empereur [homéen] Valens, [Valentinianus Galatus] à **six ans** [ou plutôt vers **quatre ans**] immédiatement avant son trépas vers 370] ; [le futur roi des Francs] Clotaire II, à **sept ans** [à Paris en 591] ; sainte Odile [de Hohenbourg], à **douze ans** [à Baume-les-Dames en 672] ; Pépin, fils de Charlemagne [Pépin le Bossu ou Pépin d'Italie ?], à cinq ans. »

Source : Jules Corblet, *Histoire dogmatique, liturgique et archéologique du sacrement du baptême*, Tome 1, Société générale de librairie catholique, Paris (Île-de-Fr.), 1881, p. 493.

